CENTRE QUÉBÉCOIS DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

862 questions de la société civile pour évaluer le projet de TransCanada au Québec

2 juin 2016

AVANT-PROPOS

Depuis 2014, TransCanada refusait de se soumettre à la loi québécoise concernant l'évaluation de son projet de pipeline Énergie Est. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avait alors mis sur pied un processus de consultation publique parallèle par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

En février 2016, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et ses partenaires initiaient un recours judiciaire pour assurer le respect de la procédure obligatoire selon la loi. En avril, à la veille de la reprise des audiences publiques, volte-face soudain : TransCanada décide de se conformer à la loi et le Ministre suspend le processus de consultation parallèle.

L'une des conséquences de cette suspension est la non-publication des centaines de mémoire et plus de 4 000 commentaires des participants. Considérant qu'il en va du respect de la contribution de la société civile, qui a mis temps, expertise, énergie et argent pour participer à cet exercice démocratique, le CQDE a envoyé deux lettres au MDDELCC, notamment afin de l'inviter à demander au BAPE d'émettre un rapport intérimaire sur les travaux réalisés avant la suspension. Ces lettres sont demeurées sans réponse.

Afin que les questions des citoyens ne restent pas également sans réponse, le CQDE a recensé les mémoires et commentaires rendus publics par leurs auteurs. Ces questions, mémoires et commentaires ont tous été soumis au BAPE ou envoyées au CQDE par la suite.[1]

Les questions contenues dans ce document ont été, soit reproduites telles quelles, soit formulées à partir des commentaires, constatations ou questions contenus dans les mémoires et commentaires recueillis. Dans tous les cas, le CQDE n'est pas l'auteur, sauf pour ce qui est de ses propres questions, mais ne fait que reprendre les préoccupations des auteurs qui sont identifiés et cités dans le document.[2]

Ces questions ne sont que la pointe visible de l'iceberg, la plupart demeurant enfouies dans la multitude des mémoires et commentaires qui n'ont toujours pas été rendus publics. La nécessité d'un rapport intérimaire du BAPE demeure entière. Dans l'attente, d'autres questions du public peuvent être envoyées à questionsenergieest@cqde.org. De plus, le CQDE collabore avec les sites EcoQuébecInfo et Enjeux Énergies pour la publication en ligne des mémoires. Vous pouvez envoyer vos mémoires directement à info@ecoquebecinfo.com.

---

[1] La révision des mémoires rendus public était exhaustive, à notre connaissance, en date du 27 mai 2016.

[2] Les questions en italique ou ayant la mention « extrait » sont des citations directes entières. Les questions entourées de guillemets sont des citations directes partielles qui ont été reformulées en questions par nos bénévoles et employés. Prière de nous signaler toute erreur qui se serait faufilée malgré notre diligence, par courriel à questionsenergieest@cqde.org

Par la présente, le CQDE espère que les préoccupations exprimées par les citoyens seront considérées par TransCanada et le gouvernement du Québec dans le cadre du processus obligatoire d'évaluation environnementale se déroulant maintenant et ce, tant à l'étape de l'élaboration de l'étude d'impacts qu'au stade des informations additionnelles qui seront exigées par le MDDELCC suite au dépôt de l'étude d'impacts.

Le CQDE remercie mille fois les généreux et chevronnés bénévoles qui ont contribué à cet effort collectif colossal.

Bonne lecture,

Me Karine Péloffy,
Avocate et directrice générale du Centre québécois du droit de l'environnement

TABLE DES MATIERES

Avant-propos 2
Préoccupations locales 6
Déversement 15
  Type de Produits transportés 22
    Bakken 22
    Diluants & dilbit 22
    Contaminants 24
  Corrosion de l'oléoduc 24
  En saison hivernale 26
  Système de détection 28
Gestion de risques 29
Pires scénarios 34
Mesures d'urgence & remédiation 38
Pipelines existants 39
Compensation 40
Train 43
Eau potable et aquifères 46
  Traitement eau potable 49
  Cours d'eau 54
    Fleuve Saint Laurent 58
    Rivière des Outaouais 59
Milieux humides 61
  Spécificité et Inventaire 61
  Déversement 64
Milieux boisés 66
  Intervention 67
Terres agricoles et forestières 67
  Déversement 69
  Intervention 70
  Drainage 71
Zones Protégées 72
Faune, Espèces menacées ou vulnérables 74

Construction 78
Intervention 84
Système de Prévention 90
Qualité de l'air 96
Impacts cumulatifs 97
Émissions de Gaz à effet de serre (« GES ») 97
Construction des infrastructures 102
Extraction 103
Traitement 104
Transport du brut 104
Raffinage 105
Combustion 106
Changements climatiques 106
Accord de Paris (COP 21) 134
Acceptabilité sociale 109
Impacts économiques 113
Station de pompage 124
Cessation d'activité, Désaffectation 125
Questions juridiques 127
Responsabilité en cas de déversement 130
Loi sur le développement durable 131
Autres 135

PRÉOCCUPATIONS LOCALES

1. « [La rivière Cabano] s'écoule au creux d'une large plaine inondable composée de marécages arbustifs et d'une forêt de type frênaie à ormes, classée écosystème forestier exceptionnel. En situation de crue printanière ou d'inondation spontanée, comme celle survenue le 4 août 2008 et qui a rempli la plaine inondable, la rivière s'écoule, en plus de son chenal principal, à travers le marécage et le peuplement forestier. [Comment pourrait-il être] enviseageable de récupérer le pétrole issu d'un déversement en forêt inondée [à cet endroit] »[3]?

2. Quel serait l'impact d'un déversement sur le boisé des Terres Noires, au travers duquel le pipeline passerait, et sur les « 100 ha qui sont cultivés directement et de façon légale dans sa tourbière » [4]?

3. *« Selon les plans d'[Énergie Est], la station de pompage d'[Énergie Est] à Donnacona est située à moins de 1 km du pénitencier de Donnacona, un établissement carcéral fédéral à sécurité maximale. Si un feu survient et que le pénitencier doit être évacué, quel est le plan d'urgence? »*[5]

4. Pourquoi faire passer le pipeline dans la portion sud de Lanaudière, c'est-à-dire la « portion la plus productive de la région » qui « bénéficie non seulement des meilleures terres selon l'Inventaire des terres du Canada (classement ARDA) », mais également « des unités thermiques maïs (UTM) les plus hautes du territoire », de la « période sans gel la plus longue » et de la « saison de croissance la plus longue » [6]?

5. *Mais comment calculer tous les frais qui devront être assumés par la Ville, et surtout comment calculer tous les frais financiers et sociaux que devront subir la population, les entreprises et les institutions de Lévis suite à un déversement majeur? Par exemple, qui assumerait les frais si nous devons contingenter l'eau potable pour des dizaines de milliers de personnes, pour l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour les activités industrielles et commerciales et qui compensera les baisses du chiffre d'affaire de chacune de ces entreprises; et surtout, comment quantifier ces frais?*[7]

---

[3] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 19-20.

[4] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 10. « Le boisé des Terres Noires couvre environ 600 hectares (ha) dont un peu moins de la moitié de la superficie est représentée par des marécages, une tourbière ainsi qu'une tourbière de type ombrotrophe. […] Ces milieux libèrent l'eau pendant les périodes sèches et […] l'emmagasinent pendant les périodes pluvieuses. Le boisé des Terres Noires est entièrement encerclé par une zone agricole très dynamique. » : Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 9.

[5] Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, p. 13.

[6] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 9.

[7] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 38. « La Ville de Lévis demande que la responsabilité d'Oléoduc Énergie Est de 1G$ et de TransCanada pour tous les frais excédentaires soit clairement expliquée et que les validations de ces garanties soient vérifiées par l'ONÉ. »

6. *Le rapport d'Yves Secrétant concernant les risques de déversements dans la région de Québec est très inquiétant et identifie de très nombreuses lacunes dans le scénario de TransCanada.* Est-ce que nous pouvons s'attendre à ce que « toutes les lacunes de ce rapport soit prises en compte dans l'étude d'impacts »?[8]

7. Comment TransCanada s'engage-t-elle à revoir « le tracé afin d'éviter les zones de recharge des nappes phréatiques »?[9]

8. TransCanada va-t-elle prendre en compte les données issues du Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Eaux souterraines (PACES) « pour déterminer les milieux récepteurs sensibles »?[10]

9. « Advenant une fuite générant une accumulation de bitume submergé dans les méandres de la rivière Saint-François ou de la rivière Cabano, nous craignons que cela cause une contamination chronique et permanente de l'écosystème aquatique causée par le niveau de complexité de récupération du bitume sédimenté dans les zones de déposition. »[11] Quels mécanismes seront mis en place par TransCanada pour éviter une telle situation?

10. « Si [une ville comme celle de] Lévis doit fermer une prise d'eau potable suite à un déversement de pétrole « », Transcanada pourra-t-elle immédiatement enclencher un « plan crédible, fiable et durable »?[12] Le cas échéant, lequel?

11. Quel serait l'impact sur les prises d'eau potable de la Ville de Lévis d'un déversement dans le fleuve?[13]

12. Quels seraient les frais encourus suite à un déversement qui affecterait les prises d'eau potable?[14]

---

[8] Extrait de Eau secours: Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau*, Énergie Est: La plus grande menace à l'eau du Québec*, avril 2016, p. ?.

[9] Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans le cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, p. 28.

[10] Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans le cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, p. 29.

[11] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean*, avril 2016, p. 20.

[12] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 21-22. « À titre d'exemple, le promoteur proposait la distribution d'eau en bouteille à la population ou l'alimentation des usines de filtration par camions ou par des conduites temporaires. » «À notre avis, alimenter une population de 55 000 personnes pour une période de temps prolongée n'est pas une solution acceptable. De plus, alimenter en eau brute une usine de filtration comme celle de Charny n'est pas réaliste»

[13] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 8. « La Ville de Lévis demande une modélisation réaliste prévoyant le déversement de pétrole brut dans le fleuve, avec ses impacts pour nos prises d'eau potable, et les actions de confinement et de récupération qui en découlent, avec les frais encourus et les délais d'intervention et de remise en état des lieux. »

13. « Compte tenu que la rivière aux Pommes risque de contaminer la prise d'eau de Donnacona », est-ce que cette rivière sera « traversée par forage directionnel horizontal, et ce aux deux traverses de la rivière »[15]?

14. *« Advenant une complication générant une fuite de pétrole dans un tributaire amont de la rivière Madawaska, ou en dessous, ou à proximité de la rivière elle-même, peu importe le type de pétrole, est-ce que [TransCanada] serait adéquatement préparée à intervenir sur une rivière partiellement gelée ou faiblement gelée? En quoi consisterait cette préparation? Par exemple : Comment serait géreée l'installation d'estacades et de systèmes de pompage pour récupération sur une glace non-portante? Est-ce que des expériences passées en conditions similaires, ailleurs en Amérique du Nord, témoignent de la faisabilité et surtout, du niveau d'efficacité d'une telle intervention? »*[16]

15. *Pourquoi le littoral du lac Saint-Pierre n'est pas identifié comme une zone sensible pour le poisson dans les documents de TransCanada, alors que des études démontrent qu'une des causes de déclin de la perchaude est la perte d'habitats dans le littoral?*[17]

16. Est-ce que TransCanada a « vérifi [é] la direction de l'écoulement des eaux souterraines dans [l] e secteur [de l'Usine d'eaux minérales Saint-Justin à Saint-Justin] »[18] pour prévoir les risques de contamination de cette source d'eau?

17. Comment est-ce que TransCanada prévoit mitiger les risques de contamination des nappes phréatiques utilisées par l'Usine Naya à Mirabel et l'Usine Eau Penguin Ice à Saint-André d'Argenteuil, situées respectivement à 600 mètres et 1,5 kilomètre du tracé de l'Oléoduc Énergie Est de façon à préserver ces sources essentielles d'eau potable en cas de catastrophe?[19]

18. En cas de déversement, comment se fait-il que, dans le cas par exemple de la rivière des Outaouais ayant un fort taux de MES (matières en suspension), ne soit pas pris en compte le fait que les fractions lourdes des bitumes dilués ont une forte tendance à former des agrégats avec ces MES ainsi que les sédiments et ainsi à être persistants étant

---

[14] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 8.
[15] Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, p. 13.
[16] Extrait de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean*, avril 2016, p.19.
[17] Extrait de Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans le cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, p. 27. Sur la perte d'habitats dans le littoral comme cause de déclin de la perchaude, voir LA CHENELIÈRE et. al, 2014. « Restauration des habitats du lac Saint-Pierre : un prérequis au rétablissement de la perchaude. »
[18] Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, p.11.
[19] Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, p.11.

donné que « pour un déversement de 70 000 barils de pétrole, 7000 pourraient se retrouver dans les sédiments sans possibilité de récupération »?[20]

19. « Pendant combien de temps la population serait-elle privée de son eau potable » si un déversement devait se produire dans la rivière de l'Assomption?[21]

20. Comment sont pris en compte « les bassins versants des prises d'eau des municipalités de la CMQ *(Communauté Métropolitaine de Québec*) concernés par le tracé de l'oléoduc Énergie Est » dans la liste de sites d'intérêt du projet? Quels sont les risques selon « un scénario hivernal et un scénario estival »?[22]

21. *De quelle façon TransCanada entend répondre aux besoins d'une population de plus de 240 000 personnes qui serait privée d'eau en cas d'un déversement majeur et qui obligerait les villes de Lévis et de Québec à fermer leurs prises d'eau pour une période de temps indéterminée?*[23]

22. *TransCanada s'engage-t-elle à planifier, à soutenir et à financer, en concertation avec les autorités municipales et gouvernementales compétentes, les actions nécessaires pour la mitigation d'une telle problématique et pour le rétablissement de la situation (source d'approvisionnement alternative, décontamination, suivi de la qualité de l'eau, etc.) dans l'éventualité d'une contamination d'une source d'approvisionnement en eau de la CMQ (Communauté Métropolitaine de Québec) et éventuellement d'une usine de traitement des eaux et de son réseau d'aqueduc?*[24]

23. *Des recherches sont-elles menées en amont de la construction de l'oléoduc et en collaboration avec les municipalités concernées, afin de trouver des sources supplémentaires d'alimentation en eau brute pour pouvoir approvisionner les usines de traitement des eaux qui s'alimentent dans le fleuve et la rivière Chaudière*? [25]

---

[20] Sierra Club Québec, *Audience publique du BAPE sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, p.29-43.

[21] Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de la MRC de l'Assomption, *Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet Énergie Est de TransCanada section québécoise*, avril 2016, p. 22.

[22] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p.11.

[23] Extrait de Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p.11.

[24] Extrait de Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p.11.

[25] Extrait de Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p.11.

24. En cas de déversement en région métropolitaine, quelles sont les alternatives d'approvisionnement en eau potable pour les stations de purification?[26]

25. *« La municipalité dispose-t-elle de suffisamment d'eau potable pour satisfaire les besoins de la station de pompage [de L'Islet]? »*[27]

26. Quels seraient « les effets et coûts d'un déversement sur la rivière Etchemin [...] simulé avec du dilbit plus lourd, plus visqueux et plus adhérant »? [28]

27. Quelles seront « les méthodes de franchissement de la rivière Pénin qui sera traversée à plusieurs reprises par l'oléoduc »? [29]

28. Comment Transcanada va-t-elle s'adapter à la rivière Pénin qui est sensible et qui présente des géorisques élevés?[30]

29. Quelles seront « les techniques utilisées pour effectuer des tranchées isolées dans [la] rivière [de Pénin] »?[31]

30. Quels sont « les impacts, la faune et la flore particuliers de l'estuaire moyen » [32] en cas de déversement?

31. Pour l'analyse des milieux humides, TransCanada va-t-elle considérer les « cartographies détaillées des milieux humides des territoires de la ville de Trois-Rivières et de la MRC de Portneuf? »[33]

32. En cas de déversement en zone cultivée, comment sont pris en compte les conséquences agroalimentaires que peuvent avoir ce déversement, notamment dans les villes de Sainte-

---

[26] Centre National de Formation en Traitement de l'Eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs, *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures,* 10 mai 2016, p.24.

[27] Stop Oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, avril 2016, p. 28.

[28] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 32. Voir aussi Comité vigilance hydrocarbures (CVH) Brandon, *L'acceptabilité sociale: un piège?*, 20 avril 2016, p.4.

[29] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 17.

[30] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 17.

[31] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 17. « De plus, cette rivière est classée de «petite, permanente»' à «moyen permanente» avec des sections pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur. Le CBE s'interroge sur les techniques utilisées pour effectuer des tranchées isolées dans cette rivière. »

[32] Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, *Projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada*, avril 2016, p. 4.

[33] Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans le cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, p. 22.

Anne des Plaines et de Mirabel qui connaissent aussi une forte croissance de population depuis une quinzaine d'années?[34]

33. Comment Transcanada va-t-elle s'assurer qu'en cas de fuite ou de bris de l'oléoduc ne soit drainé et canalisé par les drains agricoles, lorsque l'oléoduc sera enfoui à 1,2 m de profondeur en terres agricoles et les drains agricoles pour leur part enterré entre 0,9 et 1,5 m sont au même niveau de profondeur?[35]

34. *Quelles mesures permettraient d'assurer la survie du bétail (bovins, ovins, porcs, poules, etc) et le maintien de la capacité de produire des éleveurs [en cas de déversement en terres agricoles]*[36]*?*

35. *TransCanada n'a pas de plan de localisation détaillé des bâtiments agricoles près du pipeline ni des résidences et encore moins des sources d'eau potable. Comment la compagnie pourrait-elle évaluer les risques et les besoins d'intervention comme la nécessité d'évacuer des personnes ou de prendre en charge les animaux d'une ferme laitière ou d'une porcherie?*[37]

36. Des mesures supplémentaires seraient-elles mises en place suite à un déversement dans le bassin versant de la rivière St-Jean, un aquifère granulaire à nappe libre donc plus « [vulnérable] à la contamination de surface » [38]?

37. La station de pompage de L'Islet ne pourrait-elle pas être relocalisée « à une distance d'au moins 1,5 km des résidences »[39] ? Si non, pourquoi?

38. *« Quel seuil de résistance sismique est exigé à la station de pompage Dégelis et aux clapets de sectionnement dans le bassin versant? Est-ce que ces seuils de résistance sismiques sont jugés suffisamment prudents par les experts indépendants? «*[40]

39. *Le site choisi pour la station de pompage de L'Islet est probablement déjà contaminé parce qu'il s'agit d'un terrain occupé par un cimetière de voitures. Allez-vous décontaminer le site avant d'installer la station de pompage, afin qu'en cas de déversement causé par les installations d'Énergie Est, la*

---

[34] Comité du groupe citoyen Action Environnement Basses Laurentides, *Mémoire à l'intention du BAPE*, *Projet Oléoduc Energie Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p.

[35] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 27.

[36] Extrait de l'Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 16.

[37] Extrait de l'Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 16.

[38] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 18.

[39] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 80.

[40] Extrait de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 16.

municipalité ne se voit pas répondre qu'il s'agissait de pétrole déjà sur place avant la construction des installations?[41]

40. « Concernant les risques de déversement Rivière des Outaouais, TransCanada peut-elle préciser le nombre de kilomètres de berges/rives de fonds des rivières qui sera affectés/souillés par une fuite du pipeline au niveau de la rivière des Outaouais (scénario du pire, "worst case scenario") »[42]?

41. « Concernant la Rivière des Outaouais et en référence au document [Office national de l'énergie, *Avenir énergétique du Canada en 2016 — Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040*, janvier 2016], comment TransCanada explique-t-elle que les points S3, S4, S5 référencés dans la Figure 5-1 Transect Locations du document EAU15 ne sont jamais touchés par une fuite potentielle comme il est indiqué dans le tableau 5-3 Minimum Time of First Arrival – St. Lawrence River du document EAU15, sachant qu'elle reconnait que "*In general, the model suggests a fraction of the oil from each spill scenario may enter all three rivers* » (p5.11) et que le modèle hydrodynamique utilisé est difficile à valider (« Capturing this degree of variability is difficult and the lack of current observations in the river channels in this area makes validating the hydrodynamic model difficult" (p5.11) »[43]?

42. « Concernant la Rivière des Outaouais et en référence au document EAU15, STANTEC. *Ottawa River Site – Specific Risk Assessment*, le scénario de déversement le plus défavorable pour la Rivière des Outaouais est basé sur le débit moyen du mois d'avril (3510 m^3/s au Barrage du Carillon) censé représenter le débit le plus rapide (Tableau 5-2 du document EAU15). Le 14 mars 2016, le débit de la Rivière des Outaouais au Barrage du Carillon était de 4069 m^3/s, soit déjà 16 % supérieur au débit maximal utilisé par TransCanada. Le débit maximal enregistré pour la Rivière des Outaouais (inférieur) indiqué sur le site du MDDELCC est de 9230 m^3/s, soit un débit 122 % supérieur aux données présentées par TransCanada. […] Quelles mesures TransCanada compte-t-elle prendre en cas de déversement avec un débit supérieur à celui anticipé? »[44]

43. « Comment TransCanada peut garantir que les points S3, S4 et S5 sur la Rive Sud de Montréal, et par conséquent ses prises d'eau potable, seront épargnés, conformément à l'estimation présentée dans le tableau 5-3 Minimum Time of First Arrival – St. Lawrence River du document EAU15, sachant que son débit maximum représenté est largement inférieur aux mesures réelles enregistrées? »[45]

44. « Avec quel niveau d'assurance (en %) TransCanada peut-elle affirmer que les points S3, S4, S5 ne seraient jamais touchés/rejoints par le pétrole en cas de fuite? »[46]

---

[41] Extrait de Odette LUSSIER, *Énergie Est, un projet de développement durable?*, 20 avril 2016.
[42] Question de Greenpeace
[43] Question de Greenpeace
[44] Question de Greenpeace
[45] Question de Greenpeace
[46] Question de Greenpeace

45. « Concernant la Rivière des Outaouais et en référence au document EAU15, STANTEC. *Ottawa River Site – Specific Risk Assessment*, le scénario de déversement le plus défavorable pour la Rivière des Outaouais est basé sur un déversement de 10 000 barils. Est-ce que 10 000 barils est considéré par TransCanada comme étant le scénario du pire et comment TransCanada le justifie-t-elle? Si non, est-ce que TransCanada peut fournir toutes les informations et présenter l'analyse complète pour le scénario du pire en cas de déversement dans la rivières (sic) des Outaouais? »[47]

46. « Comment TransCanada explique-t-elle que l'évaluation dans le cas du scénario du pire pour la rivière Etchemin suppose que 22 000 barils seraient déversés alors que pour la rivière des Outaouais le scénario du plus grand déversement évalué est limité à 10 000 barils? »[48]

47. TransCanada Pipelines s'engage-t-elle à fournir à la MRC de Vaudreuil-Soulanges des documents techniques qui lui permettant « d'étudier les répercussions de ce projet d'un point de vue municipal »?[49]

48. Le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui demande à ce que « les sociétés de gaz ou de pétrole projetant une infrastructure de transport à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation doivent préparer une étude d'implantation et la soumettre à la municipalité avant que tout permis ne soit délivré par celle-ci », sera-t-il respecté?[50]

49. Une « étude sur la gestion des risques du pipeline si celui-ci est construit en amont du barrage de Carillon à Pointe-Fortune » sera-t-elle fournie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges?[51]

50. TransCanada Pipelines assurera-t-elle « la formation adéquate des services de sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges »? [52]

51. TransCanada Pipelines consultera-t-elle « les intervenants de première ligne de l'ensemble de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi que l'ensemble des organismes qui peuvent devoir intervenir en cas d'urgence sur le pipeline, dans son processus d'élaboration et de mise à jour des plans de mesures d'urgence »?[53]

---

[47] Question de Greenpeace
[48] Question de Greenpeace
[49] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 5
[50] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 6
[51] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 17
[52] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 19
[53] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 19

52. « Compte tenu de l'importance de la rivière des Outaouais pour garantir l'eau potable à la grande région Métropolitaine, TransCanada Pipelines [installera-t-elle] un centre d'intervention dans Vaudreuil-Soulanges, doté de tout le matériel nécessaire à un déversement de pétrole de grande envergure »?[54]

53. « Un plan de conservation spécifique au saumon atlantique de la rivière Ouelle a été réalisé par la SGRO en collaboration avec l'OBAKIR. L'élaboration de cet ouvrage qui se veut un outil pour les gestionnaires de la rivière s'avérait une nécessité puisque la rivière Ouelle présente des particularités environnementales difficiles en plus de ne pas connaître le nombre de saumon qui revient se reproduire dans la rivière annuellement. » Comment est-ce que TransCanada évitera toute perturbation dans la rivière Ouelle, ainsi que dans les rivières qui y sont affluentes, telles la Grande Rivière et la rivière Chaude?[55]

54. Puisque la rivière Ouelle fait l'objet d'inondations printanières de grandes ampleurs et que les inondations remettent en cause l'intégrité de l'oléoduc en accentuant l'érosion du lit, comment est-ce que TransCanada entend protéger l'intégrité de ce cours d'eau?[56]

55. *Quelles sont les informations relatives aux stations de pompage et de comptage prévues à Lévis, notamment les risques qui leur sont associés, l'historique des accidents de TransCanada (incluant ses filiales) et de l'industrie en général, les mesures prévues d'atténuation des risques et d'intervention en cas d'accident ou d'incident dont les intervenants en sécurité publique doivent avoir accès?*[57]

56. *Quelle est la description détaillée des types de vannes de sectionnement prévus et de leur localisation envisagée sur le territoire de la CMQ (Communauté Métropolitaine de Québec), notamment en ce qui concerne les avantages et inconvénients des solutions retenues, l'évaluation des risques et conséquences, une explication de la façon dont ces solutions permettent de minimiser les risques, notamment sur les prises d'eau des municipalités de la CMQ et les puits privés du territoire?*[58]

---

[54] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 21.

[55] Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 11.

[56] Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 13.

[57] Extrait de Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 17.

[58] Extrait de Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 17.

57. D'où viendront les travailleurs qui combleront les emplois que TransCanada promet de créer dans la région des MRC de Montmagny et l'Islet au cours des années de la construction de l'oléoduc?[59]

58. La construction de l'oléoduc générerait-elle « une diminution réelle et durable du transport de pétrole brut par convois ferroviaires traversant Lévis »[60] ?

59. Va-t-il y avoir un port pétrolier à Québec, et ce malgré les préoccupations des habitants?[61]

60. *Pourquoi TC veut-elle un « latéral » de 42 pouces vers Valéro, à Lévis?* [62]

DÉVERSEMENT

61. *Les modélisations de déversements présentées par TransCanada sont basées sur des valeurs optimales et affichent des résultats très optimistes comparativement à ce qui est observé dans des situations réelles (notamment en ce qui a trait au temps d'intervention et aux coûts nécessaires pour la réhabilitation des milieux naturels). TransCanada pourrait-elle faire différentes modélisation en se basant sur des valeurs tirées d'événements comparables ayant eu lieu au cours des 10 dernières années?*[63]

62. Il y a un manque général de connaissances sur les impacts possibles d'un déversement.[64]

---

[59] Comité citoyen STOP oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, Avril 2016, p. 16.

[60] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 6. « La Ville de Lévis demande des garanties à l'effet que l'éventuelle construction de l'Oléoduc Énergie-Est va générer une diminution réelle et durable du transport de pétrole brut par des convois ferroviaires traversant Lévis. »

[61] « Aussi la probabilité d'un port pétrolier au Québec n'est toujours pas exclue. Nous craignons, considérant le projet l'agrandissement du Port de Québec, que Québec ou Lévis soit parmi les options envisagées afin d'alimenter en brut les installations de Valero ou de faciliter son expédition vers l'est du Canada et l'étranger » :Stop Oléoduc Capitale-Nationale, page 3. En fait, « Énergie Est est toujours à la recherche d'un site portuaire au Québec6 » : Regroupement des MRC, page 17. À ce sujet : « Le plan original d'Énergie Est prévoyait un 2e port à Cacouna pour exporter son pétrole. Devant le tollé populaire, TC a renoncé à établir un port dans la pouponnière des bélugas. Officiellement, il n'y a pas de plan pour un autre port, même si on admet en rechercher un. » : Gérard MONTPETIT, Projet Oléoduc Énergie Est- section québécoise, Non Schiste La Présentation, la Présentation, 2016, page 11 (ci-après « Non Schiste La Présentation »).

[62] Non Schiste La Présentation, *Mémoire Énergie Est*, mai 2016, p. 11.

[63] Extrait de Nature Québec, *Énergie Est: La commission du BAPE doit lever un drapeau rouge*, avril 2016.

[64] Anne-Marie BERTHIAUME, *Énergie Est: le « libre-polluer » légalisé?*, avril 2016, p. 4. Voir aussi Les citoyens au Courant Vaudreuil-Soulanges, *Évaluation des risques de déversement dans les cours d'eau: sous-estimation inacceptables de la fréquence et des impacts de la part de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 2. « Nous concluons que ces sous-estimations empêchent la population du Québec, ses représentants et les différents responsables de la sécurité et de la santé publiques, de bien connaître les risques, tant en terme de fréquence que d'impacts auxquels ils seraient exposés ou qu'ils auraient à gérer, selon le

63. Quelles sont les possibilités de déversements en considérant tous les « produits qui seront transportés »[65] et les impacts de toutes ces possibilités?[66]

64. Quelle est la réelle probabilité des incidents?[67]

65. Quels sont les RÉELS « risques potentiels d'accident, de déversement ou de fuites de pétrole »[68] ?

---

cas. » Voir aussi Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 28.

[65] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 21. Voir aussi Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 32.

[66] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 48-49. « OÉEL a considéré a tort le Dilbit comme du pétrole conventionnel flottant en surface lors d'un déversement en eau et pouvant être récupéré par des méthodes conventionnelles. » De plus, « L'étude ne considère aucunement la possibilité du coulage du Dilbit alors que la probabilité est très élevée. »

[67] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 22. « La probabilité des incidents est également sous-estimée. OÉEL l'estime à 0,3422incident/1000km/an alors que: le taux moyen des incidents des oléoducs nord-américains est de 1,1823, soit 3 fois plus élevé; l'oléoduc Keystone de TransCanada, mis en service en 2010 et utilisant des technologies comparables à celles d'Énergie Est, a connu entre 2010 et 2013, 152 incidents. Bien que plusieurs déversements soient très petits et s'étant produits sur les terrains de la compagnie, il s'agit tout de même d'un taux de plus de 10 incidents /1000 km/an soit tente fois l'évaluation de la fréquence évaluée pour Énergie Est. » Les citoyens au Courant Vaudreuil-Soulanges, *Évaluation des risques de déversement dans les cours d'eau: sous-estimation inacceptables de la fréquence et des impacts de la part de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 10. ; « [L]a fréquence des déversements estimée par TransCanada est contredite par les déversements survenus sur son oléoduc Keystone » Harvey, J. Consultants et associés.-Mémoire sur le projet d'Énergie Est de Transcanada, 2015, p.9-10 ; Eau secours: Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau*, Énergie Est: La plus grande menace à l'eau du Québec*, avril 2016, p.?. « Les probabilités d'incidents sont sous-évaluées par TransCanada. Le promoteur a déterminé la fréquence d'incident d'Énergie Est, pour le segment construit, à 0,34 incident par 1000 km par année soit 3,47 fois moins que le taux historique de 1,18, déjà sous-estimé. » Saint-Antoine-de-Tilly Milieu de vie, *Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 9-10. « Le bilan de TransCanada Selon une étude effectuée par le Conseil canadien, TransCanada aurait le pire historique de déversements de l'histoire canadienne sur l'ensemble de son réseau. Selon leurs calculs, sur la durée de vie de 40 ans du pipeline Énergie Est, il y aurait une probabilité de 6 déversements majeurs » [...] « Nous sommes très loin du 0,34 incidents par 1000 km présenté lors des audiences comme moyenne projetée pour le pipeline Énergie Est. »

[68] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 21.
Voir aussi : Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!,* avril 2016, p. 4.

66. Sachant que pour son projet Keystone, « TransCanada a connu, à la première année d'exploitation (2010-2011), 5.4 déversements par 1000 km, soit 15.9 fois la probabilité estimée par le promoteur, a-t-elle changé sa méthode de calcul de la probabilité des déversements pour Énergie Est »? Si non, quelles améliorations techniques et technologiques justifieraient le maintien et la meilleure représentativité d'une telle formule de calcul des probabilités de déversements [69]?

67. En cas d'un déversement, quelles seraient « les méthodes de traitement des déchets produits »?[70]

68. Quels sont les impacts « d'une fuite en milieu aquatique comme en milieu terrestre »?[71]

69. Quels sont les impacts d'un déversement sur l'entièreté du territoire et non seulement au Québec?[72]

70. Quels sont les « risques pour la sécurité et la santé de la population et des intervenants », et ce pour toutes les municipalités « situées tant sur le parcours de l'oléoduc qu'au nord de la conduite, susceptibles d'être touchées par un déversement de pétrole se propageant par les cours d'eau »?[73]

71. Pourquoi TransCanada a-t-elle « systématiquement sous-estimé la fréquence et l'impact dans son scénario de déversement »?[74]

72. Un récent article de Greenpeace rapporte que les statistiques de TransCanada sont basées sur Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA). Pourtant, TransCanada a un historique de déversement. Ne prend-il pas en compte ses propres statistiques (entres autres celui de Keystone)? Les données du Bureau de la sécurité des transports du Canada révèlent pourtant qu'il y a eu 71 fuites sur la portion canadienne du système d'oléoducs Keystone entre juin 2010 et février 2012. TransCanada ne nous parle

---

[69] Fédération de l'UPA de Lanaudière, p. 21.

[70] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 41.

[71] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 21.

[72] Le comité de Bassin versant de la rivière Salvail, page 9. « Ce BAPE examine seulement les impacts d'Énergie Est à l'intérieur du Québec. Mais l'eau d'un bassin versant ne respecte pas les frontières, ni les juridictions. » EAU SECOURS, p. 16.
« [I]l est important de rappeler que l'eau n'a pas de frontières. Les bassins versants se déversent tous au fleuve via un réseau de cours d'eau de surface et souterrains. »

[73] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 83. « OÉEL doit procéder à l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé de la population et des intervenants relatifs à chacune des municipalités des MRC situées tant sur le parcours de l'oléoduc qu'au nord de la conduite, susceptibles d'être touchées par un déversement de pétrole se propageant par les cours d'eau. »

[74] Les citoyens au courant, p. 2.

jamais de ces déversements. La fréquence d'incidents de Keystone XL de TransCanada, mis en service en 2010 et utilisant des technologies comparables, s'élève à 1,34 déversement par 1000 km par année, soit quatre fois celle projetée pour Énergie Est. Pourquoi une telle sous-estimation?[75]

73. Comment détecter les fuites moindres que 1,5 % à 2 % du débit de l'oléoduc?[76]

74. Les « hypothèses de détection immédiate d'une fuite ou rupture d'oléoduc »[77] sont-elles réalistes?

75. Comment détecter une fissure longitudinale et quel est le temps de détection d'une fissure longitudinale?[78]

76. Quels seraient les coûts d'un déversement majeur dans une rivière du Québec et qui incomberaient aux municipalités et au gouvernement du Québec?[79]

77. Si les systèmes de « haute technologie » SCADA ont un rôle aussi central dans la détection d'éventuelles fuites que ce qu'avance TransCanada, pourquoi « la majorité des

---

[75] Extrait de Eau secours: Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau*, Énergie Est: La plus grande menace à l'eau du Québec*, avril 2016.

[76]Harvey, J. (2015). Projet d'oléoduc Énergie Est de Trans Canada. MRC D'Autray.; Comité Vigilance hydrocarbures de L'Assomption, page 7. « Le rapport Harvey, présenté à la MRC d'Autray, souligne que le système de détection des fuites de TransCanada serait incapable de détecter des fuites moindres que 1,5 à 2% du débit de l'oléoduc. » SAINT-ARNAUD, Pierre.- *Des fuites indétectables seraient possibles*; EAU SECOURS, page 11. « Même si le système de détection électronique des fuites fonctionnait correctement, il ne permet pas de détecter les fuites dont le débit serait de moins de 1,5% du débit total de l'oléoduc. Autrement dit, une fuite de 1,5% du débit représenterait pas moins de 2,6 millions de litres d'hydrocarbures par jour (16 500 barils) déversés sans être détectés, soit l'équivalent d'une fuite régulière d'une durée de 20 minutes. » Ville de Lévis, page 15. « On sait que les fuites en deçà de 1,5% sont difficilement décelables, mais représentent toutefois des pertes appréciables de l'ordre de 16 500 barils par jour. »

[77] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 25. « Les hypothèses de détection immédiate d'une fuite ou rupture d'oléoduc ainsi que la quantité déversée semblent avoir largement été sous-estimées relativement au temps nécessaire à la fermeture des vannes de sectionnement, et intrinsèquement, le volume déversé »

[78]Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 7.« Dans le cas d'une rupture complète de l'oléoduc, la simulation du promoteur prévoit une fermeture en 8 minutes, puisqu'il est évident pour les opérateurs à Calgary qu'il y a une catastrophe (2 minutes pour valider l'endroit de la fuite, et 6 minutes pour fermer les pompes et les deux vannes de sectionnement de part et d'autre de la fuite). Mais dans le cas d'une fissure longitudinale de la conduite, l'oléoduc pourrait laisser échapper du pétrole sans qu'il y ait détection. »

[79] Odette SARRAZIN, Comité vigilance hydrocarbures (CVH) Brandon, *L'acceptabilité sociale : un piège?*, 20 avril 2016, p. 4

détections de fuite ou de déversement [de ses] infrastructures [...], depuis 2004, se [sont-elles] faites par l'œil humain »?[80]

78. Est-ce que le promoteur a donné « l'assurance que tous les dommages associés à un déversement [seraient] assumés par le promoteur »? [81]

79. Quels seraient les impacts d'un déversement dans la plaine du St-Laurent?[82]

80. Quels seraient « les coûts directs et indirects » d'un déversement dans la plaine du St-Laurent?[83]

81. Quels sont « impacts environnementaux et économiques en cas de déversement de pétrole sur les parcs urbains de Lévis [et tous les autres parcs urbains] et les activités récréotouristiques rattachées » [84]?

82. Quel impact « un approvisionnement en eau compromis [aurait-il] sur le plan de la sécurité incendie »[85] ?

83. Quels sont les pires déversements possibles ou « pires scénarios vraisemblables »?[86]

---

[80] ÉQUITERRE, *Une stratégie de détection pleine de trous*, page 1. « Tirées des bases de données du BST, ces informations indiquent que les systèmes SCADA ont détecté moins de 14 % des fuites sur les canalisations de TransCanada. Ce faible pourcentage ne nous apparaît pourtant pas surprenant puisque les systèmes de détection SCADA n'ont pas prouvé leur efficacité ailleurs en Amérique du Nord. Constamment, de nouvelles études américaines démontrent que les systèmes de détection à distance, tel le système SCADA, sont inefficaces et, malgré leur installation, les fuites et déversements sont généralement décelés par des passants ou des employés des compagnies pipelinières. » ; ÉQUITERRE, *Une stratégie de détection pleine de trous*, page 1. « Dans sa base de données pour les années 2003 à 2013, le Bureau de la sécurité des transports du Canada montrait également que seulement 10,8 % des fuites survenues au pays durant la dernière décennie ont été signalées par les capteurs pour détecter les chutes de pression dans les canalisations. La technologie ne détecte donc qu'une fuite sur 10. » : Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 10.; Voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 56.

[81] Ville de Lévis, page 38. « La Ville de Lévis veut avoir l'assurance que tous les dommages associés à un déversement soient assumés par le promoteur. Par exemple, la baisse du chiffre d'affaires des entreprises, les désagréments causés par le contingentement de l'eau potable, les perturbations aux services essentiels de la communauté (écoles, services de santé et sociaux, etc.), la perte de qualité de vie, la perte d'habitats naturels, etc. » Ville de Lévis, page 38. ; voir aussi Question Eau Secours

[82] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 37.

[83] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 37. « Il faut anticiper qu'un déversement au Québec, dans la plaine du Saint-Laurent où se concentre 50% de la population serait dramatique, et que les coûts directs et indirects d'un tel déversement pourraient dépasser 1G$. »

[84] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 70.

[85] Mémoire de la Ville de Laval, p. 30.

[86] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 21. Voir aussi Le comité de Bassin versant de la rivière Salvail, page 4. « À cette séance du 10 mars, nous avons vu le porte-parole

84. Pourquoi l'évaluation environnementale stratégique a-t-elle « examiné les impacts pour un déversement maximum de 10 000 barils »[87]?

85. Quels seraient les « frais associés à un éventuel déversement »?[88]

86. Y aura-t-il un recensement des espèces végétales endémiques dans les zones exposées à un risque de déversement (p. ex. gentiane de Victorin) et une évaluation des impacts d'une marée noire sur ces espèces?[89]

87. *En cas de déversement, comment allez-vous dédommager les propriétaires des terres touchées s'ils ne font pas partie de ceux qui possèdent les terres où passe le pipeline? À titre d'exemple, si un propriétaire de terre certifiée biologique voyait sa terre contaminée par l'eau d'écoulement qui provient de son voisin, quels seraient ses recours?*[90]

88. *Un accident s'est produit près de Fort McMurray en 2015 au cours duquel cinq millions de litres d'un mélange de bitume, de sable et d'eaux usées se sont déversés. Ce pipeline de la compagnie Nexen avait été mis en place l'an dernier et il s'agissait d'une conduite à haute pression et à double cloison semblable à celui proposé par Énergie Est. À quoi attribuez-vous ce déversement? Quelle leçon en avez-vous tirée?*[91]

89. *Suite à l'application de « facteurs de modification conventionnels », les risques d'incidents liés au pipeline (tronçon québécois) sont passés de 1,18 à 0,34 événements annuels par 1 000 km. Il s'agit d'une valeur près de 4 fois inférieure à la moyenne de l'industrie. La catégorie de menace qui a connu la plus forte variation suite à l'application de ces facteurs est « Dommages liés à l'excavation », qui est passé de*

---

de TransCanada décrire le plus sérieusement du monde un « pire scénario vraisemblable» de déversement qui ne tient compte d'aucune erreur humaine, d'aucune présence de glace, d'aucun bris des vannes de sectionnement, d'aucun retard causé par une panne ou intrusion informatique, d'aucune attaque terroriste, d'aucune possibilité d'attaques simultanées visant plusieurs points du pipeline? Un scénario qui a l'immense avantage de ne jamais rejoindre une prise d'eau potable »

[87] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 23. OÉEL, septembre 2014 -Volume 6 : Accidents et défaillances -Section 2: Fréquence des incidents et analyse de volume –Oléoduc terrestre, page 2-20. « L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) d'OÉEL a examiné les impacts pour un déversement maximum de 10000 barils (1,6 ML), très largement en deçà des pires cas probables de déversement »

[88] Ville de Lévis, page 7. : Leclerc, Michel, 2016, Préoccupations visant la pérennité des ressources en eau superficielle de la Communauté métropolitaine de Québec en lienavec un déversement accidentel de pétrole sur le parcours de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Avis technique pour le compte de la Communauté métropolitaine de Québec. Octobre 2015. Rapport INRS_ETE 1643, 49 p. (pp.11-12, 16-17 et 24) « Les frais associés à un éventuel déversement semblent également sous-évalués. Enfin, la même étude met en doute le risque de 0,34 occurrence/1000km/an évalué par le promoteur. Cette probabilité de défaillance devrait être multipliée par 30 si on compare l'expérience d'occurrence de l'oléoduc Keystone, ce qui correspondrait à 1 occurrence (accident) par année pour la grande région métropolitaine. »

[89] Question de Carole DUPUIS (extrait)

[90] Question d'Odette Lussier (extrait)

[91] Question d'Odette Lussier (extrait)

1,18 E-04 à 5,90 E-06 incidents annuel par km. Quelles sont les variables considérées dans le calcul pour en arriver à une différence si importante?[92]

90. *Comparativement aux pipelines de transCanada qui sont déjà en opération, quelles sont les améliorations qui ont été prévues dans le cadre du projet Énergie Est pour réduire les risques de déversements?*[93]

91. *Le « pire scénario vraisemblable » présenté par TransCanada, soit une rupture complète de la canalisation au niveau de la traverse de la rivière Etchemin, est un exercice réalisé à la demande de l'ONÉ pour évaluer à combien pourrait s'élever la facture en cas d'incident. Quel serait le « pire scénario vraisemblable » dans une perspective écologique ou sociale?*[94]

92. Comment explique-t-on que dans « scénario de déversement de pétrole le plus défavorable » soient « exclues toutes les circonstances exceptionnelles susceptibles de provoquer une catastrophe véritablement majeure : erreurs humaines et problèmes de communication; pluies diluviennes ou inondations susceptibles de modifier le débit des cours d'eau, la portée du panache ou le comportement du pétrole dans l'eau; panne informatique (défaillance technique, attaque informatique, cyber-terrorisme etc.); attaques terroristes susceptibles de cibler cette infrastructure névralgique en plusieurs endroits différents, en combinaison ou non avec une intrusion informatique; mauvais fonctionnement des vannes de sectionnement; impossibilité de se rendre sur les lieux comme prévu à cause d'un pont emporté ou d'un glissement de terrain etc… »[95]?

93. En outre, pourquoi ce scénario « ne se produit pas dans la région de Montréal (la plus peuplée), ne mène ni à la contamination de prises d'eau potable, ni à la nécessité de fermer des usines d'eau potable, ni à une marée noire dans le Saint-Laurent »?[96]

94. Sachant que *« TransCanada a seulement rapporté au BST 130 déversements sur les 148 mentionnés dans leur rapport interne »* quel est le seuil de divulgation d'un déversement aux régulateurs publics? [97]

---

[92] Question de Nature Québec (extrait)
[93] Question de Nature Québec (extrait)
[94] Question de Nature Québec (extrait)
[95] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 15.
Sur les attaques terroristes, voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 85.
[96] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 15.
[97] Extrait de : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 55.

TYPE DE PRODUITS TRANSPORTÉS

95. Quels sont « les processus de dégradation et dispersion du pétrole »[98] et ce précisément pour chaque type de pétrole?
96. Quelle est la composition exacte du brut qui sera transporté par l'Oléoduc Énergie Est?[99]

BAKKEN

97. Quels sont les « risques spécifiques que posent le Bakken »[100]?

98. Quelle est la composition du pétrole de type Bakken et quels sont « les résidus de produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique et leurs effets sur l'environnement et les organismes vivants »[101]?

99. Quel est « le comportement du pétrole de schiste de Bakken lors d'un déversement dans les cours d'eau, les milieux humides et les terres pour différentes conditions climatiques »[102] ?
100. Quelle quantité de pétrole américain transiterait au Québec via Énergie Est et est-ce que ce pourcentage serait susceptible d'augmenter dans l'avenir?[103]

DILUANTS & DILBIT

101. Comment et où disposera-t-on « du diluant constituant 30 % du dilbit »[104]?

---

[98] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 50. « Les processus de dégradation et dispersion du pétrole sont encore mal compris et durs à estimer avec précision »

[99] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 54.

[100] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 51.

[101] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 51.

[102] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 51.

[103] Question de Carole DUPUIS

[104] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 8. « On sait aussi qu'une forte proportion du pétrole transporté par l'oléoduc sera du dilbit, soit du bitume dilué avec un solvant afin de permettre son transport par pipeline [...] Par ailleurs, on ne sait pas où et comment on disposera de ce diluant constituant 30% du dilbit. »

102. *Le représentant affirme candidement que « le bitume doit être mélangé avec des diluants pour permettre son transport par oléoduc » (ce qu'il appelle « valorisation en pétrole léger »). Quels sont ces diluants? Nous savons qu'au moins un des diluants utilisés sera le gaz naturel. Comment sera produit ce gaz naturel? D'où viendra-t-il? Quels sont les impacts de ces diluants sur l'environnement lors de sa production? Quels sont les impacts de ces mélanges de produits lors des futurs déversements?*[105]

103. Est-ce qu'il y a un engagement à ne pas ramener de diluants de l'est du Canada par train vers l'Alberta?[106]

104. Le système de détection détecte-t-il les moindres fuites?[107]

105. « Le dilbit serait-il chargé par bateau tel quel » une fois le diluant traité par les raffineries de l'est?[108]

106. Quels sont « les taux de succès de récupération de pétrole brut lourd de type dilbit en cas de déversement massif et ce en fonction du type de produit, et des conditions météorologiques (hiver versus période de crue) »[109]?

107. « Le confinement, la récupération et le nettoyage du dilbit présentent [— ils] davantage de difficultés pour les équipes d'intervention et [...] ce type de pétrole est [— il] davantage menaçant pour les prises d'eau potable »?[110]

108. Le dilbit est toxique, puisqu'il « peut contenir du benzène, un cancérigène ». Quand et pourquoi le dilbit contient-il du benzène ou non et si oui, la concentration de benzène est-elle assez importante pour cause un risque à la santé humaine [111]?

---

[105] Christian JACQUES, *Le non-sens « fossilisé »*, avril 2016, p.70

[106] Question de Carole DUPUIS, « Selon le promoteur, « il n'y a aucun projet, à l'heure actuelle, d'acheminer du condensat ou du diluant à partir de l'est du Canada. » Il a affirmé que le diluant contenu dans le dilbit livré aux raffineries de l'est serait traité par ces raffineries, sans préciser ce qui arriverait au reste (le dilbit serait-il chargé sur les bateaux tel quel?). Il dit que « les sources de diluants viennent du Midwest américain ou des importations, éventuellement du côté, sur la côte Ouest », notamment via Northern Gateway, un projet qui pourrait ne jamais voir le jour. Les commissaires ont demandé « une courte synthèse des données que vous venez de présenter sur votre approvisionnement en diluants dans l'Ouest » mais je ne l'ai pas trouvée dans la documentation déposée. »
(http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/DT2.pdf, ligne 1590 +). (extrait)

[107] ROY Germaine – BAPE Énergie Est – Pour ou contre la construction du pipeline Énergie Est au Québec

[108] Question de Carole DUPUIS

[109] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 51. « Le CBE requiert des informations détaillées à TransCanada sur les taux de succès de récupération de pétrole brut lourd de type dilbit en cas de déversement massif et ce en fonction du type de produit, et des conditions météorologiques (hiver versus période de crue). »

[110] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 34. « Considérant que le promoteur estime que 350 000 à 700 000 barils de dilbit par jour seront transportés par l'oléoduc »

109. Quels sont les risques pour la santé humaine « lors d'un déversement en raison de l'exposition directe au pétrole dans l'environnement et de la pollution atmosphérique causée par les émanations de nombreux produits chimiques dont le benzène et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) contenus dans le pétrole »?[112]

110. Quels sont « les impacts environnementaux et sanitaires et les effets d'exposition à court et à long terme de certaines composantes des hydrocarbures », par exemple le benzène, l'éthylbenzène, le toluène ou l'hexane? [113]

CONTAMINANTS

111. Comment sont pris en compte les « dommages potentiels sur le long-terme pour ces organismes dus à des contaminants persistants, bioaccumulables et toxiques tels que les HAP »?[114]

112. Comment sont pris en compte les « transferts possibles des contaminants le long de la chaîne trophique »?[115]

113. « Quel serait le comportement des produits lors d'un déversement alors que plus d'un produit serait impliqué » [116]?

CORROSION DE L'OLÉODUC

114. *De quelle façon [Énergie Est] va [— t-il] contrer le phénomène de corrosion et d'effets induits, notamment lorsque la conduite est adjacente à des lignes hydroélectriques ou à d'autres pipelines?*[117]

115. Quelle est l'efficacité « des moyens de protection contre la corrosion de l'oléoduc, lorsque soumis aux effets des lignes électriques à haute tension, dont la protection cathodique »?[118]

---

[111] Comité de coordination de Québec solidaire Montmorency, page 4.
[112] Greenpeace, p. 45.
[113] Greenpeace, p. 45.
[114] Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 29 à 43
[115] Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 29 à 43
[116] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 49.
[117] UPA, page 10.

116. Sachant que pour l'oléoduc Keystone, la corrosion s'est étendue jusqu'à 60 % de l'intérieur du métal, TransCanada a-t-elle changé les composantes, leurs matériaux ou leur épaisseur pour le projet Énergie Est afin de minimiser cette corrosion [119]?

117. TransCanada va-t-elle utiliser une tuyauterie résistante à la corrosion?[120]

118. Transcanada s'engage-t-elle à « assurer une suivi régulier de l'état de corrosion de l'oléoduc et effectuer des vérifications plus fréquentes dans les zones humides propices à la corrosion?[121]

119. Transcanada s'engage-t-elle à maintenir à jour un registre sur l'état du réseau et le communiquer aux parties intéressées?[122]

120. Comment Transcanada va-t-elle prévenir les risques de corrosion?[123] Comment va-t-elle informer les parties intéressées?

121. Quels sont « les tests et vérifications ainsi que leurs fréquences permettant d'assurer que la conduite n'est pas soumise à des courants induits ou des champs magnétiques favorisant sa corrosion » [124]?

122. Une protection supplémentaire contre la corrosion va-t-elle être mise « lorsque l'oléoduc longera les emprises d'Hydro-Québec »[125] ?

---

[118]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 82.

[119] Fédération de l'UPA de Lanaudière, p. 21.

[120] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. « Utiliser une tuyauterie résistante à la corrosion. Assurer un suivi régulier de l'état de corrosion de l'oléoduc et effectuer des vérifications plus fréquentes dans les zones humides propices à la corrosion. Maintenir à jour un registre sur l'état du réseau et le communiquer aux parties intéressées. » :

[121] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12.

[122] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12.

[123] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 24.

[124] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 82. Voir également Ville de Lévis, page 19. « De plus, les perturbations du champ magnétique dues à une éruption solaire peuvent aussi induire des courants à la terre (GIC). Les pipelines sont préservés de la corrosion par protection cathodique; mais les GIC réduisent aussi la performance de cette protection, favorisant la corrosion et raccourcissant la vie utile des oléoducs. » : MAJOR, Louis. *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, page 4.

[125] UPA, page 9. « Également, le promoteur précise à la rubrique 3.6.1—Protection contre la corrosion: «Enfin, une protection supplémentaire contre la corrosion AC pourrait être envisagée lorsque l'oléoduc longera les emprises d'Hydro-Québec». L'emploi du conditionnel n'est pas pour rassurer l'Union. »

123. *Sur quelle distance le tracé est-il à proximité d'autres oléoducs?*[126] *Dans ces cas, quelles sont les mesures de protection supplémentaires prévues?*[127]

124. *Que dire de l'oléoduc Saint-Laurent de la société Énergie Valero (dont Louis Bergeron, vice-président de TransCanada pour le Québec, a piloté toutes les phases) qui connaît des problèmes de corrosion depuis son ouverture en décembre 2012, comme s'il avait déjà dix ans d'usure?*[128]

125. Est-ce que le « risque de favoriser la corrosion de l'oléoduc dans certains cas » sera considéré « si des oxydants sont utilisés pour traiter des sols en place près de l'oléoduc »[129]?

EN SAISON HIVERNALE

126. *Alors que le pipeline Énergie Est envisage de traverser plus de 800 cours d'eau au Québec et étant donné que la majorité des anomalies concernant les oléoducs sont détectées par des tiers ou des employés de pipeline (Bureau de la sécurité des transports du Canada, 2016), TransCanada peut-il garantir sa capacité de détection et d'intervention en cas de bris survenant en hiver et sous la glace?*[130]

127. *TransCanada serait-elle en mesure de détecter un déversement mineur (sous le 1,5 à 2 % du débit) pendant que le sol est couvert de neige et de glace?*[131]

128. *En période hivernale, à trois kilomètres au fond des champs, où personne ne se promène régulièrement, comment déceler une fuite sous un couvert neigeux?*[132]

---

[126] UPA, page 9. « Citons le cas de l'oléoduc Keystone : de la corrosion profonde, mais d'une surface limitée, a été décelée en octobre 2012 à quatre endroits de la portion située aux États-Unis. Cette corrosion avait aminci de plus de 60% l'épaisseur du métal. L'analyse a déterminé que l'incident avait été causé par la diminution de la protection contre la corrosion de l'oléoduc Keystone découlant d'interférences électriques de basse tension induites par un autre pipeline situé à proximité. Selon le promoteur, la protection cathodique contre la corrosion du métal de l'oléoduc par le courant à basse tension peut causer des dommages à d'autres pipelines situés à proximité lorsque le courant est altéré. » : UPA, p. 9.

[127] UPA, p. 9.

[128] Extrait d'Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, p. 13.

[129] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 10.

[130] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)

[131] Question de Nature Québec (extrait);
Voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 62.

[132] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. P. 15.

129. Quels sont les impacts d'un déversement en hiver?[133]

130. Transcanada a-t-elle une véritable capacité d'intervention lors d'un déversement en hiver?

131. Et ce selon tous les différents types de pétrole possibles circulant dans l'oléoduc?[134]

132. Comment Transcanada va-t-elle agir lors de présence de glace sur le terrain?[135]

133. *Et si le pétrole se faufilait dans les drains en hiver, sous la neige? Comment retracer l'origine de la fuite?* [136]

134. Quels sont « les impacts en cas de déversement accidentel en saison hivernale soit établie en fonction de la biodiversité, des écosystèmes côtiers et insulaires et en tenant compte des courants et des marées dans l'estuaire moyen et maritime »[137]?

135. Quelles sont les mesures mises en place pour détecter un déversement en période hivernale?[138]

136. Quelles sont les mesures prévues pour récupérer les hydrocarbures migrant sous le couvert de glace en cas de déversement en période hivernale?[139]

137. *En cas de déversement, comment la pétrolière interviendrait durant les périodes printanières, lorsque les champs sont inaccessibles en tracteur, en quatre roues ou en motoneige, sans endommager le terrain? Quel serait le temps d'intervention?*[140]

138. TransCanada a-t-elle pris en compte, dans ses calculs de la probabilité d'un bris entraînant un déversement, « l'effet d'enflement et de désenflement des sols dû à la

---

[133] Voir à ce sujet : Comité régional de l'environnement Mauricie, page 8.
Voir aussi Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 10

[134] « Et que penser de la capacité d'intervention en cas de déversement en hiver, avec la prise des glaces et le déplacement de la banquise? »: Mémoire de l'Association madelinienne pour las sécurité énergétique et environnementale, page 8.

[135] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*,20 Avril 2016, page 68

[136] Le comité de Bassin versant de la rivière Salvail, p. 8.

[137] Comité ZIP, page 6. « Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande que des recherches plus approfondies sur les impacts en cas de déversement acccidentel en saison hivernale soit établie en fonction de la biodiversité, des écosystèmes côtiers et insulaires et en tenant compte des courants et des marées dans l'estuaire moyen et maritime. Cette évaluation devrait être établie par un groupe d'experts indépendant »

[138] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, p. 21.

[139] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, p. 21.

[140] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p.15

combinaison de l'humidité des sols et l'alternance entre les périodes de gels et de dégels »[141]?

139. *« Pour le scénario où une fuite survient en hiver et le terrain est difficile d'accès, ce qui a pour conséquence une période prolongée avant de réhabiliter le site, comment [est-ce que Énergie Est] va répondre à la demande en eau pour les citoyens, agriculteurs et industriels? »*[142]

140. *Si un déversement* [dans la rivière de l'Assomption] *devait se produire en hiver, sous 1 mètre de glace et de neige sur la rivière, comment y détecterait-on une fuite? Quel serait le temps d'intervention de l'équipe supposément formée pour affronter une telle situation complexe? Quel serait le mode d'intervention?*[143]

141. « Dans le cas d'un déversement en hiver, quel scénario TransCanada a-t-elle prévu pour prendre en charge le relargage des sédiments contaminés avec la crue de printemps? »[144]

142. Est-ce que « les scénarios de déversement [prennent] en compte que les conditions de glace nuisent à la récupération du pétrole »?[145]

SYSTÈME DE DÉTECTION

143. Lors du déversement du pipeline Keystone de TransCanada au Dakota du Sud le 2 avril 2016, « comment se fait-il que les systèmes de détection censés être à la fine pointe des technologies n'aient pas alerté sur la fuite dans cet oléoduc qui transporte le pétrole albertain vers les États-Unis »?[146]

144. *Pour Énergie Est, TransCanada admet que des fuites de moins de 1.5 % ne seraient pas détectées par les systèmes de détection électronique. La compagnie compte sur d'autres moyens de détection, notamment l'aide des propriétaires de terrains où serait enfoui le pipeline. Or, à moins d'inspections quotidiennes, il peut s'écouler des jours avant que le pétrole remonte à la surface et soit détecté à l'œil nu.*

---

[141] MAJOR, Louis. *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, page 2. « Cet effet des sols est très prononcé dans la grande région de Montréal et le long du fleuve rendant plus propice les bris d'oléoducs. » : MAJOR, Louis. *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, page 2.

[142] Extrait de Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 13.

[143] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 21

[144] Question de Greenpeace.

[145] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15

[146] Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 14

Comment faire tout le long des 241 kilomètres de terres agricoles? Encore plus difficile le long des 317 km de milieux boisés, 91 km de milieux humides et 7 km de traverses de cours d'eau. Et en hiver, sous la neige et la glace?[147]

145. *Au-delà des secteurs traversés par le tracé, quelle est la portée géographique exacte du risque de déversement, en tenant compte des marées et des courants pour ce qui est du fleuve, et de l'hydrologie pour ce qui est de la contamination souterraine?*[148]

146. Est-ce que TransCanada « [améliorera], au-delà des limites prévues, la performance du système de détection des fuites »?[149]

GESTION DE RISQUES

147. En quoi « les coûts de nettoyage seraient inférieurs à ceux d'un désastre de même envergure dans la rivière Kalamazoo en 2010 »?[150]

148. Si l'évaluation des risques du projet Énergie Est se faisait, comme il devrait être fait, au « moyen d'une matrice tenant compte de la rencontre deux critères soit la probabilité d'apparition et la gravité du risque de déversement », ce projet se placerait-t-il dans une « zone d'acceptabilité, d'acceptabilité sous conditions ou de non acceptabilité du risque de déversement »?[151]

149. Quels sont les engagements du promoteur en cas d'incident? (assurances?, argent disponible? argent virtuel)?[152]

150. Dans l'estimation du cout des interventions, TransCanada a-t-elle pris en compte « la situation vécue dans la rivière Kalamazoo, au Michigan, en 2010 »?[153]

151. Pourquoi « Transcanada n'[a-t-elle] pas l'intention de creuser de puits pour échantillonner l'eau sur le tracé de son pipeline » [154]?

---

147 Extrait d'Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, p. 14.

148 Question de Carole DUPUIS (extrait)

149 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

150 Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 15.

151 Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 21.

152 JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p. 41

Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 6.

153 Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 38.

154 Katherine MASSAM, *Présentation Katherine Massam*, 18 avril 2016, p. 1.

152. *La dernière fuite de pipeline de TransCanada dont j'ai entendu parler aux nouvelles de Radio Canada a eu lieu ce mois-ci, le 2 avril, au Dakota du Sud, dans la petite ville de Freeman, dans un pipeline mis en fonction en 2010. L'entreprise a déclaré qu'aucun impact significatif sur l'environnement n'a été observé. Quand un déversement de pétrole devient-il significatif?*[155]

153. Le montant de 1 G$ est-il réellement suffisant?[156]

154. Comment TransCanada a-t-elle procédé à l'évaluation de la fréquence des déversements possibles?[157]

155. *Est-ce que seront considérés à risque tous les captages souterrains d'eau potable situés en aval du tracé de l'oléoduc en cas de déversement et que les scénarios de migration sur ou dans l'aquifère soient élaborés afin d'estimer les impacts d'un déversement en milieu terrestre sur les eaux souterraines et les puits privés?*[158]

156. « [Quels] sont les risques potentiels pour la santé humaine que TransCanada identifie en lien avec un accident, une défectuosité, un acte de vandalisme ou autre pour un pipeline comme Énergie Est? »[159]

157. « Selon le *Plan d'action pour intervention d'urgence d'Enbridge (voir ICP Annexe 6 – Zone d'intervention de la région de l'Est 2015/2016 — Version 2, p.56,* « il doit y avoir une distance d'évacuation de 800 mètres en cas d'incendie et » *[...] les intervenants devraient utiliser les distances identifiées pour « l'évacuation en cas d'incendie » même s'il n'y a pas de feu. En cas de rupture complète de la paroi où il y un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur, ces distances devraient être doublées »* […] Quelle est la distance d'évacuation proposées par TransCanada « *en cas d'incendie* »? »[160]

158. « Est-ce que la distance d'évacuation proposées par TransCanada » en cas d'incendie est également applicable dans certains cas *« même s'il n'y a pas de feu »?* »[161]

---

[155] Question de Marie-Claire MAYERES, *BAPE Énergie Est*, 19 avril 2016, page 1.

[156] « Or, ce montant de 1 G$ de dollars est insuffisant. Rappelons que la catastrophe de Kalamazoo causée par un oléoduc d'un débit de 283 000 barils par jour a coûté jusqu'à maintenant 1,2 G$. Avec un débit quatre fois plus grand, dans une situation comparable à Kalamazoo, une fuite catastrophique d'énergie Est pourrait se traduire en une facture de nettoyage et de réhabilitation pouvant atteindre plus de 5 G$ canadiens. » : Regroupement des MRC, page 91.

[157] Centre National de Formation en Traitement de l'Eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs, *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures,* 10 mai 2016, p. 13.

[158] Extrait de Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans le cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, p. 28.

[159] Question de Greenpeace

[160] Question de Greenpeace

[161] Question de Greenpeace

159. « Quelle est la distance d'évacuation proposées par TransCanada "e*n cas de rupture complète de la paroi où il y un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur?* »[162]

160. « Est-ce que TransCanada peut fournir une carte montrant le trajet du pipeline et la distance d'évacuation proposées par TransCanada e*n cas de rupture complète de la paroi où il y un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur*? »[163]

161. « [L] ors de sa présentation le Mardi 8 mars à 13 h, le représentant du gouvernement fédéral a déclaré qu'il "n'y a aucun risque majeur qui a été identifié par le BST qui est non résolu au niveau du transport par pipeline". Or, en juillet 2015, un pipeline neuf de Nexxen a fuit pendant plus de deux semaines en Alberta avant que la fuite soit découverte, déversant cinq millions de litres d'un mélange de bitume, de sable et d'eaux usées. […] Comment le BST peut-il affirmer qu'il n'existe "aucun risque majeur [...] qui est non résolu au niveau du transport par pipelines"? »[164]

162. Est-ce que TransCanada « [effectuera] un inventaire et une caractérisation plus poussées de l'ensemble des zones pouvant être contaminées »?[165]

163. Les exploitants du pipeline s'engagent-ils à « créer un Fonds de prévoyance d'un (1) milliard de dollars dans un compte en fiducie afin de garantir l'accès immédiat à une somme d'argent importante en cas de problématique »?[166]

164. TransCanada s'engagera-t-elle à suivre une méthode de caractérisation de l'état initial imposée et encadrée par le gouvernement?[167]

165. Quelle est « la méthode de calcul utilisée pour tenir compte de la vidange de l'oléduc entre deux vannes » dans le scénario de TC pour l'Etchemin?[168]

166. Quelle conclusion la compagnie tire-t-elle quant à l'acceptabilité des différentes situations accidentelles?[169]

---

[162] Question de Greenpeace

[163] Question de Greenpeace

[164] Question de Greenpeace

voir http://ici.radio-canada.ca/regions/alberta/2015/07/17/004-deversement-important-alberta-petrole-pipeline-neuf-nexen.shtml

[165] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15

[166] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 10

[167] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 38.

[168] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 36.

[169] Pierre MARCHILDON, L*'analyse de risque du projet Énergie Est Que faut-il en conclure ?,* 12 avril 2016, p. 6.

167. Comment se fait-il que « les conséquences du "pire scénario vraisemblable" dans la section québécoise de l'oléoduc soient moins sérieuses que celles qui ont caractérisé le déversement dans la rivière Kalamazoo en 2010 »? [170]

168. En général, quel est le mode de calcul exact servant à déterminer quels sont les récepteurs très sensibles (RTS) les plus importants? En particulier, sur la base du « pire scénario vraisemblable » présenté en séance par le promoteur.[171]

169. Quel est l'historique des conséquences des déversements provenant d'un pipeline en Amérique du Nord depuis 10 ans sur les écosystèmes, sur l'économie et sur la santé des personnes et des collectivités, et quelle est la justification des scénarios du promoteur à la lumière de cet historique?[172]

170. Quel est le modèle de gestion de risques, la démarche que TC suit de la conception au démantèlement?[173]

171. TransCanada fournit-elle une « garantie formelle sur la couverture complète des impacts d'un déversement de l'oléoduc Énergie Est qui pourrait priver d'eau des millions de citoyens du Québec »[174]?

172. *L'oléoduc Énergie Est sera construit dans l'emprise d'un gazoduc déjà existant sur une longueur de 135 kilomètres. Plusieurs dizaines d'explosions suivies d'incendies sont survenus sur les gazoducs du Canada, dont 6 explosions et incendies sur le réseau de gazoducs de TransCanada entre 1995 et 2014. En cas d'explosion, il pourrait y avoir des dommages causés à l'oléoduc Énergie Est suivis de déversements et d'incendies catastrophiques. Est-ce que ces éléments supplémentaires de risques et l'ampleur des conséquences sont pris en compte et inclus dans la probabilité d'accident et dont les conséquences pouvant être très graves. Comment sont faits ces calculs?*[175]

---

[170] Pierre MARCHILDON, L*'analyse de risque du projet Énergie Est Que faut-il en conclure ?,* 12 avril 2016, page 5

[171] Question de Carole DUPUIS (extrait)

[172] Question de Carole DUPUIS

[173] Question de Carole DUPUIS (extrait)

[174] Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec, "Le projet Énergie Est: Un passif trop lourd pour l'avenir énergétique du Québec", (Avril 2016), p. 11.

[175] Question d'Irène Dupuis
Explosion en Ontario : http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2013/10/28/008-pipelines-fuites-ontario.shtml,
4 explosions au Manitoba : http://www.winnipegfreepress.com/local/Gas-pipeline-explodes-near-Emerson-324900181.html,
Explosion en Alberta : http://www.cbc.ca/news/canada/pipeline-rupture-report-raises-questions-about-transcanada-inspections-1.2521959,
Carte 2015 du Bureau de la Sécurité sur les pipelines fédéraux : https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-eng.html

173. *« Les promoteurs [s'engagent-ils à] opter pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que ces impacts soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs [peuvent-ils] faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques, outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents »*[176]*?*

174. Est-ce que « des études indépendantes complètes et détaillée d'analyses de risques » pour la population et les milieux sensibles seront faites?[177]

175. Est-ce qu'une étude externe exhaustive sur les risques d'un bris de conduite sous l'eau fluviale et les conséquences sur le territoire et le fleuve Saint-Laurent sera faite?[178]

176. Est-ce « qu'une analyse détaillée des impacts et des mesures de mitigation dans les milieux vulnérables, incluant les coûts de réhabilitation sera faite »?[179]

177. TransCanada peut-il réellement garantir des mesures de prévention et d'intervention concernant la sécurité des individus, de la biodiversité et des infrastructures, alors même que le tracé du pipeline a été plusieurs fois modifié?[180]

178. TransCanada est-elle prête « à assumer seule les coûts des infrastructures et des risques associés à l'exportation »[181] des hydrocarbures par l'Oléoduc Énergie Est?

---

[176] Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Avril 2016, p. 30.

[177] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. « DEMANDE 1 La Ville de Saint-Augustin est grandement préoccupée par les impacts du projet d'oléoduc de TransCanada sur la sécurité de la population et sur l'intégrité des milieux sensibles. Elle exige des études indépendantes complètes et détaillées d'analyses de risques pouvant éclairer sur le choix du tracé le moins à risques. »

[178] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. « DEMANDE 2 La Ville de Saint-Augustin appréhende un bris de la conduite sous fluviale pendant la vie utile de l'oléoduc et les conséquences qu'elles pourraient avoir sur son territoire et le fleuve Saint-Laurent. Nous demandons que TransCanada commande des études externes exhaustives sur la faisabilité d'un tel ouvrage et des risques inhérents à son opération. »

[179] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. « DEMANDE 3 La Ville de Saint-Augustin exige de TransCanada une caractérisation approfondie des eaux souterraines et des aquifères situées à moins de 500 mètres, tout au long du tracé, ainsi qu'une analyse détaillée des impacts et des mesures de mitigation dans les milieux vulnérables, incluant les coûts de réhabilitation. »

[180] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)

[181] Jean-François LEFEBVRE, Luc GAGNON et Jonathan THÉORÊT, « Oléoduc Énergie Est : un projet dépassé selon une perspective macroécologique », (20 avril 2016) *Groupe de recherche appliquée en macroécologie*, p. 4.

PIRES SCÉNARIOS

179. Quels sont les pires scénarios de « déversement de pétrole en milieux d'aquifères [et ce] en tenant compte des différents types d'aquifères et des différents produits transportés » [182]?

180. Quelles seraient « les mesures d'intervention, de nettoyage et de réhabilitation de même que les impacts à moyen et long terme sur ces milieux et les puits qui s'y approvisionnent » [183]?

181. Quels sont les paramètres utilisés par TC pour définir le « pire scénario » et les mesures d'urgences appropriés?[184]

182. TransCanada ne doit-elle pas faire l'« élaboration de pires scénarios qui comprenne la mise en place de modèles de simulation appropriés dans chacun des cours d'eau exposés, incluant prioritairement le fleuve Saint-Laurent, expliciter les paramètres de ces scénarios soient explicités tenir compte des véritables conditions pouvant avoir cours lors d'un déversement »?[185]

183. Quel est le pire scénario pour les cours d'eau autres que la rivière Etchemin qui seraient traversés par le pipeline?[186]

184. Quid d'une « analyse de risques qui tient compte des différents cas de figure pouvant déterminer la dispersion des produits pétroliers dans le fleuve (scénarios de pire cas) et des facteurs humains à la source de nombreuses catastrophes industrielles et des limites inhérentes à la gestion de grandes catastrophes »?[187]

---

[182] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 78.

[183] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 78.

[184] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 35.

[185] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 11.

[186] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 33. « Sauf pour la rivière Etchemin, TransCanada ne présente pas de scénario du pire, worst case scenario, minimisant ainsi les conséquences possibles en cas de déversement. Tout de même, 348 km de rives seraient affectées par un déversement dans la rivière Etchemin. »

[187] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 11.

185. Quel seraient « le panache qui résulterait d'un éventuel déversement dans la rivière Chaudière », sur un scénario de déversement de plus de 10 jours?[188]

186. Est-ce qu'il y aura une autre évaluation du pire scénario vraisemblable qui prendra en compte un scénario où les vannes peuvent faire défaut, où le temps de réponse peut dépasser le minimum et où seront pris en compte la dynamique particulière du milieu soit ses glaces en hiver et ses grands vents et la proximité du fleuve St-Laurent avec ses marées et incluant la possibilité que les secours spécialisés (Valéro et Simec) ne soient pas à quelques kilomètres du lieu de déversement et que le temps d'intervention soit prolongé et que le fleuve soit contaminé?[189]

187. Quel est le panache d'un éventuel déversement d'une quantité supérieure à 10 000 barils dans la rivière des Outaouais?[190]

188. Pourquoi TransCanada, en évaluant « le scénario de déversement le plus défavorable pour la rivière des Outaouais », a-t-elle utilisé le débit de la rivière considérant que « dans la semaine du 04 avril 2016 au 10 avril 2016, le débit moyen de la rivière des Outaouais au Carillon était de 5 190 m3/s, soit déjà supérieur au débit maximal de 3510 m3/s utilisé par TransCanada dans son scénario de déversement le plus défavorable, et sachant

---

[188] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 33. « Dans l'étude Projet Énergie-Est : vulnérabilité et exposition de l'estuaire fluvial du St-Laurent dans la région de la CMQ, l'auteur a modélisé le panache qui résulterait d'un éventuel déversement dans la rivière Chaudière, située à quelques kilomètres à l'ouest de la rivière Etchemin, et a conclu que le panache s'étendrait le long des rives sud et nord du fleuve, y compris sur la rive nord de l'île d'Orléans La modélisation effectuée par Oléoduc Énergie Est pour le scénario du pire cas a été réalisée sur une période de dix jours. Cette modélisation du fleuve à partir de la rivière Etchemin montre que pour cette durée, la contamination affecte uniquement la rive sud et quelques îles situées dans le chenal du Saint-Laurent. Si la modélisation est réalisée sur une période de 21 jours (comme celle de l'auteur de l'étude mentionnée dans la question ci-dessus), certaines rives de la rive nord pourraient être touchées. »

[189] Question d'Irène Dupuis Un exemple: Dans son rapport sur la rupture et l'explosion du gazoduc de TransCanada près de Beardmore en Ontario survenu le 19 février 2011, le Bureau de Sécurité du Transport du Canada rapporte En page - 5 -À 1 h 58, le 20 février, l'incendie faisait toujours rage. On a déterminé que la vanne de raccordement VCP 76-2:3, normalement fermée, n'était pas fermée hermétiquement et laissait du gaz s'écouler dans le tronçon isolé de la canalisation 100-2 entre les VCP 76 et VCP 76A.
À 5 h 5, le 20 février, TransCanada a commencé à isoler et à évacuer la canalisation 100-3 entre les VCP 76 et VCP 76A pour arrêter l'écoulement du gaz, qui alimentait l'incendie, dans la canalisation 100-2.

[190] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 33. « Dans le cas de la traversée de la rivière des Outaouais, le volume total du scénario du pire cas serait de 17 727 barils alors que, dans ses scénarios présentés pour cette rivière, TransCanada modélise pour des déversement de 10 000 barils maximum, ce qui est nettement inférieur au pire cas.»

que le débit maximal enregistré pour la Rivière des Outaouais est de 9230 m3/s, soit un débit 162 % supérieur aux données présentées par TransCanada »?[191]

189. Quels sont les pires scénarios en cas de déversement dans l'estuaire moyen? [192]

190. Quels sont les pires scénarios « de déversement de pétrole en milieux humides [...] en tenant compte des différents types de milieux, des conditions climatiques et des différents produits transportés »[193] ?

191. Quels sont les « pires scénarios en cas de déversement de pétrole sur les terres agricoles (...) en tenant compte des différents types de sols, des conditions climatiques et des différents produits transportés » [194]?

192. « Pour le pire scénario de déversement pour la rivière des Outaouais, est-ce que TransCanada peut fournir 1) la quantité de pétrole déversé, 2) la quantité de pétrole qui serait récupérée grâce aux techniques de récupération à la surface de l'eau (incluant les endroits où le pétrole serait récupéré et le temps d'intervention, soit le nombre de minutes nécessaires à l'installations des équipements pour amorcer la récupération et la durée pour laquelle les équipements resteront en place), 3) la quantité de pétrole qui serait récupérée sur les rives (incluant les endroits où le pétrole serait récupéré et le temps d'intervention, soit le temps nécessaires avant que la récupération ne s'amorce et la durée quelle durera), 4) la quantité de pétrole qui coulerait dans le fond de l'eau et en combien de temps ainsi que incluant les endroits où le pétrole coulerait et ceux où il serait récupéré et le temps d'intervention, soit le temps nécessaires avant que la récupération ne s'amorce et la durée de la récupération), 5) la quantité de pétrole qui restera dans l'environnement et qui ne sera pas récupéré (par exemple, dilué dans l'eau ou irrécupérable au fonds de l'eau) » [195] ?

193. TransCanada s'engage-t-elle à élaborer plusieurs « pires scénarios » de déversement « dans des conditions diverses et avec plusieurs variables pondérées dont : le type de

---

[191] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, p. 33. « Autre exemple, le scénario de déversement le plus défavorable pour la rivière des Outaouais se base sur le débit moyen du mois d'avril (3510 m3/s au Barrage du Carillon) censé représenter le débit le plus rapide. »

[192] Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, *Projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada*, avril 2016, p. 4. « Le Comité [ZIP] recommande que des recherches et scénarios plus approfondis soient mis de l'avant afin d'évaluer les impacts sur les habitats, la faune et la flore particuliers de l'estuaire moyen. »

[193] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 76.

[194] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 75. « Des Scénarios des pires cas de déversement de pétrole sur les terres agricoles soient élaborés en tenant compte des différents types de sols, des conditions climatiques et des différents produits transportés. »

[195] Question de Greenpeace

produit transporté, les coûts de l'intervention; les impacts écologiques; la vulnérabilité des sources d'eau potable municipales et individuelles; les délais d'intervention; la distance des équipements; le nombre de personnes touchées; l'approvisionnement en eau pour les usages autres que l'eau potable; les impacts sur la villégiature, le tourisme, l'agriculture, etc; les impacts psychosociaux des populations affectées; la saison et les conditions d'intervention; etc. »[196] ?

194. Comment TransCanada va-t-elle « [élaborer des pires scénarios] pour chacun des cours d'eau traversés ayant leur embouchure au fleuve [...] pour prendre en compte les conditions hydrodynamiques ayant cours dans le fleuve Saint-Laurent dans l'éventualité où un déversement l'atteindrait »?[197]

195. Quel est le volume total qui pourrait s'écouler suite à la vidange partielle ou complète du tuyau suite à l'arrêt de flux par les vannes de sectionnement?[198]

196. *La possibilité de contamination des prises d'eau potable ou de fermeture des usines d'eau potable alimentant des centaines de milliers ou des millions de citoyens a-t-elle été prise en compte dans le calcul du « pire scénario vraisemblable »?*[199]

197. *La possibilité de pluies diluviennes ou d'inondations susceptibles de modifier le débit des cours d'eau, la portée du panache ou le comportement du pétrole dans l'eau a-t-elle été prise en compte dans le calcul du « pire scénario vraisemblable »?*[200]

198. *Le risque informatique (défaillance technique, attaque informatique, cyberterrorisme etc.) a-t-il été pris en compte dans le calcul du « pire scénario vraisemblable »?*[201]

199. *La possibilité d'attaques terroristes, qui pourraient se produire simultanément à plusieurs endroits différents du pipeline et être combinées ou non au cyberterrorisme, a-t-elle été prise en compte dans le calcul du « pire scénario vraisemblable »?*[202]

200. *Quels scénarios de fuites minimes à long terme ont été analysés afin de déterminer s'ils ne constitueraient pas le « pire scénario vraisemblable »?*[203]

---

[196] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 36.
[197] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 36.
[198] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 36.
[199] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[200] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[201] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[202] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[203] Question de Carole DUPUIS (extrait)

MESURES D'URGENCE & REMÉDIATION

201. Pourquoi le promoteur « ne présente [— t-il] aucun scénario de mitigation en cas de déversement ni aucun plan d'urgence et de rétablissement cas d'accident »? [204]

202. Pourquoi les études du promoteur ne tiennent-elles « pas compte d'un éventuel déversement de pétrole dans le fleuve »? [205]

203. Pourquoi le promoteur ne fait-il pas mention de l'impossibilité de décontaminer les eaux souterraines dans certains cas?[206]

204. Quelles seraient « les actions de confinement et de récupération » suite à un déversement?[207]

205. TransCanada s'est-elle engagée à « moduler son Plan d'intervention d'urgence […] conformément au Cadre de coordination de site de sinistre au Québec » [208]?

206. Quels seraient les frais encourus de confinement et récupération suite à un déversement dans le fleuve?[209]

207. *Lorsque vous parlez de remise en l'état des lieux, qu'en est-il pour les érablières et les espaces forestiers, dont les arbres prendront 25 ans à repousser?*[210]

208. En cas de déversements, il est possible que les propriétaires terriens et les animaux doivent quitter la maison et la ferme. Où seront-ils relocalisés?[211]

209. TransCanada dispose-t-il d'un « fonds d'urgence »?[212]

---

[204] Stop Oléoduc Capitale Nationale, *Mémoire présenté dans le cadre de la commission du BAPE pour le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, mai 2016, p. 4.

[205] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 35. « Les études du promoteur ne tiennent pas compte d'un éventuel déversement de pétrole dans le fleuve, malgré le fait que de nombreux cours d'eau sont traversés en amont à quelques kilomètres du fleuve »

[206] Stop Oléoduc Capitale Nationale, *Mémoire présenté dans le cadre de la commission du BAPE pour le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, mai 2016, p. 4. « Il est aussi mentionné dans cette même étude que la décontamination des eaux souterraines peut être très longue et coûteuse, et même impossible selon le type et volume de contaminant, le type et volume de sol affecté et que cet aspect n'est pas mentionné dans les documents du promoteur ».

[207] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 8.

[208] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 28.

[209] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 8.

[210] Extrait d'Odette LUSSIER, *Énergie Est, un projet de développement durable?*, 20 avril 2016.

[211] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, *Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise*, avril 2016. P. 11.

[212] Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!,* avril 2016, p. 4.

210. TransCanada considère-t-elle que seulement une simulation pour le bitume dilué, et une autre simulation pour l'Etchemin avec du pétrole léger suffit pour définir les mesures d'urgence?[213]

211. TransCanada va-t-elle partager tous les éléments de ses plans de mesures d'urgence (qui devront comprendre notamment le rôle, l'expertise, les capacités, la localisation et le temps de déploiement de TransCanada incluant ses contractants, les équipements, leur localisation et leur temps de déploiement, les procédures de coordination et de communication avec les organismes locaux en sécurité publique, les mécanismes d'alerte aux populations, etc) avec les autorités compétentes, et va-t-elle s'assurer que leur développement est arrimé et adapté aux capacités locales?[214]

212. En cas de déversement, « l'ensemble des intervenants impliqués dans les interventions en cas d'urgence [seront-ils] informés du type de pétrole qui circule dans l'oléoduc »?[215]

PIPELINES EXISTANTS

213. Quelle méthode TransCanada a-t-elle utilisée pour évaluer l'ampleur d'un éventuel déversement, compte tenu du fait que le déversement d'un oléoduc quatre fois plus petit en 2010 déversa le double de fluide de la quantité maximale présentement évaluée?[216]

214. « Est-il possible d'avoir des statistiques sur le nombre de déversements et fuites de pétrole par année pour les 20 dernières années pour les pipelines au Canada, incluant les pipelines de juridictions provinciales? »[217]

215. « Est-ce […] le promoteur ou des experts [peuvent transmettre] toute l'information du déversement de 2013 à Mayflower en Arkansas, incluant, entre autres, les analyses des raisons du déversements, la réponse de l'entreprise et des autorités au déversement

---

[213] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 35.

[214] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 20.

[215]Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 30. « Le CBE recommande que les ministères, les municipalités ainsi que l'ensemble des intervenants impliqués dans les interventions en cas d'urgence soient informés du type de pétrole qui circule dans l'oléoduc » Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 32. « Chacun de ces types de pétrole possède des caractéristiques particulières et des composés qui doivent être connus afin de pouvoir faire les bonnes interventions en cas d'accidents. »

[216] Centre National de Formation en Traitement de l'Eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs, *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures,* 10 mai 2016, p. 7.

[217] Question de Greenpeace

(incluant les délais de fermeture des vannes, les impacts sur l'environnement et les personnes, etc.? »[218]

216. « Une base de données historique des accidents déclarés est publiée par le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BSTC) concernant l'oléoduc Keystone existant et traversant le territoire canadien. Cette base de données présente les accidents produits sur la "transmission line" de Keystone. Nous interprétons l'expression "transmission line" comme étant le tracé principal de l'oléoduc. Bien que le nombre d'accidents rapportés sur la ligne de transmission de Keystone est plus bas que le nombre d'accidents rapportés aux stations de pompage, il est loin de zéro. Seulement lors des cinq premières années d'opération, il y eu 18 accidents (7 en 2010, 10 en 2012 et 1 en 2013) [2] Serait-ce possible que le promoteur justifie comment les données du BSTC peuvent concorder avec l'affirmation de M. Bergeron faite le 11 mars selon laquelle aucun déversement n'a eu lieu sur l'oléoduc Keystone? »[219]

217. « Concernant l'oléoduc Keystone existant passant à travers le territoire des États-Unis, une base de données de la *U.S. National Response Center* indique que 12 déversements se sont produits sur cet oléoduc lors de sa première année d'opération, soit du 21 mai 2010 au 29 mai 2011. Cette information est particulièrement intéressante concernant l'oléoduc Énergie-Est au Québec, car cette base de données américaine inclut tous les nouveaux pipelines, non seulement les anciens gazoducs transformés aux oléoducs. Nous pouvons y apprendre que ces déversements en particulier se sont produits proches des stations de pompage, mais qu'un déversement a impliqué un jet de pétrole brut de 60 pieds de hauteur. Nous aimerions savoir comment TransCanada peut rapporter 12 déversements dans des stations de pompage la première année, contrairement aux autres pipelines des États-Unis et du Canada? Nous réclamons également un compte-rendu exact de tous les déversements et de tous les impacts sur l'environnement, et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur des stations de pompage pour ces 12 déversements. »[220]

COMPENSATION

218. *Comment calculer la perte de jouissance de l'autre partie de la terre lorsque celle-ci est séparée* [par le pipeline] *en deux parties? (pas d'accès pour la culture, au boisé pour la coupe de bois, à l'érablière).*[221]

219. En cas de déversement, les agriculteurs seraient-ils dédommagés pour la perte de valeur de leurs terres?[222]

---

[218] Question de Greenpeace

[219] Question de Greenpeace

[220] Question de Greenpeace

[221] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, *Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise,* avril 2016. P. 19.

220. « La certification [pour les terres agricoles biologiques n'étant] accordée qu'aux zones de culture respectueuses de l'environnement », les agriculteurs perdant cette certification suite à un déversement seraient-ils dédommagés? Si oui, par qui et de quelle manière?[223]

221. Une compensation sera-t-elle versée pour « perte d'habitat suite aux perturbations générées par le passage de l'oléoduc dans ces milieux humides »?[224]

222. Comment TransCanada compenserait-elle la « grande perte de valeur de biodiversité » occasionnée par le « remplacement de ce qui a été coupé [et qui] ne sera pas fait avec des arbres de grandeur mature » après le déboisement? [225]

223. Va-t-il y avoir des « compensations sous forme de reboisement ou d'investissement dans des projets de développement environnemental » [226] ?

224. Les agriculteurs seraient-ils dédommagés pour la perte de valeur de leurs terres en cas de vente, la seule présence de l'oléoduc constituant un irritant pour les acheteurs [227]?

225. TransCanada s'engage-t-elle à mettre sur pied un fonds de compensation forestière pour « recréer les superficies forestières perdues par l'établissement de l'emprise de l'oléoduc » et pour servir à « agrandir la superficie des boisés existants ou améliorer leur productivité par le biais d'une mise en valeur intensifiée de massifs forestiers présents sur les propriétés affectées » [228]?

226. TransCanada dédommagerait-elle les producteurs maraîchers qui, suite à un déversement, seraient confrontés au déclassement ou à l'abandon de toute la production maraîchère de Lanaudière par les acheteurs face à la production maraîchère intacte de la Montérégie? Si oui, jusqu'à quel point [229]?

---

[222] « S'il y avait fuite de pétrole, le prix de la terre passerait à 0 $. Elle ne vaudrait plus rien » : Mémoire de Albert, *Impact total sur les GES, en prenant compte l'ensemble du projet. OPINION – Énergie Est : qu'en disent les agriculteurs.* Voir aussi : Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!,* avril 2016, p. 5.

[223] « Le tuyau passerait dans plusieurs terres agricoles certifiées biologiques » : Mémoire de Albert GEUZAINE, *Impact total sur les GES, en prenant compte l'ensemble du projet. OPINION – Énergie Est : qu'en disent les agriculteurs.*
Voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 52

[224] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 17.

[225] Christian JACQUES, *Le non-sens « fossilisé »*, avril 2016, p. 63.

[226] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 44.

[227] Mémoire de Albert GEUZAINE, *Impact total sur les GES, en prenant compte l'ensemble du projet. OPINION – Énergie Est : qu'en disent les agriculteurs.*

[228] Recommandation 3 : Fédération des producteurs forestiers du Québec, page 5.

[229] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 20.

227. *Aura-t-elle les fonds disponibles – et rapidement – à la fois pour restaurer ces milieux et pour compenser l'ensemble des pertes (agricoles et autres) liées aux problèmes d'approvisionnement en eau?* [230]

228. [Les] *voisins non directement touchés par le tracé de l'oléoduc auraient-ils droit à des compensations en cas de déversement?*[231]

229. Est-ce que des mécanismes de compensation financière sont prévus « pour les entreprises agricoles qui verront la superficie de leurs terres exploitables diminuer ainsi que leur productivité en raison de l'emprise »[232]?

230. *Ce projet* [Énergie Est] *entraînerait-il une perte de productivité, une dévaluation, une perte d'attractivité, une perte d'efficacité des systèmes de drainage souterrain, une perte de certification des cultures biologiques?*[233] [sic]

231. Comment les « impacts visuels de l'oléoduc sur les paysages » seront-ils analysés? TransCanada mettra-t-elle en place des moyens d'atténuation de ces impacts?[234]

232. « Les impacts sur l'environnement causés par les mesures de nettoyage ne semblent pas avoir été abordés lors des audiences du BAPE. Afin d'effectuer une évaluation complète et juste, est-ce que le BAPE pourrait réclamer au promoteur et aux autres experts de fournir plus d'information sur cet aspect? Puis, comment de tels dommages collatéraux, s'ils se produisent, seront gérés par Énergie-Est »?[235]

233. Est-ce que « le promoteur [pourra] également participer à des projets locaux d'amélioration de la biodiversité et non pas se limiter à l'aménagement de superficie naturelle comme mesure de compensation »?[236]

234. Est-ce que TransCanada « [proposera] des mesures compensatoires pour remplacer les

---

[230] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 21.

[231] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 11

[232] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 68. « Le CBE recommande que TransCanada prévoie des mécanismes de compensations financières pour les entreprises agricoles qui verront la superficie de leurs terres exploitable diminuer ainsi que leur productivité en raison de l'emprise. »

[233] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 11

[234] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 44.

[235] Question de Greenpeace

[236] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 9

habitats perturbés dans les municipalités traversées »?[237]

235. Est-ce que TransCanada « [ajoutera] une garantie financière facilement accessible pour les municipalités et les gouvernements provinciaux en cas de force majeure »? [238]

236. Est-ce que « des mesures de compensation des pertes d'habitat fauniques liées au déboisement permanent de l'emprise et à l'impact de l'emprise sur la fragmentation des habitats [seront] mises en place localement et de manière pérenne »?[239]

TRAIN

237. Quels sont « les impacts d'un déraillement de train sur les traverses d'oléoduc » [240] ?
238. Pourquoi a-t-il été dit que le transport par oléoduc était plus sécuritaire que celui par trains?[241]

239. Pembina peut-elle chiffrer les coûts supplémentaires associés au transport du pétrole par train plutôt que par oléoduc?[242]

---

[237] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

[238] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[239] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[240] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 81, 92. « [L]es impacts d'un déraillement de train sur les traverses d'oléoduc et ses parcours parallèles avec le rail fasse l'objet d'une évaluation indépendante aux frais d'OÉEL et proposant, sans s'y limiter, des mesures de mitigation des risques telles qu'une plus grande profondeur d'enfouissement, des tunnels de protection ou l'éloignement de la conduite; des scénarios des pires cas de déversement de pétrole et d'incendie de déraillement de train à proximité de l'oléoduc soient élaborés par des experts indépendants, aux frais d'OÉEL, et qu'ils tiennent compte des différents produits transportés et des mesures d'intervention nécessaires pendant et après l'incident » « La Municipalité régionale de Comté de Bellechasse demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : d'accorder une attention particulière au fait que la voie ferrée est traversée trois à quatre fois sur son territoire et qu'elle s'inquiète de la sécurité de ce secteur. Elle demande une explication sur ces multiples traverses. Elle demande que ces traverses soient plus profondes. »

[241] Ellen NUTBROWN, *Mémoire de Ellen Brown*, Mémoire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Mont Saint-Hilaire, 2016, page 3 (ci-après « Ellen NUTBROWN »). « Par ailleurs, on a remarqué beaucoup de désinformation. Il a été dit sur plusieurs tribunes que le transport du pétrole par oléoduc était plus sécuritaire que par trains. Les consultations du BAPE nous ont permis d'apprendre que ce n'est pas nécessairement vrai. »

[242] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 29. Contrairement à Navius Research qui mentionne dans son analyse que si Énergie Est n'était pas construit, le pétrole pourrait être acheminé par train, Pembina « considère cette éventualité peu probable » Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des*

240. Comment peut-on écarter l'option du train alors que le « Bureau de la sécurité des transports (BTS) a indiqué ne pas procéder à des analyses comparatives entre le transport par train et par oléoduc en raison de l'hétérogénéité des facteurs de risque » [243]?

241. *Le transport ferroviaire [diminuera-t-il] à la suite de la construction de l'oléoduc?* [244]

242. Outre la possibilité d'un déversement du pétrole circulant dans le pipeline, TransCanada a-t-elle évalué la possibilité d'une catastrophe écologique ferroviaire dans la circonscription de Borduas, « directement touchée par le projet Belledune de Chaleur Terminal Inc., qui provoquerait l'ajout sur les rails du CN qui la traverse de deux (2) convois quotidiens de cent-vingt (120) wagons-citernes (en phase 1) chargés de pétrole en provenance de l'Ouest » [245]?

243. Quels sont les pires scénarios en « cas de déversement de pétrole et d'incendie de déraillement de train à proximité de l'oléoduc » [246] ?

244. « Selon TransCanada, « la capacité actuelle et proposée des terminaux ferroviaires au Québec et au Nouveau-Brunswick est de 405 000 b/j. « […] Pouvez-vous fournir des hyperliens fonctionnels car en date du 2016-03-24, les liens suivant tirés de GEN8 ne fonctionnent pas :

a. "Raffinerie Suncor, Montréal QC : http://www.suncor.com/en/newsroom/5441.aspx?id= 1 833 230"

émissions de GES liées au projet Énergie Est, 28 avril 2016, p. 34. De plus, « les scénarios de Navius sont très contestables. Ils ont été établis sur la base de prix qui se sont depuis effondrés et qui rendent l'alternative du transport par train non compétitive pour de nombreux projets. »

[243] Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, p. 12.

[244] Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, p. 12.

[245] Parti Québécois de Borduas, Mémoire à l'attention des commissaires du BAPE sur le projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise, 2016, page 2. Ces wagons-citernes se dirigeraient « en direction de l'Est pour alimenter les superpétroliers qui traverseront la Baie des Chaleurs pour venir prendre leur cargaison destinée aux marchés internationaux » : Parti Québécois de Borduas, Mémoire à l'attention des commissaires du BAPE sur le projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise, 2016, p. 2.

[246] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 81. « les impacts d'un déraillement de train sur les traverses d'oléoduc et ses parcours parallèles avec le rail fasse l'objet d'une évaluation indépendante aux frais d'OÉEL et proposant, sans s'y limiter, des mesures de mitigation des risques telles qu'une plus grande profondeur d'enfouissement, des tunnels de protection ou l'éloignement de la conduite; des scénarios des pires cas de déversement de pétrole et d'incendie de déraillement de train à proximité de l'oléoduc soient élaborés par des experts indépendants, aux frais d'OÉEL, et qu'ils tiennent compte des différents produits transportés et des mesures d'intervention nécessaires pendant et après l'incident »

b. "Kildair Services, Sorel — Tracy QC : http://www.prnewswire.com/news-releases/sprague-resources-lp-completes-purchase-ofkildair-service-ltd-300007124.html"[247]

245. "[TransCanada peut-elle] fournir les références pour l'information suivante mentionnée dans GEN8 :

a. "Raffinerie Valero, Lévis QC : Septembre 2013, conférence Barclays, Valero annonce qu'ils ont commencé à recevoir 30 000 BBL en brute léger en août 2013. Février 2014, sommet de l'énergie de Credit Suisse, Valero annonce que sa capacité a augmenté à 60 000 BBLIJ à/afin 2013. " [248]?

246. "Quelles sont les capacités pour le chargement de pétrole par train dans l'Ouest canadien (capacité totale et capacité pour chaque terminal ferroviaire en kbpj)"[249] ?

247. "Considérant la capacité actuelle de chargement de pétrole par train dans l'Ouest canadien, le bas prix du baril pétrole et la diminution du transport du volume de pétrole transporté par train en 2015, comment la firme Navius peut envisager une augmentation du transport par train à 2,2 millions de baril par jour en 2035[250] et ainsi conclure que, qu'avec ou sans la construction du pipeline Énergie Est l'augmentation de la production de pétrole dans l'Ouest sera la même car la production supplémentaire de pétrole serait transporté par train"[251]?

248. « Quelle est la capacité actuelle de transport/chargement pipelines et par trains dans l'Ouest »?[252]

249. « [Quels] sont les projets de transport par pipelines et par trains dans l'Ouest, quels sont leur état d'avancement (projet, en évaluation, approuvé, en construction, autre?) et leur date d'entrée en vigueur prévues? »[253]

250. « Quelle est la capacité actuelle de déchargement (en milliers de barils par jour) du pétrole par train dans l'Est du Canada dans les provinces visées par Énergie Est (Québec, Nouveau-Brunswick) »?[254]

251. « Quels sont les projets actuels de déchargement (en milliers de barils par jour pour chaque projet) du pétrole par train dans l'Est du Canada dans les provinces visées par

---

[247] Question de Greenpeace
[248] Question de Greenpeace
[249] Question de Greenpeace
[250] "In 2015, rail transport is relatively small, but rises to 2.4 million barrels by 2035 (see Figure 15)." http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/finalreports/final%20report_GHG%20Analysis%20of%20Energy%20East%20Pipeline.pdf p.47
[251] Question de Greenpeace
[252] Question de Greenpeace
[253] Question de Greenpeace
[254] Question de Greenpeace

Énergie Est (Québec, Nouveau-Brunswick) et quelles (sic) sont leur état d'avancement (projet, en évaluation, approuvés, en construction, autre?)? »[255]

252. « Dans son document de présentation (ECON8, p.7), TransCanada mentionne que 'À la fin de 2015, 41 % du brut de Bakken à destination des marchés nord-américains était transporté par train, car les oléoducs actuels ne suffisent pas à répondre à la demande'. […] Est-il possible d'obtenir les informations présentant les quantités de ce pétrole qui sont acheminé aux raffineries du Québec par train? »[256]

EAU POTABLE ET AQUIFÈRES

253. Quels sont les impacts « d'un déversement pétrolier sur les sources d'approvisionnement en eau potable »? [257]

254. *Où est-ce que les municipalités touchées se procureraient l'eau potable nécessaire à la population en cas de pénurie causée par un déversement, et quels seraient les coûts d'un tel approvisionnement?*[258]

255. « Des industries d'embouteillage d'eau [pourraient-elles] être mises en péril advenant un déversement majeur dans leur région » [259]?

256. Comment est pris en compte le phénomène d'évaporation du diluant qui compose le dilbit et par conséquent le bitume qui coule au fond de l'eau?[260]

257. Lors d'un déversement, quels seraient les impacts sur « l'alimentation en eau des résidents » [261] ?

---

[255] Question de Greenpeace

[256] Question de Greenpeace

[257] Les citoyens au courant, page 9.
Voir aussi: Johanne Bérard, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016
Voir aussi : Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!,* avril 2016, p. 4.
Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 3.

[258] Extrait de RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 24.

[259] Solidarité populaire Richelieu-Yamaska, *Un projet où les citoyens ne se reconnaissent pas et n'y trouvent pas leur compte*, 2016, page 9.
Voir aussi, sur la perte économique subies par ces entreprises et le manque d'eau potable pour les générations futures, le mémoire de GUILLEMETTE Joseph*, Eau denrée rare et précieuse*, 20 avril 2016.

[260] Greenpeace, Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada, 20 Avril 2016, page 73 et 82.

[261] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. « Effectuer une caractérisation des zones de recharge, de la vulnérabilité et de la connectivité des aquifères à proximité du passage de l'oléoduc. Éviter ces zones dans la mesure du possible, sinon, s'assurer de n'avoir aucun impact sur l'alimentation en eau des résidents. »

258. Pourquoi TransCanada n'établit pas une « distance séparatrice minimale entre un puits et l'oléoduc »?[262]

259. *De quelle façon la compagnie entend préserver l'intégrité (des canalisations d'eau potable) pendant la construction et la phase d'exploitation?*[263]

260. Existe-t-il des sondes « permettant de détecter dans l'eau brute les hydrocarbures dans les prises d'eau pétroliers » ainsi que des mécanismes de fermeture en cas de détection pour éviter la contamination des usines de filtration? Si oui, ces technologies sont-elles fiables?[264]

261. Pourquoi « les aquifères traversés par l'oléoduc ou à moins de 500 m de la conduite » ne sont-ils « pas caractérisés en termes d'hydrologie et de vulnérabilité à la contamination »? [265]

262. Pourquoi « les aquifères traversés par l'oléoduc ou à moins de 500 m de la conduite » ne font-ils pas « l'objet d'un inventaire détaillé »? [266]

263. Est-ce qu'« une caractérisation approfondie des eaux souterraines et des aquifères situées à moins de 500 mètres » du tracé sera faite?[267]

264. Connaissons-nous la vulnérabilité et « la connectivité des acquières à proximité du passage de l'oléoduc »? [268]

265. Comment prévoir les impacts sur l'environnement lorsque « le Canada ne possède pas de connaissances précises sur l'étendue et les voies de communication de ses nappes phréatiques »? [269]

---

[262] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p.28.

[263] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 92.

[264] Ville de Lévis, page 23.

[265] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 78.

[266] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 78.

[267] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016 " DEMANDE 3 La Ville de Saint-Augustin exige de TransCanada une caractérisation approfondie des eaux souterraines et des aquifères situées à moins de 500 mètres, tout au long du tracé, ainsi qu'une analyse détaillée des impacts et des mesures de mitigation dans les milieux vulnérables, incluant les coûts de réhabilitation."

[268] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. «

[269] MORAND, Louise, page 7. « Le Canada ne possède pas de connaissances précises sur l'étendue et les voies de communication de ses nappes phréatiques. Selon la conseillère principale des Nations

266. TransCanada s'est-elle assurée « d'établir un tracé de l'oléoduc ayant un minimum d'impacts sur les aquifères et leur aires d'alimentation en cas de fuites » et ce, conformément aux études du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du MDDELCC?[270]

267. Est-ce qu'une « attention [est] portée aux secteurs où la nappe [phréatique] est profonde car la réhabilitation [serait] alors plus difficile »[271]?

268. TransCanada prend-elle compte, dans son plan de réhabilitation des aquifères, du fait que « certaines techniques couramment employées pour un pétrole léger ne conviendront pas nécessairement pour certains types de pétrole transportés par l'oléoduc »[272]

269. Transcanada peut-elle « [utiliser des conduites] à paroi de 25 mm d'épaisseur dans l'aire de recharge [d'un] aquifère » pour en garantir son intégrité?[273]

270. « Pourquoi la contamination des nappes d'eau souterraine n'a pas été évaluée? » Est-ce qu'elle fera partie de l'étude d'impact?[274]

271. Quels sont les effets de l'augmentation de sédiments sur la potabilité de l'eau « que ce soit pour des méthodes de franchissement avec ou sans tranchée? » [275]

Unies sur l'eau Maude Barlow, nous ne savons pas comment circule l'eau qui s'écoule dans le sous-sol. »

CMQ–Projet Énergie Est Eaux souterraines.

http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1467/rapport-final-eaux-souterraines.pdf;

Stop Oléoduc Capitale-Nationale, page 4. « Concernant les eaux souterraines, le promoteur a démontré sa méconnaissance de la dynamique des réseaux hydriques locaux, des particularités des sols et des milieux humides associés. Il ne présente aucun scénario de mitigation en cas de déversement ni aucun plan d'urgence et de rétablissement en cas d'accident » Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 33. « Le CBE est d'avis que faute de connaissances approfondies sur la localisation, la profondeur, l'importance, la vulnérabilité et la recharge des aquifères et des nappes souterraines, la région ne détient pas les outils nécessaires pour protéger adéquatement ses sources d'eau souterraine »

[270] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 7.

[271] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 12.

[272] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 8.

[273] Ville de Lévis, page 25.

[274] Question d'Eau Secours

[275] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p.17.

272. En cas de déversement, quelles seraient « la quantité de pétrole qui serait récupérée grâce à chacun des techniques de récupération à la surface de l'eau (incluant les endroits où le pétrole serait récupéré et le temps d'intervention, soit le nombre de minutes nécessaires à l'installation des équipements pour amorcer la récupération et la durée pour laquelle les équipements resteront en place); la quantité de pétrole qui serait récupérée sur les rives (incluant les endroits où le pétrole serait récupéré et le temps d'intervention, soit le temps nécessaires avant que la récupération ne s'amorce et la durée quelle durera); la quantité de pétrole qui coulerait dans le fond de l'eau et en combien de temps ainsi que les endroits où le pétrole coulerait dans l'eau et ceux où il serait récupéré; le temps d'intervention, soit le temps nécessaires avant que la récupération ne s'amorce et la durée de la récupération); et la quantité de pétrole qui restera dans l'environnement et qui ne sera pas récupéré (par exemple, dilué dans l'eau ou irrécupérable au fonds de l'eau) »? [276]

TRAITEMENT EAU POTABLE

273. « Sachant que le volume des réserves d'eau traitée ne procure généralement qu'une marge de sécurité d'environ 12 h à 16 h et que les filières de traitement actuelles ne sont pas conçues pour détecter ou éliminer ce type de contaminant, quelles seront les possibilités qui s'offriront aux responsables des usines de la région métropolitaine de Montréal et du ministère de la sécurité publique (MSP) en cas de déversement majeur »? [277]

274. *Les barrières de purification de toutes les usines vulnérables devraient être rapidement améliorées. Une étape d'ozonisation chimique en prétraitement, suivie d'étapes supplémentaires de dosage de charbon activé capable de capter les contaminants. À ces nouvelles étapes de traitement, une amélioration de clarification par l'ajout de processus de décantation par tubulures peut atténuer les dangers de contamination des réseaux? Est-ce que l'ex-compagnie prévoit des fonds à cet effet?*[278]

275. Pourquoi, lors « de la prise en compte des risques potentiels, la vulnérabilité de l'aquifère en entier » n'a-t-il pas été considéré?[279]

276. Est-ce que « la direction des eaux souterraines localement et un plan de suivi de la qualité des eaux souterraines » ont été établis aux endroits où « l'oléoduc [serait] construit sur un aquifère non-confiné »[280]?

---

[276] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20Avril 2016, page 70

[277] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 30

[278] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 47.

[279] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 35. « Le CBE considère que dans le cadre de la prise en compte des risques potentiels, la vulnérabilité de l'aquifère en entier, et non uniquement des prises d'eau actuelles (et zone tampon) aurait dû être considérée. »

[280] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 12.

277. *Le représentant de TransCanada confirme que les analyses d'eau sont prévues seulement en phase de construction. Après, elles se feront à la demande d'un propriétaire. La commissaire Grandbois affirme qu'elle était confuse; elle croyait que les suivis se feraient aux 5 ans. Ce n'est pas le cas. (!!!) Que dire des simples citoyens qui ne sont pas habitués aux termes légaux de contrats?*[281]

278. Pourquoi Transcanada n'a-t-elle pas « considéré dans son évaluation environnementale stratégique les impacts sur les prises d'eau potable et les risques pour la santé de la population d'un déversement dans les cours d'eau traversés »?[282]

279. Pourquoi « les organismes de bassins versants ne semblent pas avoir été contactés afin d'identifier les aires à protéger, en particulier les aquifères et leurs aires d'alimentation »?[283]

280. *« À certains endroits, le tracé prévu s'approche dangereusement des puits individuels; certains sont situés à moins de 100 mètres de l'emprise du pipeline. Les citoyens qui s'approvisionnent à même de tels puits, nombreux dans les MRC de L'Islet et de Montmagny, devront eux-mêmes faire la preuve que le pétrole ayant contaminé leur puits l'a été par une fuite de l'oléoduc. Combien de temps cela prendra-t-il avant que ces gens aient à nouveau accès à l'eau potable? »*[284]

281. Comment assurer une attention particulière à l'habitat et au comportement de l'herpétofaune « lors de l'évaluation d'impacts en cas déversement » alors qu'ils n'ont « pas été assez [documentés] dans les documents présentés par TransCanada »?[285]

282. Comment TransCanada mettra-t-elle en œuvre « un programme d'analyse de la qualité de l'eau, notamment des puits privés et des aquifères situés sur le tracé de l'oléoduc Énergie Est »? Ce programme sera-t-il géré par un tiers indépendant et fera-t-il état de la méthodologie et des paramètres de caractérisation (physique, hydrologique, chimique, etc.), de la fréquence des analyses qui devront être effectuées durant toute la durée de vie du projet, ainsi que des contaminants recherchés?[286]

---

[281] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 68.

[282] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 98. « OÉEL n'a pas non plus considéré dans son évaluation environnementale stratégique les impacts sur les prises d'eau potable et les risques pour la santé de la population d'un déversement dans les cours d'eau traversés. »

[283] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 7.

[284] Comité citoyen STOP oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, Avril 2016, p. 16.

[285] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 57.

[286] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 10

283. Dans l'éventualité d'un déversement, quelles alternatives aux prises d'eau actuelles sont-elles prévues pour les stations de purifications de la région métropolitaine? [287]

284. Actuellement, pour le propriétaire d'une maison privée avec puits privé, le Ministère du développement durable, environnement et lutte aux changements climatiques recommande de tester son eau. Ces tests ne couvrent pas les composants transportés par l'oléoduc. Devrait-on avoir de nouveaux tests?[288]

285. En hiver, quelles seraient les conséquences à court et long terme d'un déversement de type « scénario-catastrophe » dans le Fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal sur l'accès à l'eau potable?[289]

286. « *Quel est le plan d'approvisionnement pour fournir de l'eau potable à la Ville de Montréal, à la Ville de Lévis ou au quartier Sainte-Foy de Québec en cas de fermeture d'une ou plusieurs usines de filtration pendant des jours, des semaines ou des mois? Quelle serait la quantité d'eau potable requise? D'où viendrait-elle? Combien coûterait-elle »?*[290]

287. Puisque « la vallée de la rivière Cabano est comblée essentiellement de sédiments d'origine quaternaire de type fluvio-graciaire (sables fins à drainage bon) et fluviatiles (drainage modéré à mauvais) [ce qui permet] une bonne pénétration des fluides [accentuant ainsi] les possibilités de contact avec la nappe phréatique »[291], comment est-ce que TransCanada peut protéger la vulnérabilité des eaux souterraines, de leur zone de recharge et de la prise d'eau potable municipale de Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano et ce, sans prendre compte du niveau de vulnérabilité de ces zones?

288. Comment est-ce que « [TransCanada] ou sa filiale appropriée donne des garanties d'accès à l'eau potable sur le long terme aux municipalités dont la prise d'eau potable est à risque de contamination par [l'Oléoduc Énergie Est], dans l'éventualité démontrée

---

[287] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, «Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures », Mémoire, Bureau d'audiences publiques en environnement - Projet Énergie Est, 2016, page 3. "Les filières de traitement des stations de purification actuelles ne sont pas conçues pour détecter ou éliminer les hydrocarbures. L'analyse des risques liés à la future exploitation de l'oléoduc Énergie-Est basée sur: les types de produits transportés, les risques de fuites, les caractéristiques des stations de purification de la région, nous amènent à conclure qu'en cas de déversement majeur, IL N'Y AURA AUCUN PLAN B réaliste pour la vaste majorité des stations de la région métropolitaine qui ne peuvent compter sur aucune prise d'eau alternative."

[288] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p.10-11.

[289] Mémoire Jacques BOUCHER, p. 6.

[290] Extrait de RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016.

[291] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean*, Avril 2016, p. 4.

d'une contamination du lac Témiscouata par le pétrole circulant dans [l'Oléoduc Énergie Est] » étant donné que cette « source d'approvisionnement en eau est d'une valeur inestimable pour ces municipalités »[292]?

289. Sachant que « le bassin versant de la rivière Iroquois à ceci de particulier : il s'agit de l'unique source d'approvisionnement en eau potable pour les résidents de la ville d'Edmundston au Nouveau-Brunswick [et qu'] environ 15 000 personnes sont approvisionnées par cette eau »[293], comment est-ce que TransCanada prévoit protéger l'accès à cette source d'eau potable contre la contamination d'un déversement de brut?

290. *« Compte-tenu de la sensibilité très élevée du bassin versant de la rivière Iroquois, quelles sont les mesures de prévention particulières que TCP prévoit utiliser pour la portion québécoise du bassin versant de cette rivière afin d'éviter qu'une fuite dans la province du Québec contamine l'eau potable d'une ville située dans la province du Nouveau-Brunswick?*[294]

291. Quels sont les chiffres clairs et les plus précis possibles du scénario du pire en cas de déversement dans la rivière des Outaouais si on prend en compte un récent article de Greenpeace rapportant une aggravation du pire scénario de déversement de TransCanada?[295]

292. Quelles solutions ont été proposées à l'éventualité d'un déversement privant l'accès à l'eau potable des citoyens et ayant une incidence sur l'écosystème aquatique et les activités récréatives? [296]

293. Les plans de mesures d'urgence en cas de contamination au benzène seront-ils validés avant que ne soit donné une éventuelle approbation du projet Énergie-Est? [297]

294. Est-ce que « l'ajout de nouvelles réserves d'accumulation d'eau potable afin d'accroître la marge de sécurité des municipalités » a été considéré?[298]

295. Quelles sont les « zones de recharge de l'aquifère rocheux qui seraient à risque au Québec »?[299]

296. Pourquoi est-ce que les zones ayant été identifiées comme « Récepteurs très sensibles » ont été identifiées « selon les impacts associés à un déversement, ne [prenant

---

[292] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 6.
[293] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 8.
[294] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 9.
[295] Question d'Eau Secours
[296] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 5
[297] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 29
[298] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 30
[299] Greenpeace, p. 38.

pas] en compte les bassins versants approvisionnant les prises d'eau municipales, les aires de recharges, les têtes de puits qui desservent des résidences » ou « moins de 15 résidences » ?[300]

297. *Étant donné qu'une fuite, lors d'une traversée de rivière, peut se propager rapidement et mettre en danger les eaux de surface, les eaux souterraines, la faune et la flore qui en dépendent, dans quel périmètre et pendant combien de temps TransCanada prévoit-il d'effectuer des analyses des eaux, de la faune et de la flore potentiellement impactés par une fuite?*[301]

298. *« Sachant que la technologie n'est pas adéquate pour nettoyer un déversement de bitume dilué, comment TransCanada compte faire pour assurer aux citoyens un cours d'eau restauré et une eau potable de qualité? Quel temps précieux perdra-t-on à employer les mesures d'urgence appropriées si nous ne connaissons pas la nature du produit à ramasser? Et quelles sont ces rares techniques adaptées qui ne semblent pas encore avoir fait leurs preuves? »* [302]

299. *« Selon le rapport d'Environmental Defence (2016), le risque de contamination de l'eau potable est tel que la firme de consultants canadienne Det Norske Veritas recommande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) d'obliger TransCanada à fournir des garanties de protection des sources d'eau potable pour les "zones sensibles" et des plans de gestion pour toutes les traverses de cours d'eau. TransCanada fera-t-il de même pour le Québec? Quand cela sera-t-il fait? Quelles seront ces garanties et que comprendront les plans de gestion pour les traverses de cours d'eau? »*[303]

300. Quels sont « les plans, les caractéristiques techniques et [les] localisations précises [des stations de pompage] en secteurs agricoles et forestiers du territoire québécois » ? [304]

301. TransCanada s'engage-t-elle à transmettre ces informations aux « Les fédérations régionales de l'UPA et [à] la Fédération des producteurs forestiers du Québec » ? [305]

---

[300] Greenpeace, p. 38 : « En l'absence de preuve du contraire, il est légitime de croire que de nombreuses autres le seraient ailleurs au Québec. De plus, les RTS ont seulement été identifiés selon les impacts associés à un déversement, ne tiennent également pas en compte les bassins versants approvisionnant les prises d'eau municipales, les aires de recharges, « les têtes de puits qui desservent des résidences » ou « moins de 15 résidences" ».

[301] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)

[302] Questions d'Eau secours (extrait) « Bien que TransCanada a pris connaissance de l'étude Spills of Diluted Bitumen from Pipelines : a Comparative Study of Environmental Fate, Effects and Response produite par The National Academy of Sciences, elle refuse de prendre en compte la nature particulière du bitume dilué et considère le produit qui circulera dans le pipeline comme étant majoritairement du pétrole classique. Ne sachant pas à l'avance quel type de pétrole circulera dans le pipeline ni à quel moment, cela complique les scénarios d'intervention en cas de déversement. Cela implique également qu'à défaut de savoir, tous les scénarios d'intervention devront être déployés comme si le pétrole déversé était du bitume dilué. »

[303] Question d'Eau Secours

[304] UPA, page 8. « L'idéal serait de privilégier l'implantation des stations de pompage en zone industrielle ou commerciale. » : UPA, page 7. Il en va de même pour les chemins d'accès, dont les superficies devraient êtres limitées en zone agricole et forestière : UPA, page 8.

[305] UPA, page 8.

302. TransCanada se conformera-t-elle aux mesures proposées par la CPTAQ pour « ne pas déplacer des stations de pompage de la zone blanche vers la zone agricole » et pour « [restreindre] la superficie de ces stations en diminuant les zones tampons afin de respecter les lignes de lot » [306]?

COURS D'EAU

303. Quels sont les « récepteurs sensibles de tous les cours d'eau traversés, sur toute leur longueur jusqu'au fleuve, comprenant, sans s'y limiter, les prises et les puits d'eau potable, les zones inondables, les aquifères communicants ou continus aux rivières, la faune et la flore sensibles » ? [307]

304. TransCanada a-t-elle compté les « cours d'eau sans désignation », c'est-à-dire les cours d'eau intermittents/petits et permanents ainsi que les plans d'eau (étangs), comme des cours d'eau en bonne et due forme? [308]

305. Quelle sera la réaction de TransCanada devant l'assèchement du lit des cours d'eau du à la traversée des cours d'eau par tranchée isolée?[309]

306. TransCanada déposera-t-elle, « pour chaque cours d'eau ou plan d'eau, une étude approfondie des risques liés à l'approvisionnement en eau potable et des mesures de mitigation qui seront mises en place pour limiter les risques et les conséquences »?[310]

307. Comment Transcananda va-t-elle remettre en état les sols?[311]

---

[306] UPA, page 8.

[307]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 72.

[308] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 10.

[309]Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 5. « La traversée des cours d'eau par tranchée isolée implique un assèchement complet du lit du cours d'eau à la suite de sa déviation. Cette méthode a donc un impact majeur dans la zone touchée sur l'ensemble de la flore et la faune aquatique, en particulier sur les espèces benthiques dont l'habitat sera complètement détruit. L'assèchement du lit du cours d'eau aura également un impact important sur les frayères et les zones d'alevinage des poissons qui pourraient s'y trouver, ce qui viendra affecter les populations de poissons en termes de taux de croissance et de recrutement. »

[310]Recommandation 23 de la commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (R23, p. 78) : « Que TransCanada dépose, pour chaque cours d'eau ou plan d'eau, une étude approfondie des risques liés à l'approvisionnement en eau potable et des mesures de mitigation qui seront mises en place pour limiter les risques et les conséquences». Les citoyens au courant, page 9.

[311] Comité de bassin de la rivière Chaudière, p. 8.« Remettre en état les sols, les ensemencer et restaurer les bandes riveraines immédiatement après la fin des travaux et exiger le nettoyage de la

308. *Quels sont les données quant aux taux du succès de récupération du bitume dilué en cas de déversement majeur et touchant les cours d'eau?*[312]

309. Est-il préférable d'enlever le pétrole dans les marais en cas de déversement?[313]

310. Quelle est la véritable estimation des couts de nettoyage et de réhabilitation[314], et ce pour tous les cas possible de déversement dans tous les cours d'eau?

311. Pourquoi « le fleuve Saint-Laurent ne [fait-il] pas l'objet d'une analyse, même minimale »?[315]

312. Comment TransCanada va-t-elle éviter les impacts causés par des composés toxiques des boues de forages produites qui peuvent être déversés accidentellement dans le cours d'eau, notamment pour les organismes aquatiques?[316]

313. Pourquoi TransCanada n'a-t-elle pas fait « une caractérisation complète des cours d'eau traversés [...] incluant notamment des inventaires ichtyologiques respectant les meilleurs standards, une caractérisation aval du milieu aquatique et riverain, le suivi de l'IQBP 6 et une caractérisation de sédiments? »[317]

---

machinerie avec de l'eau chaude sous pression entre les différents sites pour éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes. »

[312] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 33.

[313] Ville de Lévis, page 34. « Lors de la séance du 15 mars en après- midi, plusieurs opinions contradictoires furent émises concernant l'enlèvement du pétrole dans les marais. »

[314]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 23. OÉEL, décembre 2015 -Annexe Vol 1-2-Triox -Estimé. « L'estimation des coûts de nettoyage et de réhabilitation, quant à elle, a été basée sur un déversement de 21972 barils (3,5 ML) dans la rivière Etchemin , déjà en deçà du pire cas probable défini par les Notes d'orientation du RPT, sur la base d'hypothèses ne tenant pas compte de ce qui «pourrait tourner mal » et ne considérant qu'un seul des produits transportés. »

[315] Stop Oléoduc Capitale-Nationale, page 4. « L'étude indique que le fleuve Saint-Laurent ne fait pas l'objet d'une analyse, même minimale dans les documents du promoteur. Elle suggère une modélisation numérique élaborée à l'échelle du fleuve pour analyser le degré d'exposition des diverses vulnérabilités à un aléa majeur de déversement accidentel. »

[316] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p. 15.

[317] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p.17.

Voir aussi sur Le « relargage des sédiments contaminés avec la crue de printemps », Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 69

314. TransCanada prendra-t-elle davantage en considération « la gestion intégrée de l'eau par bassin versant […] dans la gestion des risques potentiels » pour mieux anticiper les risques réels?[318]

315. Pourquoi TransCanada mesure-t-elle la largeur de la rivière Etchemin en tenant compte seulement de son lit mineur et non de son lit majeur, de ses rives et de sa pente en plus? [319]

316. Le promoteur s'engage-t-il à « installer à ses frais des systèmes de filtration autonome des puits privés, et d'en assumer les frais d'utilisation, pour toute propriété, incluant les établissements agricoles, où la qualité de l'eau aura été modifiée après le début des travaux de construction de l'oléoduc » [320]?

317. « Tous les réseaux privés d'alimentation d'eau potable (même ceux desservant moins de 25 propriétés [seront-ils] considérés à titre de « récepteurs sensibles » pour qu'une vigie soit assurée sur la surveillance de ces réseaux?[321]

318. *L'oléoduc Énergie Est traverserait près de 1000 cours d'eau (860) au Québec, cours d'eau qui ont la particularité de se déverser soit dans le Fleuve St-Laurent, ou dans le Fleuve St-Jean du côté du Nouveau-Brunswick. Est-ce que cette topographie particulière qui multiplie par autant de fois qu'il y a de cours d'eau les risques, en cas de déversement, pour le Fleuve St-Laurent et le Fleuve St-Jean sera prise en compte dans l'évaluation des risques du projet?*[322]

319. *Quel serait l'impact d'un déversement dans [...] et les petits cours d'eau, dont le flux rejoindra inévitablement un plus grand cours d'eau jusqu'au fleuve Saint-Laurent?*[323]

320. *Pourquoi, lorsque le point de franchissement d'un cours d'eau se trouve à moins de 15 km du fleuve Saint-Laurent, TransCanada considère l'embouchure d'un cours d'eau comme la limite de la zone d'étude régionale?*[324]

321. Dans le cas des cours d'eau d'importance, lesquels seraient franchis par forage directionnel, comment TransCanada prévoit-elle s'assurer que les boues de forage ne s'infiltreraient pas au travers du lit de la rivière (par exemple par des fissures naturelles ou qui seraient formées sous l'effet de la pression générée par le forage)? Si un tel événement se produisait, comment TC prévoirait-elle récupérer ces boues?[325]

---

[318] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 22.
[319] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 33.
[320] Ville de Lévis, page 26.
[321] Ville de Lévis, page 26.
[322] Question d'Irène Dupuis (extrait)
[323] Question d'Eau Secours (extrait)
[324] Question de Nature Québec (extrait)
[325] Question de Nature Québec (extrait)

322. Dans son évaluation des impacts, TransCanada prendra-t-elle en compte le fait que le réseau hydrographique d'un bassin versant est interconnecté et que ce qui survient à un endroit a une influence ailleurs dans le bassin, en amont comme en aval?[326]

323. Le portrait des écosystèmes aquatiques présenté par TransCanada ne fait pas mention du travail accompli par les gouvernements, MRC, municipalités, agriculteurs, organismes de bassin versant et groupes environnementaux pour restaurer ces habitats. TransCanada compte-t-elle intégrer à son propre projet le travail déjà réalisé par ces organismes? Comment prévoit-elle éviter que ces efforts ne soient annihilés par les travaux de construction, d'opération et d'entretien de ses installations?[327]

324. TransCanada, en établissement le tracé d'Énergie Est, a-t-elle pris en compte les niveaux de vulnérabilité des nappes d'eau souterraines, par exemple les deux nappes de St-Sulpice dont la vulnérabilité est « qualifiée de modérée à élevée » [328]?

325. Comment sont pris en compte les « particularités du comportement hydrodynamique du fleuve Saint Laurent, résultat de plusieurs facteurs qui agissent en même temps sur l'estuaire à cet endroit (comme la marée, la présence d'un couvert de glace fixe ou mobile, la température de l'eau en hiver, le niveau moyen des mers, la météorologie et les changements climatiques,…) » ?[329]

326. Est-ce que TransCanada « [s'assurera] d'avoir l'ensemble des données nécessaires pour la modélisation des cours d'eau »?[330]

327. Est-ce que TransCanada « [analysera] les traverses de cours d'eau en termes d'efficacité (meilleure option réalisable au niveau de la sécurité et de la protection de l'environnement) plutôt qu'en termes d'efficience (meilleure option réalisable la moins chère pour un niveau de sécurité établi subjectivement) »?[331]

328. Est-ce que, « au-delà des mesures mises en place pour assurer la traversée sécuritaire des cours d'eau et la distance séparant les points d'entrée et de sortie des forages directionnels et les cours d'eau majeurs, les cours d'eau exploités par des municipalités comme source d'approvisionnement en eau potable [bénéficieront] de mesures de protection supplémentaires »?[332]

---

326 Question de Nature Québec (extrait)
327 Question de Nature Québec (extrait)
328 Comité vigilance hydrocarbures St-Sulpice, p. 1.
329 Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 9
330 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15
331 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19
332 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

329. Quelle est la méthode de caractérisation pour qualifier la qualité des cours d'eau traversés par l'oléoduc comme « passable » ou « très mauvais »?[333]

FLEUVE SAINT LAURENT

330. *Traversée du Fleuve : Quelle est la durée de vie de la gaine de ciment à faible densité immergée dans ce milieu humide?*[334]

331. Pourquoi TransCanada parle-t-elle « de 12 espèces de poissons alors qu'il y en existe une centaine » dans le Fleuve? Pourquoi n'a-t-elle pas rencontré chaque bureau régional contrairement aux indications du Ministère de la Faune?[335]

332. Des études seront–elles menées pour évaluer l'impact qu'aurait un déversement en cumul avec la présence d'autres contaminants dans le Fleuve St-Laurent (pesticides, azote, phosphore, autres rejets industriels)?[336]

333. Les Municipalités régionales de comté (MRC) demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de considérer l'importance capitale de protéger d'un déversement de pétrole les marais côtiers, les refuges et les aires de concentration d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune situés sur le littoral de même que les espèces aquatiques possédant un statut précaire tel le béluga et les zones d'intérêt écologique ou biologique se trouvant dans le fleuve. TransCanada serait-elle prête à financer intégralement :

> Des « simulations de déplacement de nappes de pétrole sur le littoral sud du fleuve » réalisées par l'Institut national de la recherche scientifique — Eau (INRS-EAU)?
>
> Des évaluations faites par des experts indépendants sur « les impacts potentiels du pétrole dans ces milieux sensibles côtiers et fluviaux ainsi que l'identification des mesures de mitigation des impacts »?[337]

---

[333] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 37.

[334] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 50.

[335] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p. 50.

[336] Christian Jacques, « Le non-sens « fossilisé », Mémoire, Bureau d'audiences publiques en environnement - Projet Énergie Est, 2016, page 43. "La santé des autres cours d'eau font face aussi à une dégradation généralisée. Les contaminants présents dans notre milieu de vie (eau, terre, air) sont déjà nombreux à l'heure actuelle. Chaque contaminant est étudié séparément et normalisé afin de s'assurer qu'il ne doit pas dépasser la dose déterminée qui pourrait affecter la santé de la biodiversité (dont nous faisons partie). Mais aucune étude exhaustive ne prend en compte l'ensemble de ces contaminants pour en juger des effets cumulés. Ajouter un contaminant de plus n'est pas justifié"

[337] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril

334. TransCanada peut-elle faire la 'démonstration probante qu'un déversement quelconque de pétrole brut dans un tributaire direct (ou son propre réseau hydrographique secondaire) peut en tout temps être intercepté rapidement, et en toutes circonstances, avant d'atteindre les prises d'eau et la confluence avec le fleuve Saint-Laurent'?[338]

335. Pourquoi TransCanada a-t-elle déclarée que « [l]e pétrole qui atteindrait le fleuve Saint-Laurent en aval à partir de la confluence des rivières à l'est de Montréal pourrait atteindre ce point en suivant n'importe lequel de ces trois cours d'eau [soit le Fleuve Saint-Laurent, la rivière des Milles Iles ou la rivière des Prairies] », alors que ses propres modélisations « laissent entendre que le panache épargnerait trois des transects situés dans le Saint-Laurent »?[339]

336. « Par le nombre de cours d'eau se déversant dans le fleuve Saint-Laurent, [est-ce que] les impacts d'un déversement jusqu'à celui-ci [seront] pris en compte dans le plan d'urgence »?[340]

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

337. Quels sont les risques de bris pour la traversée en tranchée du pipeline sur la rivière des Outaouais en cas de crue majeure ou de bris du barrage de Carillon? Ne faut-il pas

---

2016, p. 74. Demande no19 : « Les Municipalités régionales de comté (MRC) demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de considérer l'importance capitale de protéger d'un déversement de pétrole les marais côtiers, les refuges et les aires de concentration d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune situés sur le littoral de même que les espèces aquatiques possédant un statut précaire tel le béluga et les zones d'intérêt écologique ou biologique se trouvant dans le fleuve »

[338] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, p. 11.

[339] Greenpeace, p. 34 : « Autre fait inquiétant, selon les données présentées par TransCanada, les transects situés dans le Saint-Laurent au niveau du sud de l'Île de Montréal (S3, S4 et S5) seraient épargnés car les modélisations laissent entendre que le panache ne se rendrait pas jusqu'à eux (voir annexe 2). Pourtant, comme il a été démontré plus haut, les scénarios de déversement proposés par la compagnie ne correspondent pas au pire scénario possible puisque les débits ont été largement sous-estimés. Par ailleurs, TransCanada, déclare elle-même que "[l]e pétrole qui atteindrait le fleuve Saint-Laurent en aval à partir de la confluence des rivières à l'est de Montréal pourrait atteindre ce point en suivant n'importe lequel de ces trois cours d'eau [soit le Fleuve Saint-Laurent, la rivière des Milles Iles ou la rivière des Prairies]". Cela contredit ainsi ses modélisations qui laissent entendre que le panache épargnerait trois des transects situés dans le Saint-Laurent. et soulève d'importants doutes sur la cohérence avec ses modélisations. »

[340] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15

appliquer le principe de précaution et préférer la construction d'un pont ou d'un tunnel pour la traversée de la rivière Outaouais?[341]

338. En cas de déversement, comment TransCanada compte récupérer les constituants du pétrole bruts qui s'évaporeront, se dissoudront ou couleront au fond des cours d'eau?[342]

339. En cas de déversement dans la rivière des Outaouais, comment TransCanada compte récupérer les dépôts de résidus pétroliers au fond du lac des Deux-Montagnes, 'un plan d'eau peu profond et souvent soumis à des vents puissants [qui] remet facilement en suspension les vases et particules du fond du lac'?[343]

340. En cas de déversement dans la rivière des Outaouais, comment TransCanada compte protéger les prises d'eau potable des grandes stations de Pointe-Claire, Dorval et Lachine, qui sont plus à risque de contamination? [344]

341. TransCanada serait-elle prête à effectuer 'le forage directionnel horizontal à l'extérieur des limites des zones inondables de la rivière des Outaouais'?[345]

342. 'Des études démontrant que le parcours du forage directionnel horizontal retenu [pour la rivière des Outaouais] est techniquement réalisable et que des fuites de fluide et de boues de forage sont peu probables' seront-elles réalisées?[346]

343. Quelle technique TransCanada va-t-elle utiliser pour traverser la rivière des Outaouais[347]?

---

[341] Pierre TREMBLAY, ingénieur spécialisé en hydraulique de rivières, *Le Pipeline Énergie Est doit traverser la rivière des Outaouais sur un pont ou dans un tunnel*, avril 2016
Sur le risque de rupture de barrages, voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 86

[342] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 16

[343] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 17

[344] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 17

[345] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 16.

[346] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 16.

[347] Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.4.

MILIEUX HUMIDES

SPÉCIFICITÉ ET INVENTAIRE

344. TransCanada va-t-elle procédé à l'identification complète des milieux humides potentiellement affectés en cas de déversement?[348]

345. TransCanada s'engage-t-elle à « mettre en place des campagnes de reconnaissance de terrain aux fins d'inventaire exhaustif »?[349]

346. Pourquoi « les milieux humides traversés pas l'oléoduc ou à moins de 500 m de la conduite [...] [ne sont-ils pas] caractérisés en terme d'hydrologie, de diversité de faune et de flore et des services écologiques rendus »[350]?

347. *Comme la qualité de l'eau potable et l'intégrité des écosystèmes aquatiques du bassin versant [du Fleuve Saint-Jean] sont menacés par l'incapacité de [TransCanada] à détecter les petites fuites (moins de 1,5 % à 2 % du volume) qui peuvent perdurer sur une longue période de temps avant d'être découvertes puis réparées, [est-ce] que [TransCanada] s'engage à réaliser une surveillance visuelle in situ [de l'Oléoduc Énergie Est] à intervalle régulier et raisonnablement rapprochés*[351]*?*

348. Pour déterminer les impacts de l'implantation de l'oléoduc sur les milieux humides, TransCanada va-t-elle compléter le critère de sélection Code de terrain pour les données des cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles pour inclure « des aulnaies, dénudés humides, de l'eau et des sites inondés, les battures (BAT) et les tourbières exploitées (TOE) »?[352]

349. Comment TransCanada va-t-elle tenir compte de l'état de la variabilité des sols entre les différents types de milieux humides et de l'importance de la perturbation du profil des sols et des phénomènes de subsidence? Notamment, dans le cas d'une tourbière comment va-t-elle éviter « que des travaux d'excavation altèreraient irrémédiablement le sol »?[353]

---

[348] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 30.
[349] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 31.
[350] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 76.
[351] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 18.
[352] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 22.
[353] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 23.

350. Quels sont les « milieux humides »? Comment identifier et caractériser un milieu humide? Quelle est la méthode d'identification et de caractérisation des milieux humides de TransCanada?[354]

351. Pourquoi « la valeur écologique des milieux humides ne semble [— t-elle] pas avoir été calculée »[355]?

352. Y a-t-il un « plan d'urgence quant aux procédures envisagées dans l'éventualité d'un déversement de pétrole dans un milieu humide, malgré le risque d'un impact irréversible »? [356]

353. TransCanada a-t-elle « considéré l'ensemble des fonctions des milieux humides » ?[357]

354. Pour l'analyse des milieux humides, TransCanada va-t-elle considérer les milieux humides de moins de 0,5 hectare qui ne sont pas répertoriés par Canards Illimités?[358]

355. Est-ce que TransCanada a "intégr[é] l'ensemble des jeux de données cartographiques à jour dans ses analyses, pour tous les types de milieux humides"?[359]

356. Pourquoi « les milieux humides traversés pas l'oléoduc ou à moins de 500 m de la conduite [ne font-ils pas] l'objet d'un inventaire détaillé »[360]?

---

[354] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 22.

[355] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 59. « La valeur écologique des milieux humides ne semble pas avoir été calculée; le CBE considère qu'il existe certains manques quant à l'identification des milieux humides potentiellement affestés et aux informations nécessaires à la caractérisation de ces derniers. » Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 62. « En accord avec l'avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet «Oléoduc Énergie Est -volet pipeline» et à son acceptabilité -Volet milieux humides déposé par le MDDELCC en 2015, le CBE est d'avis que: «ni la valeur écologique des différents milieux humides recensés, ni les données d'inventaires de la composition floristique et des sols pour ces milieux humides, ne font partie des données fournies dans l'étude. Il n'est donc pas possible d'apprécier la nature des milieux humides présents et d'évaluer les impacts qu'aura le projet».

[356]Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 64. « TransCanada ne présente aucun plan d'urgence quant aux procédures envisagées dans l'éventualité d'un déversement de pétrole dans un milieu humide, malgré le risque d'un impact irréversible » :

[357] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 61.

[358] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 22.

[359] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 22.

357. Comment « s'assurer d'une bonne remise en état de l'emprise » sans « des inventaires exhaustifs par des visites de terrain des milieux humides »? [361]

358. Comment « vérifier que la présence de l'oléoduc ne crée pas l'assèchement à long terme [des] zones humides » sans « des inventaires exhaustifs par des visites de terrain des milieux humides le long du tracé »[362]?

359. Le tracé pourrait-il être moins invasif, par exemple si le promoteur évaluait l'importance et la vulnérabilité des milieux humides dans sa détermination?[363]

360. Est-ce que « le phénomène des glissements de terrains », les « zones de conservations des espèces à statut précaire » et « la protection des sols suite au passage des machineries lourdes » sont-ils considérés? Sinon pourquoi?[364]

361. Quelles seraient les largeurs des emprises et des aires de travail en milieux humides boisés et non boisés [365]?

362. Comment TransCanada procède-t-elle à « la détermination de l'importance des cours d'eau »?[366]

363. Est-ce que TransCanada « [évitera] les traverses du pipeline dans les milieux humides et à

---

[360] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 76.

[361] Le Comité de bassin de la rivière Chaudière recommande de : « [r]éaliser des inventaires exhaustifs par des visites de terrain des milieux humides le long du tracé et évaluer leur dynamique hydrologique avec les autres composantes hydriques du bassin versant. Utiliser les données de ces inventaires, après les travaux, pour s'assurer d'une bonne remise en état de l'emprise et pour vérifier que la présence de l'oléoduc ne crée pas l'assèchement à long terme de ces zones humides. » : Comité de bassin de la rivière Chaudière (2016), *Mémoire-Consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'oléoduc Énergie Est (section québécoise)*. Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2016, 26 p., page 11. (ci-après « Comité de bassin rivière Chaudière.)

[362] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 11.

[363] Comité ZIP, p. 4.

[364] Comité ZIP, p. 4. « Une étude commandée l'an dernier par TransCanada et rendue publique par Le Devoir en décembre 2014 révèle par ailleurs que pour la portion du pipeline qui sera construite sur la rive nord du Saint-Laurent, on compte 19 cas où le passage d'un cours d'eau se fera dans une zone présentant des risques évidents de glissements de terrain en raison de l'instabilité des rives. » : GEUZAINE, Albert. *Le pipeline Énergie Est : boyau gargantuesque de déjections explosives, siège de luttes intestines*, Projet de pipeline Énergie Est de TransCanada – Section québécoise, Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 2016, page 5.

[365] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 37.

[366] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p. 51.

proximité afin de pouvoir conserver une zone tampon »? [367]

364. Est-ce que TransCanada « [effectuera] des recherches sur le terrain pour identifier les milieux récepteurs très sensibles qui ne pourraient être identifiés par cartographie, tel que les milieux humides de moins de 0,3 ha »?[368]

365. Est-ce que « des mesures d'atténuation supplémentaires [seront] prévues à proximité des milieux humides, notamment des tourbières, comme l'utilisation de conduites plus épaisses ou l'étanchéisation des parois d'excavation lors de la mise en place de la conduite »?[369]

DÉVERSEMENT

366. *Pourquoi TransCanada ne présente aucun plan d'urgence quant aux procédures envisagées dans l'éventualité d'un déversement de pétrole dans un milieu humide, malgré le risque d'un impact irréversible?*[370]

367. *TransCanada serait-elle en mesure d'intervenir efficacement advenant un déversement en pleine tourbière* [371]*?*

368. Quels seraient « les impacts à moyen et à long terme »[372] en cas de déversement en milieux humides?[373]

369. Pourquoi TransCanada affirme-t-elle qu'en cas de déversement dans les tourbières de Lanoraie, « il n'y aurait pas de décontamination possible »? Quelles en sont les conséquences? [374]

370. Quelles sont « les mesures d'intervention, de nettoyage, de réhabilitation »[375] en cas de déversement en milieux humides?

---

[367] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

[368] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15

[369] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[370] Extrait de Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 40.

[371] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 21.

[372] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 76.

[373] Question d'Eau Secours

[374] BOISJOLY, Marielle, *Le Delta des tourbières de Lanoraie*, 2016, p. 3.

[375] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 76.

371. Quels seront les moyens pour « remettre en état l'hydrologie et l'établissement des communautés d'un milieu humide »[376]?

372. Pourquoi « des inventaires exhaustifs par des visites de terrain des milieux humides le tracé »[377] n'ont-ils pas été fait?

373. Quels types d'interventions pourront être menées en cas de déversement dans les milieux humides, « les impacts [étant] amplifiés par le piétinement qui enfouira le pétrole »? [378]

---

[376] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 61. « Le CBE requiert également des informations supplémentaires sur les moyens envisagés pour, selon les informations présentées par TransCanada «remettre en état l'hydrologie et l'établissement des communautés d'un milieu humide», d'autant que TransCanada; durant les audiences publiques du BAPE n'a pas semblé avoir chiffré de façon monétaire les services écologiques rendus par les écosystèmes ni considéré l'ensemble des fonctions des milieux humides. »

[377] Comité de bassin de la rivière, page 11.« Réaliser des inventaires exhaustifs par des visites de terrain des milieux humides le long du tracé et évaluer leur dynamique hydrologique avec les autres composantes hydriques du bassin versant. Utiliser les données de ces inventaires, après les travaux, pour s'assurer d'une bonne remise en état de l'emprise et pour vérifier que la présence de l'oléoduc ne crée pas l'assèchement à long terme de ces zones humides. » Préoccupations et recommandations à l'égard des impacts hydrologiques sur les milieux humides touchés par le projet d'oléoduc Énergie Est sur le territoire de la CMQ, http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1467/rapport-final-milieux humides.pdf; Stop Oléoduc Capitale-Nationale, page 4. « De plus, une autre étude sur le même thème confirme que le promoteur a manqué quant à l'identification des milieux humides affectés ainsi qu'à la cueillette des informations nécessaires à la caractérisation de ces derniers. Le promoteur ne sera donc pas en mesure de préjuger adéquatement de la vulnérabilité hydrologique de ces milieux et de prendre les mesures nécessaires pour bien les protéger » CBE, page 54. « Le CBE est d'avis que l'étude des habitats aquatiques comporte d'importantes lacunes sur la caractérisation des cours d'eau et sur les inventaires de poissons qui compromettront une évaluation des impacts environnementaux d'un tel projet en cas de déversement. » : Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 59. « le CBE est d'avis qu'il n'est pas possible d'apprécier la nature et la valeur des milieux humides présentement traversés par le tracé d'oléoduc les impacts qu'aura le projet, tant que les informations détaillées des inventaires ne seront pas fournies et évaluées écologiquement. »

[378] Greenpeace, p. 39 : « En cas de déversement dans les milieux humides, les dommages seraient potentiellement irréversibles sur la faune et la flore. Selon Émilien Pelletier, professeur retraité en océanographie chimique et titulaire de la chaire de recherche du Canada senior en écotoxicologie moléculaire en milieux côtiers de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, les interventions dans ces milieux fragiles sont «pratiquement impossibles », car les impacts vont être amplifiés par le piétinement qui enfouira le pétrole. Ainsi, selon le chercheur, il vaut mieux, tout "faire pour protéger les marais plutôt que d'attendre et tenter d'intervenir après "»

MILIEUX BOISÉS

374. Quel serait l'impact sur « les peuplements forestiers qui seront traversés par l'oléoduc Énergie Est, en particulier sur les strates forestières; sur les types écologiques; sur les habitats fauniques; sur leur classe de drainage; sur la profondeur du dépôt de surface; sur leur statut (forêt publique, parc, aire protégée, forêt exceptionnelle, forêt privée, plantation, forêt en régénération, etc.)… sachant que les forêts sont les premiers milieux touchés par le projet d'oléoduc Énergie Est, à hauteur 49 % de l'emprise du pipeline (soit 317 km) »? [379]

375. Quels sont « les impacts à moyen et long terme » [380] d'un déversement en milieu boisé?

376. Quels sont les « pires scénarios en cas de déversement de pétrole en milieux boisés (...) en tenant compte des différents types de sols, des conditions climatiques et des différents produits transportés » [381]

377. Quels seraient « les dommages causés aux couverts forestiers » [382] ?

378. Les friches sont-ils considérés par TransCanada comme des sols agricoles ou des milieux boisés?[383]

379. Quels sont les impacts appréhendés en termes quantitatifs sur les forêts pour la construction et la maintenance du pipeline? Et en cas de déversement? [384]

---

[379] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 3

[380] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 77.

[381] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 77. « des scénarios des pires cas de déversement de pétrole en milieux boisés soient élaborés en tenant compte des différents types de milieux, des conditions climatiques et des différents produits transportés. »

[382] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 44. « Les municipalités régionales de comté (MRC) demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de : considérer dans son analyse les dommages causés aux couverts forestiers et la nécessité que des compensations sous forme de reboisement ou d'investissement dans des projets de développement environnemental soit consentis par Oléoduc Énergie Est ltée (OÉEL) aux municipalités régionales de comté (MRC) »

[383] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 6

[384] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 7

INTERVENTION

380. Quelles seront « les mesures d'intervention, de nettoyage et de réhabilitation » [385] suite à un déversement en milieu boisé?

381. *Combien de km carré de déboisement TransCanada doit faire?* [386]

TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

382. *Comment les risques associés à la fragmentation des boisés agricoles pour la flore et la faune par le passage de l'oléoduc ont-ils été évalués et ont-il été pris en compte dans le tracé de la zone d'implantation du projet?*[387]

383. La culture de la luzerne dont les racines « peuvent atteindre 300 centimètres de profondeur » ou de toute autre culture dont les racines « puissent affecter ou remuer le sol à une profondeur de 45 centimètres » étant interdites par la loi C-46, que ferait TransCanada pour réapprovisionner ou dédommager les producteurs qui l'utilisent comme plante fourragère [388]?

384. Pourquoi le projet prévoit « une profondeur d'enfouissement unique de 0,9 m en forêt et 1,2 m en sol agricole » alors que nous savons que « les racines de certaines plantes cultivées peuvent facilement atteindre plus de 1 m de profondeur dans le sol »? [389] Qu'en est-il de la profondeur pour les lots boisés [390]?

---

[385]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 77.

[386] Ellen NUTBROWN, page 2. « J'ai posé une question au BAPE, et je suis sans réponse encore pour le moment. Je demandais combien de km carré de déboisement TransCanada doit faire et combien de km carré de terres arables ne seront plus cultivées au-dessus du parcours de ce pipeline. Je tiens à préciser qu'il est important que TransCanada reboise de façon équivalente tout ce qu'elle doit enlever comme forêts ou arbres au-dessus du trajet de l'oléoduc, afin que nous conservions la même capacité de captage de CO2. »

[387] Question de Nature Québec (extrait)

[388] « Au pays, la luzerne, une plante fourragère, a été cultivée de tout temps au-dessus des pipelines. La loi C-46, adoptée en juin 2015, proscrit désormais toute activité au-dessus d'un pipeline qui puisse affecter ou remuer le sol à une profondeur de 45 centimètres."
Mémoire de Albert GEUZAINE, *Impact total sur les GES, en prenant compte l'ensemble du projet. OPINION – Énergie Est : qu'en disent les agriculteurs.*

[389] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 8

[390] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 44.

385. « Comment [Énergie Est] prévoit alimenter en eau des agriculteurs si leur eau est contaminée (sic). Quelles seront les modes (sic) d'approvisionnement? Par exemple, si l'eau de la rivière ou du fleuve est contaminée et que le maraicher pompe cette eau pour arroser ses terres agricoles (sic). Autre exemple, comment va-t-on brancher une maison pour l'alimenter en eau (eau potable, douche, etc.)? Est-ce qu'on va connecter un citerne (sic) à chaque entrée d'eau? »[391]

386. Comment évaluer la perte de productivité chez les producteurs due au chablis et aux « restrictions de traverse de l'emprise par les véhicules et la machinerie d'exploitation forestière » [392]?

387. TransCanada s'engage-t-elle à acquérir des servitudes et à indemniser pour les « dommages causés lors de la construction et les pertes de récoltes futures », incluant le « paiement d'un loyer annuel aux propriétaires fonciers tant que l'oléoduc sera enfoui dans leur sol » [393]?

388. Quels sont les « moyens de compensations écologiques et financières [que TransCanada] prévoit entreprendre pour compenser les impacts de son projet en terre agricole du point de vue de la biodiversité et de l'agroenvironnement (sédimentation, haies brise-vent, corridor faunique) » [394]?

389. Qu'arrivera-t-il « après un déversement entraînant des difficultés, voire l'impossibilité de maintenir une couverture d'assurance d'une propriété? » [395]

390. Les tracteurs seraient-ils toujours permis ou s'ils seraient considérés comme de la machinerie lourde et ne pourraient plus être utilisés dans les champs sans permission spéciale?[396]

391. *De quelle façon Trans-Canada compte-t-elle nettoyer les véhicules, grues, outils affectés à l'installation de l'oléoduc, et comment les employés affectés à l'installation de l'oléoduc se nettoieront-ils*

---

[391] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 10.

[392] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 44. Voir aussi Fédération des producteurs forestiers du Québec, page 3 :« À court terme, la construction de l'oléoduc imposera un déboisement permanent qui aura plus ou moins d'impacts selon la nature des écosystèmes touchés. De plus, l'emprise générera un corridor de vent provoquant du chablis en milieu boisé. »

[393] Recommandation 2 : Fédération des producteurs forestiers du Québec, page 5.

[394] Recommandation 55 : Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), 2015. Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'Oléoduc Énergie Est – section québécoise de TransCanada, p. 68.

[395] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p. 31

[396] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p. 13

(cheveux, vêtements, etc.) lorsque les travaux s'effectueront d'une terre agricole conventionnelle (avec ou sans OGM) à une terre agricole biologique ou en voie d'obtenir l'accréditation afin de ne pas la contaminer?[397]

DÉVERSEMENT

392. Quels sont « les impacts à moyen et long terme »[398] lors d'un déversement en milieu agricole?

393. *«* À eux seuls, les travaux de construction de l'oléoduc engendreront une perte définitive de 67,1 ha de milieux boisés et de 57,6 ha de milieux humides pour la région de Lanaudière. Les tourbières de Lanoraie et de L'Assomption jouent un rôle essentiel dans la régulation et la qualité de l'eau et la conservation de la biodiversité faunique et floristique. En cas de déversement, le milieu pourrait subir une pollution chronique ainsi que des dommages importants et irréversibles à la faune et à la flore. *»* Comment est-ce que TransCanada compte empêcher une telle atteinte irréversible à l'environnement?[399]

394. Quels seraient les impacts d'un déversement sur le complexe tourbeux du delta de Lanoraie [400]?

395. Quels seraient les effets d'un déversement sur l'irrigation des culture alimentées par les rivières St-Jean et St-Antoine [401]?

396. *Que fera une entreprise maraîchère si elle ne peut cultiver ses parcelles* [402]*?*

---

[397] Question d'Hélène CREVIER

[398]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 75.

[399] Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Avril 2016.

[400] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 11. « À elle seule, la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie occupe une superficie de plus de 400 ha. » : Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 11. Énergie Est « pourrait mettre en branle un plan majeur de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux de Lanoraie » : Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 12. Pas moins de 250 bassins d'irrigation sont présents dans le complexe tourbeux et sont utilisés par plus de 50 entreprises agricoles différentes. Les besoins pourraient « atteindre plus de 45 000 m3/par année » et « une superficie de plus de 5000 ha [est] possiblement irriguée chaque année, seulement au pourtour » du complexe tourbeux : Fédération de l'UPA de Lanaudière, p. 16.

[401] « Les besoins estimés en eau d'irrigation de l'ensemble des entreprises agricoles présentes, et ce, entre les mois d'avril et octobre de chaque année, totalisaient tous près de 1 500 000 m3/an […] dont un peu plus de la moitié (820 000 m3/an) proviendrait directement des cours d'eau St-Jean et St-Antoine » : Fédération de l'UPA de Lanaudière, p. 18.

[402] Fédération de l'UPA de Lanaudière, p. 21.

397. « Qu'arriverait-il à ma certification biologique » *lorsqu'un pipeline est construit sur la terre agricole ou en cas de déversement?*[403]

398. *Pour la production maraichère où l'irrigation des terres cultivées est nécessaire en période de grandes chaleurs… où puiserait-on l'eau en cas de déversement?*[404]

INTERVENTION

399. Quelles seront « les mesures d'intervention, de nettoyage et de réhabilitation » [405] suite à un déversement sur une terre agricole?

400. Comment TransCanada peut-elle affirmer « qu'aucun effet résiduel n'est anticipé sur les sols considérant l'application des mesures d'atténuation proposées »? [406]

401. Pourquoi les « "» inspecteurs » » sur qui pèse la gestion des mesures d'atténuation sont en fait des « » techniciens » » » et non pas des biologistes [407]?

402. En cas de déversement accidentel, l'information sera-t-elle transmise en simultané aux « gestionnaires des prises d'eau pour qu'ils puissent ajuster leur traitement » [408]?

403. L'information concernant les matières en suspension et la turbidité sera-t-elle transmise en simultané à l'entièreté des personnes intéressées?[409]

---

[403] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p. 12

[404] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p. 14

[405] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 75.

[406] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, p. 8.

[407] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p. 62.

[408]Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 10. Le comité de bassin de la rivière Chaudière recommande de « [p]rendre des mesures de suivi en continu de la turbidité et des matières en suspension pendant la période de travaux et dans les semaines suivant ceux-ci. Transmettre l'information en simultané et déclarer tout déversement accidentel aux gestionnaires des prises d'eau pour qu'ils puissent ajuster leur traitement. »

[409] Le Comité de bassin de la rivière Chaudière recommande de « [p]rendre des mesures de suivi en continu de la turbidité et des matières en suspension pendant la période de travaux et dans les semaines suivant ceux-ci. Transmettre l'information en simultané et déclarer tout déversement accidentel aux gestionnaires des prises d'eau pour qu'ils puissent ajuster leur traitement. Comité de bassin de la rivière Chaudière, p. 10.

DRAINAGE

404. *Combien de km carré de terres arables ne seront plus cultivées au-dessus du parcours de ce pipeline?*[410]

405. Quelles seront « les techniques utilisées par TransCanada pour minimiser l'impact des travaux sur le drainage souterrain et s'assurer de leur bon fonctionnement à long terme, ainsi que des changements à apporter au réseau le cas échéant. »[411]?

406. Quels impacts « les travaux d'implantation de l'oléoduc risquent » d'avoir sur les « drains souterrains et l'aménagement des fossés »[412]?

407. Quel est l'impact de l'oléoduc sur le drainage agricole?[413]

408. « Les travaux d'implantation [vont-ils modifier] le drainage souterrain »[414] ?

409. *Le fait d'avoir des installations pipelinières adjacentes au projet Oléoduc Énergie Est près des bâtiments d'élevage pourrait [— il] causer des tensions parasites pour le bétail qui y est hébergé?*[415]

410. *Si déversement, quel serait l'impact de l'écoulement de cette eau contaminée en présence de terres drainées, de fossés communicants et de cours d'eau verbalisés?*[416]

---

[410] Ellen NUTBROWN, page 2.

[411] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 68. « De plus, le CBE requiert des informations détaillées sur les techniques utilisées par TransCanada pour minimiser l'impact des travaux sur le drainage souterrain et s'assurer de leur bon fonctionnement à long terme, ainsi que des changements à apporter au réseau le cas échéant. »

[412] UPA, page 5. « Les travaux d'implantation de l'oléoduc risquent de perturber les améliorations qui ont été apportées au drainage des terres agricoles par l'installation de drains souterrains et l'aménagement de fossés. Bien que les techniques d'implantation d'un oléoduc aient évolué au fil du temps, elles ne garantissent pas qu'elles soient sans conséquence sur le drainage des terres agricoles, ce qui est capital pour assurer la productivité de divers types de sol. »

[413] Ville de Lévis, page 12.« le drainage est souvent imparfait et, en période de fortes pluies, l'enfoncement d'une machinerie risquerait d'endommager l'oléoduc. Dans les circonstances, des producteurs agricoles craignent d'être accusés de « faute lourde », puisque ce concept est basé sur la notion de négligence grossière, d'inconduite, d'insouciance, d'imprudence ou de négligence grossière23. Enfin, il est fréquent que des milieux boisés dans la plaine du Saint-Laurent soient défrichés afin être mis en culture. Avec un pipeline enfoui à seulement 0,9 mètre, il sera difficile d'y faire de l'agriculture, et surtout impossible d'y faire du drainage agricole. »

[414] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 68. « Le CBE recommande que TransCanada s'assure que les travaux d'implantation ne modifient pas le drainage souterrain ou, le cas échéant, que ces modifications n'influencent pas la capacité de drainage du réseau et respectent la capacité du réseau hydrographique à recevoir ces eaux. »

[415] UPA, page 9.

ZONES PROTÉGÉES

411. *Comment TransCanada justifie-t-elle l'exclusion des écosystèmes et des aires protégées du Saint-Laurent de la zone d'étude régionale?*[417]

412. *Pourquoi dans le cadre de son évaluation environnementale, TransCanada n'a pas retenu les aires protégées en milieu privé, les milieux d'intérêts pour la conservation, et les statuts de reconnaissance internationale (ex. : réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre — UNESCO —; zones importantes pour la conservation des oiseaux [ZICO] — BirdLife International —; zone humide d'importance internationale du lac Saint-Pierre — RAMSAR) comme des composantes valorisées?*[418]

413. TransCanada va-t-elle évaluer le potentiel archéologique des 85 zones non-évaluées à ce jour sur les 114 zones à potentiel archéologique à évaluer? [419]

414. Comment TransCanada justifie l'« usage de technique de franchissement sans tranchée » dans les « quatre aires de confinement du cerf de Virginie, toutes localisées en terres privées (Grondines, Portneuf, Cap-Santé et Neuville) et qui sont de fait non protégées par les exigences de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* »? [420]

415. Le transport de pétrole par la traversée de 10 zones protégées n'est-il simplement pas compatible avec les *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*; *Loi sur la conservation du patrimoine naturel; Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ayant pour mission première de protéger des territoires voués à la conservation et la protection de la diversité biologique pour le bénéfice des générations présentes et futures? [421]

416. *Le tracé proposé pour le pipeline passe à proximité de plusieurs aires protégées (ex. : réserve naturelle de la Station-agronimique-de-l'Université-Laval, réserve écologique de la Tourbière-de-Lanoraie, réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher.) reconnues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Pourquoi TransCanada n'a pas envisagé une alternative au passage du pipeline à proximité ces*

---

[416] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p. 15

[417] Question de Nature Québec (extrait)

[418] Question de Nature Québec (extrait)

[419] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, p. 6

[420] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, p. 6

[421] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, p. 10

milieux sensibles? Quelle sont les mesures concrètes que TransCanada prévoie appliquer pour atténuer les impacts du projet (réels ou possibles) sur les écosystèmes et la biodiversité?[422]

417. Pour quelle raison « les Récepteurs très sensibles (RTS) ont été identifiés dans le cadre d'une évaluation des zones où "d'importants effets sur les récepteurs pourraient se produire en cas de déversement", "sans tenir compte de l'impact de la construction ou à l'exploitation d'un pipeline"»?[423]

418. « Les réserves écologiques, les aires naturelles, les espèces terrestres et aquatiques provinciales visées par la LEP, les espèces terrestres menacées ou en voie d'extinction car 'elles peuvent être présentes ou non en cas de déversement', les refuges fauniques, les terres protégées privées et une multitude de zones du même type » ne devraient-ils pas faire parties des zones désignées comme « Récepteurs très sensibles »? [424]

419. Est-ce que TransCanada « [caractérisera] les milieux naturels sur tout le parcours du pipeline, et ce par des biologistes spécialistes des milieux naturels du Québec et en intégrant les informations des rapports sur les taxons spécifiques »? [425]

420. Est-ce que « les zones de protection prévues au RPEP de même que les zones de recharge des aquifères [bénéficieront] de mesures de protection supplémentaires, au même titre que les éléments sensibles du milieu naturel »? [426]

421. Est-ce que « les zones de recharge dont l'indice DRASTIC se situe au-dessus de 100

---

[422] Question de Nature Québec (extrait)

[423] Greenpeace, page 41 : « Dans l'étude du projet présentée par le promoteur, celui-ci révèle également que des espèces d'« intérêt pour la conservation » sont présentes dans la zone de construction du pipeline, alors que certaines peuvent être protégées par la Loi sur les espèces en péril. Dans cette étude, les Récepteurs très sensibles (RTS) ont été identifiés dans le cadre d'une évaluation des zones où « d'importants effets sur les récepteurs pourraient se produire en cas de déversement », sans tenir compte de l'impact de la construction ou à l'exploitation d'un pipeline. Selon TransCanada, ces activités n'auraient pas d'impact dans ces milieux, puisque des mesures d'atténuation seraient adoptées pour ces zones. »

[424] Greenpeace, page 41 : « À titre d'exemple, le promoteur propose de réduire dans « certaines zones particulières » la surface d'entretien, qui vise le retrait de la végétation ligneuse, juxtaposant le pipeline à « une dizaine de mètres » au lieu des vingt mètres habituels tout en maintenant en permanence 5 mètres libres de chaque côté où la végétation ne pourrait pas se rétablir. De nombreux écosystèmes n'ont cependant pas été considérés RTS, soit les réserves écologiques, les aires naturelles, les espèces terrestres et aquatiques provinciales visées par la LEP, les espèces terrestres menacées ou en voie d'extinction car « elles peuvent être présentes ou non en cas de déversement », les refuges fauniques, les terres protégées privées et une multitude de zones du même type. »

[425] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

[426] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[bénéficieront] de mesures de protection encore plus importantes »?[427]

FAUNE, ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

422. Comment prévenir chez les poissons « une hausse de la mortalité, […] la prévalence de la maladie du sac bleu, une baisse du succès de l'éclosion, un développement anormal des embryons et des déformations des larves de poissons » provoqué par le « bitume dilué et ses composants »? [428]

423. "Comment TransCanada explique-t-elle avoir 'évalué' mais 'ne pas avoir considéré comme [une] RTS' les zones d'habitat et de migration du caribou, sachant que le caribou des bois est considéré comme une espèce menacée à travers le Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et que d'après les plus récentes études, les 'infrastructures' telles que 'les lignes de transport d'énergie' sont considérées comme des perturbations" [429]?

424. Comment TransCanada évalue l'impact du projet Énergie Est sur les habitats de "huit espèces de salamandres, dont deux qui sont susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, huit grenouilles dont un est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et un crapaud" ainsi que les habitats de "quatre tortues serait traversés dont deux sont classés en tant qu'espèce vulnérable au niveau provincial et espèce préoccupant au niveau fédéral", et "sept espèces de couleuvres dont quatre sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au niveau provincial et un préoccupant au niveau fédéral"? [430]

425. Des mesures seront-elles prises pour "éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes"?[431]

---

[427] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[428] Greenpeace, page 40 : « Des études sur l'exposition des poissons aux dépôts de bitume dans les rivières d'Arthabasca (région d'exploitation de sable bitumineux), citées dans le rapport de la National Academy of Sciences, ont permis de constater des déformations des embryons et des œufs de poissons. Cela a été confirmé en laboratoire où des études ont démontré une hausse de la mortalité, de la prévalence de la maladie du sac bleu, une baisse du succès de l'éclosion, un développement anormal des embryons et des déformations des larves lorsqu'ils étaient en contact avec le bitume dilué et ses composants. »

[429] Question de Greenpeace

[430] Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, p. 16

[431] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 8. « Remettre en état les sols, les ensemencer et restaurer les bandes riveraines immédiatement après la fin des travaux et exiger le nettoyage de la machinerie avec de l'eauchaude sous pression entre les différents sites pour éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.»

426. TransCanada a-t-elle pris en compte "les caractéristiques écologiques associées à la zone visée [qui] représentent une aire de productivité et de diversité biologique qui contient des zones importantes pour des poissons, des mammifères, des oiseaux et d'autres espèces, y compris divers secteurs où les espèces marines s'alimentent, migrent, se reproduisent et mènent leur existence"?[432]

427. Pourquoi TransCanada n'a-t-elle pas "chiffré de façon monétaire les services écologiques rendus par les écosystèmes"?[433]

428. Pourquoi "la biodiversité et la nature exceptionnelle des écosystèmes côtiers et insulaires de l'estuaire moyen du Saint-Laurent" ne font-elles pas l'objet d'un suivi?[434]

429. Pourquoi "aucune présentation durant les audiences du BAPE n'[a-t-elle] fait état de cette richesse et de la présence d'écosystèmes et d'espèces particuliers à ce territoire"?[435]

430. Pourquoi les espèces menacées ne sont-elles pas prises en compte dans la désignation des chemins?[436]

431. Pourquoi est-ce que "le promoteur [n'a pas] évalu [é] la pertinence de déplacer le tracé de l'oléoduc afin d'éviter les habitats de la tortue des bois [une espèce désignée vulnérable au provincial et menacée au fédéral] et également évaluer la pertinence d'utiliser la méthode de forage directionnel afin de minimiser les impacts sur lesdits habitats"[437]?

432. Est-ce que "la séquence : Éviter – Minimiser – Compenser [sera] rigoureusement appliquée à une perturbation éventuelle de l'habitat essentiel de la tortue des bois au Témiscouata, et selon les recommandations et la supervision des biologistes du MFFP 01."[438]?

---

[432] Comité ZIP, p. 3.

[433] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 61. « Le CBE requiert également des informations supplémentaires sur les moyens envisagés pour, selon les informations présentées par TransCanada «remettre en état l'hydrologie et l'établissement des communautés d'un milieu humide», d'autant que TransCanada; durant les audiences publiques du BAPE n'a pas semblé avoir chiffré de façon monétaire les services écologiques rendus par les écosystèmes ni considéré l'ensemble des fonctions des milieux humides. »

[434] Les citoyens au courant, p. 9.

[435] Les citoyens au courant, p. 9.

[436] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 10.

[437] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 12.

[438] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 13.

433. Est-ce que TransCanada s'engage à ce que "aucuns travaux ne [soient] réalisés dans les polygones d'habitat pendant la période d'activité des tortues [des bois] qui est du 31 mars au 15 novembre"[439] chaque année?

434. Est-ce que TransCanada s'engage à ce que "les zones d'habitat essentiel de la tortue des bois déboisées et perturbées par l'aménagement envisagé du projet d'[Oléoduc Énergie Est] soient clôturées de façon à restreindre la circulation des VTT et limiter le risque de collisions avec des tortues, mais tout en permettant la libre circulation de ces dernières."[440]?

435. "Comme le pointu [aussi appelé corégone forme naine] n'est présent que dans 5 lacs au monde (dont 2 au Canada), et que la population du lac Témiscouata est vraisemblablement la plus importante des cinq (Louis Bernatchez, comm. pers), le pointu du lac Témiscouata revêt une très grande importance d'un point de vue de la conservation de la diversité et la variabilité des espèces fauniques. Le corégone forme naine, qui fraie dans la rivière Touladi (sic) (premier tributaire du lac) passe la majeure partie de l'année dans le lac Témiscouata à se nourrir de plancton. […] Une atteinte à ce poisson par une contamination chronique du milieu par les hydrocarbures, serait une atteinte à la diversité faunique du Québec et du Canada."[441] Comment est-ce que TransCanada entend empêcher une telle atteinte à cette espèce?

436. Est-ce que TransCanada suscitera "qu'une évaluation de la composition et l'état de santé des communautés de poissons du lac Témiscouata et ses tributaires soit réalisée par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de dresser un état des lieux avant la construction et l'opération [de l'Oléoduc Énergie Est]"[442]?

437. Comment TransCanada compte-t-elle protéger les "533 espèces d'animaux et 376 espèces de végétaux", dont les "18 espèces en situation précaire présentes dans la Tourbières de Lanoraie", ainsi que microclimat qui [les distinguent] des autres milieux naturels présents dans le sud de la région [443]?

---

[439] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 13.

[440] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 13.

[441] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 13.

[442] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* avril 2016, p. 14.

[443] BOISJOLY, Marielle, *Le Delta des tourbières de Lanoraie*, 2016, page 3. « D'ailleurs, certaines études ont relevé le caractère subarctique de la flore des tourbières par la présence de plantes nordiques et méridionales loin de leur aire respective. » : BOISJOLY, Marielle, *Le Delta des tourbières de Lanoraie*, 2016, page 3.

438. Dans ce scénario, comment seraient évaluée la "contamination de milieux sensibles tels que des frayères de poissons, des refuges d'oiseaux migrateurs"?[444]

439. Quelles sont "les méthodes de réhabilitation et opérations de récupérations envisagées pour la faune aquatique et semi-aquatique"[445] ?

440. Quel sera le "suivi environnemental et faunique qui sera réalisé sur les populations utilisant le milieu aquatique en cas de déversement"?[446]

441. Est-ce que TransCanada s'assurera de "bien identifier les différents habitats floristiques et fauniques touchés afin d'établir l'état initial, lequel servira de données de base pour le suivi des impacts des travaux et pour l'identification de mesures d'atténuation et de restauration à mettre en place"?[447]

442. Est-ce que TransCanada "[complétera] les évaluations environnementales sur les différents milieux qui auront été caractérisés de façon à pouvoir choisir un tracé de moindre impact environnemental"? [448]

443. Est-ce que TransCanada "[s'assurera] d'avoir les données de base les plus récentes sur la faune et la flore pour évaluer l'impact d'un déversement avec plus de précision"?[449]

444. Est-ce que l'Éperlan arc-en-ciel sera considéré dans les espèces d'intérêt pour la conservation, notamment dans les rivières Ouelle, Kamouraska, Fouquette et du Loup?[450]

---

444 Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 29 à 43.

445 Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 52.
« Le CBE requiert des informations détaillées sur les méthodes de réhabilitation et opérations de récupérations envisagées pour la faune aquatique et semi-aquatique »

446 Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 56.
« Le CBE recommande l'obtention d'informations détaillées sur le suivi environnemental et faunique qui sera réalisé sur les populations utilisant le milieu aquatique et semi-aquatique en cas de déversement. »

447 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

448 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

449 Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 15

450 Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 11

445. Est-ce que l'impact sur l'anguille d'Amérique sur le territoire de l'OBAKIR à été considéré et quels moyens seront mis en place pour remédier à tout impact néfaste sur cette population?[451]

446. Est-ce que l'impact sur les macroinvertébrés benthiques sur le territoire de l'OBAKIR à été considéré et quels moyens seront mis en place pour remédier à tout impact néfaste sur cette population, sachant qu'ils sont particulièrement sensibles à la toxicité du pétrole?[452]

447. Est-ce que l'impact sur la mulette perlière de l'Est sur le territoire de l'OBAKIR à été considéré et quels moyens seront mis en place pour remédier à tout impact néfaste sur cette population?[453]

CONSTRUCTION

448. *Où serait situé l'éventuel port pétrolier au Québec?*[454]

449. *À quel moment situez-vous l'étape de l'ingénierie détaillée du projet?*[455]

450. *Sur quelles références s'est basée TransCanada pour définir les limites de la zone d'implantation du projet (ZIP), la zone d'étude locale (ZEL) et la zone d'étude régionale (ZER)?*[456]

451. "Sachant que les inspections régulières devraient se faire de l'intérieur du pipeline et que les fuites inférieures à 1,5 % du volume transporté pourraient ne pas être décelées par les systèmes de détection en temps réel de TransCanada", pourquoi est-ce que le promoteur fait le choix d'un tunnel inaccessible »?[457]

---

[451] Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 12

[452] Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 12

[453] Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, p. 12

[454] Question de Carole DUPUIS (extrait)
voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 94

[455] Question d'Odette Lussier (extrait)

[456] Question de Nature Québec (extrait)

[457] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 7

452. Quels sont les « risques liés à l'état de référence du site de forage, la description des travaux de forage, le choix pour l'emplacement de la traversée et de la méthode de conception de l'ouvrage ainsi que les impacts liés à la construction et à l'exploitation de l'oléoduc, et aussi les risques sismiques et de glissement de terrain »?[458]

453. Est-ce que TransCanada ou ses sous-contractants s'engagent à « utilise [r] les meilleures techniques de contrôle de l'érosion existantes (couverture de sol, barrières à sédiments, géotextiles, bassins de sédimentation, paillages, etc.) […] afin de réduire au minimum le transport de sédiments et nutriments vers les cours d'eau et ainsi prévenir la dégradation des habitats aquatiques durant la phase de construction." [459]?

454. Quels sont les impacts quantifiables environnementaux des travaux sur l'écosystème?[460]

455. Est-ce que TransCanada s'engage à ce « qu'un avis scientifique sur les techniques appropriées dans le cas de la construction d'un oléoduc soit demandé à des spécialistes du contrôle de l'érosion, comme par exemple ceux œuvrant chez RAPPEL, coopérative de solidarité en protection de l'eau »[461]?

456. Est-ce que TransCanada privilégie les technologies de détections récentes, telles l'« utilisation de systèmes de détection externes comme par exemple la pose le long du pipeline de câbles à fibre optique munis d'un revêtement sensible aux hydrocarbures »? [462]

457. Pourquoi l'oléoduc ne pourrait-il pas suivre un tracé parallèle à l'Autoroute 20?[463]

---

[458] Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 8
Voir aussi : Sur l'impact que peuvent avoir des excavations sur les sols argileux, Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 82 et 85

[459] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 15.

[460] « Les travaux auront des impacts environnementaux sur l'écosystème (qualité de l'eau, habitat du poisson, etc.). Ces impacts n'ont pas été quantifiés dans les rapports de TransCanada, le promoteur préférant se contenter de descriptions qualitatives » : POLYTECHNIQUE MONTRÉAL.-Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec, 2015, p.138; EAU SECOURS, page 9.

[461] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 15.

[462] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 62

[463] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 95. « La MRC de Kamouraska souhaite que la possibilité de suivre un tracé parallèle à l'Autoroute 20 ne soit pas rejetée d'emblée et fasse encore l'objet d'une analyse pour évaluer les avantages de cette option. »

458. *Serait-il préférable de maintenir un libre accès dans le tunnel [qui traverse le Fleuve Saint-Laurent], permettant de procéder à des vérifications de l'oléoduc, et le cas échéant, de permettre d'y faire des travaux correctifs?*[464]

459. *De plus, ce tunnel sera construit à partir de Lévis, nous voulons savoir combien de déblais seront générés, leur nature, l'endroit où ils seront disposés et la solution proposée afin d'éviter le trafic lourd sur les chemins publics.*[465]

460. *La Ville de Lévis souhaite enfin avoir des précisions sur les aires de travail et l'entreposage de la machinerie.*[466]

461. *Se pourrait-il que Énergie Est puisse contenir d'autres « ... fissures préexistantes... » dû à « ... une soudure inapproprié... » sur son parcours de 4 600 km?* [467]

462. Quels sont les impacts des traversés, notamment relativement aux glissements de terrain?[468]

463. Quels sont les méthodes utilisées pour identifier la « bonne technique de traverse de cours d'eau »?[469]

464. Quel est « le seuil acceptable pour le retour de la végétation après le passage de la machinerie »[470] ?

465. TransCanada s'engage-t-elle à imposer que des pratiques basées sur la meilleure science existante « soient imposées au promoteur lors de l'implantation de l'oléduc afin

---

[464] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p.14.

[465] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 15.

[466] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 15.

[467] Le comité de Bassin versant de la rivière Salvail, page 5. « Dans cette série d'histoires d'horreur, TransCanada a fait sa part. Entre autres, avec l'explosion de la canalisation 400-1 près d'Otterburne (Manitoba) le 25 jan. 2014. Certes, ce pipeline transportait du gaz naturel; mais une grande partie d'Énergie Est consiste à transformer un gazoduc existant en oléoduc! Se pourrait-il que Énergie Est puisse contenir d'autres «...fissures préexistantes...» dû à «...une soudure inappropriée...» sur son parcourt de 4 600km? Des fissures qui, un jour, déverseront du pétrole dans nos cours d'eau? »

[468] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 16. « Le CBE recommande une meilleure évaluation des impacts des traversées de la rivière Etchemin aux sites prévus dans le cadre du projet, notamment relativement aux glissements de terrain. »
Voir aussi, sur l'impact lié à la traversée de réseaux routiers : Johanne Bérard, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016

[469] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p. 16.

[470] Stop Oléoduc Capitale-Nationale page 4. En fait, « [l]e promoteur avance qu'il «fera de son mieux»en termes de revégétalisation sans préciser de seuil acceptable pour le retour de la végétation après le passage de la machinerie. »

de réduire les impacts des activités de forage, de dynamitage et de nivelage sur les eaux souterraines »?[471]

466. Comment TransCanada va-t-elle prévenir la contamination des nappes et le drainage acide par la lixiviation des métaux dans les roches lors des travaux de construction, les forages pour la traversée de cours d'eau, les dynamitages, les tunnels et les travaux de nivellement?[472]

467. Des mesures seront-elles prises pour « [recenser] toutes les prises d'eau potable en aval des travaux de construction avant de débuter les travaux de franchissement de cours d'eau? »[473]

468. TransCanada va-t-elle modifier le calendrier de réalisation des travaux en milieux humides pour être dans la période hivernale pour atténuer les effets de la construction pour la faune aquatique et riveraine?[474]

469. Transcanada va-t-elle « fourni [r] un échéancier des travaux de traverses de cours d'eau et de milieux humides afin d'en évaluer la faisabilité et les impacts réels sur le milieu »?[475]

470. Comment TransCanada va mettre « en place un suivi continu de la turbidité, des matières en suspension et de certaines substances toxiques pendant la construction et les semaines suivantes » pour les travaux de franchissement de cours d'eau?[476]

471. TransCanada va-t-elle éviter que des segments de la tranchée [ouverte] soient excavés dans les berges parallèlement au cours d'eau »?[477]

472. Quelle serait la qualité des matériaux posés sur l'oléoduc?[478]

---

[471] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p.21.
[472] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p.20.
[473] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p.17.
[474] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p.18.
[475] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p.18.
[476] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p.17.
[477] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ,* p.19.
[478] « Soulignons qu'en mai 2012, un ingénieur métallurgique de TransCanada, Evan Vokes, avait porté plainte à l'ONÉ au sujet de la qualité inférieure des matériaux posés sur un gazoduc, entre autres. » : Les citoyens au courant, page 7.

473. *Quel est le but de la Suncor en demandant une conduite latérale qui relierait le pipeline à sa raffinerie de Montréal?*[479]

474. Le promoteur a dit que le coût de construction de la conduite latérale vers la Suncor serait intégré au prix que la Suncor paierait pour le service, mais pour quel service puisqu'il n'y a aucune entente commerciale entre la Suncor et Énergie Est?[480]

475. *Quelle est la justification de la conduite secondaire, dite la latérale sud, qui mène à la raffinerie Suncor dans l'est de Montréal, alors que les deux raffineries québécoises, soit Suncor et Valero, sont déjà alimentées presque en totalité par la ligne 9B d'Enbridge?*[481]

476. *Quels sont les détails sur le projet d'oléoduc Upland pour lequel TransCanada a demandé un permis et qui amènerait 300 000 barils du Dakota du Nord à un point de raccordement à Énergie Est, probablement en Saskatchewan?*[482]

477. Est-ce que « les recommandations du Groupe Génie Eau et du CIRAIG de l'École Polytechnique [seront] suivies intégralement » puisqu'il est « impératif de limiter les glissements de terrain [...] compte tenu du poids de la conduite et des risques d'endommager la conduite »[483]?

478. « Quels types d'explosifs seront utilisés [lors de l'implantation de l'oléoduc pour construire les tranchées situées dans le roc] et y [a-t-il] un potentiel de contaminer les aquifères et les milieux sensibles [par ces explosions]? »[484].

479. *Beaucoup des emplacements des composantes temporaires, des aires de travail et des chemins d'accès temporaires ou permanents ne seront pas connus avant l'étape de l'ingénierie détaillée du projet. Quels seront les recours des propriétaires qui verront encore leur terrain amputé d'une bonne part à ce moment? Sections 3.4 et 3.5*[485]

480. *Est-il exact que les propriétaires pourraient voir leur terrain encore amputé par les chemins d'accès que vous prévoyez pour chacune des 107 vannes de sectionnement? Ces propriétaires sont-ils déjà informés ou auront-ils cette mauvaise nouvelle après la possible approbation du projet par l'ONÉ. Quels seront leurs recours à ce moment?*[486]

---

[479] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[480] Question de Carole DUPUIS
[481] Question de Réal BERGERON (extrait) Voir aussi Question de Carole DUPUIS. Voir également Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 9.
[482] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[483] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 15.
[484] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 15.
[485] Question d'Odette Lussier (extrait)
[486] Question d'Odette Lussier (extrait)

481. *Le Québec est une zone sismique très active. Il y a un événement en moyenne tous les 65 ans le long de la faille de « Logan » (sud du Fleuve St-Laurent). À quel point les risques sismiques ont été considérés?*[487]

482. *La présence de lignes à haute tension interfère avec la protection cathodique de l'oléoduc Saint-Laurent. Est-ce que le trajet prévu du pipeline Énergie Est est sous une emprise d'Hydro-Québec? Si oui pour combien de kilomètres et à quels endroits?*[488]

483. *Jusqu'à une magnitude de combien à l'échelle de Richter, votre pipeline pourrait-il résister lors d'un tremblement de terre? Ce risque est-il quantifié dans votre garantie?*[489]

484. Comment Transcanada va-t-elle empêcher « l'érosion des berges lors des travaux » et quelles seront les mesures pour « le réaménagement de bandes riveraines adéquates [...] sur tous les dites perturés ou détruits »[490] ?

485. Transcanada va-t-elle « remettre en état les sols, les ensemencer et restaurer les bandes riveraines immédiatement après la fin des travaux » [491]?

486. Transcanada peut-elle assurer « que les traversées des rivières par tranchées [feront] l'objet de travaux de re-végétalisation qui ne soient pas uniquement esthétiques, mais [qui] garantissent la stabilisation des berges, notamment par des techniques de génie végétal afin de sécuriser les berges et contrôler l'érosion »?[492]

487. *« Comment, en phase de construction, pourra-t-on surveiller adéquatement la traversée d'autant de cours d'eau lorsqu'on connait la forte pression mise sur les équipes de construction? »*[493]

488. Comment Transcanada va faire pour éviter ou limiter le transport sédimentaire?[494]

---

[487] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 67.
[488] Question d'Hélène CREVIER
[489] Question de Marie DURAND
[490] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 7. « Prévoir des mesures pour empêcher l'érosion des berges lors des travaux et le réaménagement de bandes riveraines adéquates (largeurs réglementaires et strates d'herbacées, d'arbustes et d'arbres) sur tous les sites perturbés ou détruits. »
[491] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 8.
[492] Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p.14.
[493] Comité citoyen STOP oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, Avril 2016, p. 15.
[494]Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 6. Le Comité de bassin de la rivière Chaudière recommande d' « [é]viter la traversée par tranchée ouverte dans tous les cours d'eau en raison de son apport important de matières en suspension. Dans le cas où cette technique ne peut être évitée, le transport sédimentaire doit être réduit au maximum par des ouvrages de captation sédimentaire appropriés. » Regroupement des MRC, page 35. « une planification et une modulation des travaux d'Énergie Est permettant de maintenir la concentration des sédiments en suspension en deçà des niveaux qui affecteraient la faune marine. »

489. Des « mesures de suivi en continu [...] des matières en suspension » seraient-elles prises « pendant la période de travaux et dans les semaines suivant ceux-ci »[495]?

490. Est-ce que « le processus employé pour sélectionner l'emplacement et les techniques de franchissement de cours d'eau » tient compte « des autres espèces aquatiques ou semi-aquatiques (amphibiens, reptiles, sauvagine, moules d'eau douce, etc.) lors de l'évaluation des méthodes de franchissement des cours d'eau, notamment la présence d'espèces à statut particulier » [496]?

491. *Durant la phase de construction, afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs du projet sur les milieux naturels, les fonctions de surveillance des travaux qui seraient attribuées à l'inspecteur en environnement sont très vastes. Selon la description de ses tâches inscrites dans les documents, des connaissances diverses seraient requises en biologie, en hydrologie, en génie civil, en techniques d'intervention en milieu naturel ainsi qu'en identification des espèces animales et végétales désignées ou préoccupantes. Vu l'étendue des connaissances requises pour l'exécution des tâches des inspecteurs en environnement, quelle seraient les qualifications et les formations exigées pour leur embauche? Combien y aurait-t-il d'inspecteurs pour l'ensemble du tracé au Québec? Quelle serait leur disponibilité sur les chantiers? En cas de désaccord avec le responsable de chantier, comment TransCanada garantirait-elle l'intégrité de l'inspecteur et son pouvoir de réellement prévenir des dommages à l'environnement?*[497]

492. Quel serait l'impact du pipeline sur le patrimoine archéologique, notamment « aux abords de la rivière des Prairies et sur la terre ferme (zone agricole) entre le Domaine Principal et le Petit Domaine, aux débuts de la colonisation de la Seigneurie de l'Île de Jésus, terres concédées en 1732 »[498]?

INTERVENTION

493. À quel point les conditions d'intervention ont-elles été considérées dans des circonstances non-idéales (site non accessible par route et par bateau, conditions météorologiques non-favorables, équipements non disponibles, etc.)?[499]

---

[495] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 10.

[496] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 49. « le CBE est d'avis que le processus employé pour sélectionner l'emplacement et les techniques de franchissement de cours d'eau devrait tenir compte des autres espèces aquatiques ou semi-aquatiques (amphibiens, reptiles, sauvagine, moules d'eau douce, etc.) lors de l'évaluation des méthodes de franchissement des cours d'eau, notamment la présence d'espèces à statut particulier. »

[497] Question de Nature Québec (extrait)

[498] Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.6.

[499] « Les conditions d'intervention sont très idéalisées : délai d'intervention de trois heures, site accessible par route et par bateau, conditions météorologiques favorables, pas de glace, équipements

494. Les sites seront-ils tous accessibles par route et par bateau, facilitant l'intervention?[500]

495. Est-ce que l'ensemble du processus décisionnel permet le temps de décision le plus rapide « pour donner l'ordre de fermer les vannes en cas détection de fuite dans l'oléoduc »[501] ?

496. Quel est l'historique des délais de réponse en cas de déversement provenant d'un pipeline en Amérique du Nord depuis 10 ans et quelle est la justification des scénarios du promoteur à la lumière de cet historique?[502]

497. Quel est l'historique de la récupération de pétrole sous la glace à la suite de fuites et déversements provenant d'un pipeline en Amérique du Nord depuis 10 ans et quelle est la justification des scénarios du promoteur à la lumière de cet historique?[503]

498. *Combien de jours seraient nécessaires à la compagnie pour réaliser la présence* d'une fuite de moins de 1,5 % du débit *par des moyens indirects comme la variation de pression?*[504]

499. Les MRC et les municipalités vont-elles « être appelées par OÉEL à collaborer à la réalisation des plans d'interventions et de mesures d'urgence et à les approuver avant leur mise en œuvre »[505] ?

---

disponibles, etc. » : OÉEL, décembre 2015 -Rapport supplémentaire no5 -Volume 1 : Évaluation des risques, page 2-11; Regroupement des MRC, page 23.
« Tout d'abord le CBE est d'avis que cette hypothèse dépend d'une détection immédiate d'une fuite ou rupture, ce qui semble peu réaliste et, par conséquent, sous-estime le volume de pétrole potentiellement déversé en tenant compte du volume de drainage de la conduite après la fermeture des vannes de sectionnements. De plus, le scénario de TransCanada pour l'Etchemin ne fait pas mention de la méthode de calcul utilisée pour tenir compte de la vidange de l'oléoduc entre deux vannes. La valeur utilisée, 3,5 M litres, demeure très inférieure au volume total qui pourrait s'écouler suite à la vidange partielle ou complète de la conduite. Le CBE juge peu probable et non représentatif la vitesse de propagation présentée dans le «pire» scénario de la rivière Etchemin présenté par TransCanada compte tenu des conditions de crue ou sous couvert de glace que la rivière peut présenter » : CBE, page 38.
[500] « Les conditions d'intervention sont très idéalisées : délai d'intervention de trois heures, site accessible par route et par bateau, conditions météorologiques favorables, pas de glace, équipements disponibles, etc. » OÉEL, décembre 2015 -Rapport supplémentaire no5 -Volume 1 : Évaluation des risques, page 2-11; Regroupement des MRC, page 23.
[501] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 11. Le Comité de bassin de la rivière Chaudière recommande de « [r]evoir l'ensemble du processus décisionnel afin de diminuer le temps de décision prévu pour donner l'ordre de fermer les vannes en cas de détection de fuite dans l'oléoduc. »
[502] Question de Carole DUPUIS
[503] Question de Carole DUPUIS
[504] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 18

500. Le délai d'intervention de 3 heures est-il réaliste?[506]

501. *En raison des changements de pression dans le pipeline, le condensat liquide de gaz naturel peut passer de la phase liquide à gazeuse, entraînant une rupture de la colonne de liquide et une modification du débit du dilbit dans le pipeline. Ce phénomène nommé « column separation » envoie des signaux d'alerte similaires à ceux d'une fuite, cependant dans ce cas, la réponse appropriée n'est pas d'arrêter les pompes, mais bien d'augmenter la pression dans le pipeline* : Comment TransCanada anticipe-t-elle les dégâts possibles créées par un « column separation » comme ce fut le cas à Kalamazoo?[507]

502. *Le représentant confirme que les instruments de détection ont un degré de précision qui vont jusqu'à 1.5 % sur 2 heures. Cosidérant (sic) le débit éléphantesque du pipeline, combien de litres ont le temps de s'échapper?*[508]

503. Quel serait l'impact d'une opération de nettoyage sur les écosystèmes?[509]

504. Pourquoi « les contrôleurs du pipeline d'Enbridge [ont-ils] ignoré plusieurs avertissements de fuite de pétrole dans la rivière avant d'agir »? Les contrôleurs d'Énergie Est feront-ils de même dans une même situation?[510]

---

[505] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 85. « Les Municipalités régionales de comté (MRC) demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander au gouvernement du Québec d'imposer au Projet les obligations suivantes : [...] les MRC et municipalités doivent être appelées par OÉEL à collaborer à la réalisation des plans d'interventions et de mesures d'urgence et à les approuver avant leur mise en œuvre. À cet effet, les MRC demandent que des ententes soient ratifiées avec le promoteur afin de doter les municipalités de plans d'interventions et de mesures d'urgence adaptés dans lesquels sont prévus la formation et les équipements d'intervention; OÉEL doit fournir les équipements et moyens de communication requis aux MRC et municipalités pour assumer leurs responsabilités à titre de premier intervenant; OÉEL doit assumer les salaires du personnel en formation et compenser financièrement les coûts additionnels pour la mise à jour des plans de sécurité publique des MRC et municipalités de même que leur mise en œuvre. »

[506]Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 39. « Le CBE est d'avis qu'un temps de réponse de 3 heures pour le déploiement initial du personnel et le déploiement de l'équipement nécessaire pour le confinement du pétrole est jugé irréaliste considérant le temps nécessaire à l'installation de l'équipement et à la sécurisation des lieux. »

[507] Extrait de Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 63

[508] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 64.

[509] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20Avril 2016, page 82

[510] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 52.

505. Quel est le « seuil exact à partir duquel la compagnie interrompra le flux pour vérifier la fuite [...] considérant les difficultés de détection des fuites de moins de 1.5 % du débit »?[511]

506. La rapidité des interventions ne serait-elle pas considérablement augmentée par « l'ajout de repères kilométriques sur toute la longueur du tracé permettant l'identification des lieux » [512]?

507. Comment TransCanada tient-elle compte des particularités de chaque lieu dans son plan d'intervention?[513]

508. Comment TransCanada tient-elle compte des capacités d'intervention de chaque municipalité?[514]

509. Y-a-t'il « des mécanismes de vérification supplémentaire en cas de décision humaine »[515]?

510. TransCanada va-t-elle élaborer les plans d'intervention localisés « incluant des procédures de notification et de signalement et les domaines de responsabilité des acteurs concernés pour faire face aux urgences de façon adéquate »?[516]

511. TransCanada va-t-elle rendre disponible l'information sur « le contenu de l'oléoduc en temps réel à tous les intervenants potentiellement impliqués dans une intervention en cas de fuite ou déversement »?[517]

---

[511] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 37.

[512] Regroupement des MRC, p. 84. « Dans le cas des territoires non organisés de la MRC de Kamouraska : exiger l'ajout de repères kilométriques sur toute la longueur du tracé permettant l'identification des lieux et l'augmentation de la rapidité des interventions » : Regroupement des MRC, p. 84. « Le personnel permanent du promoteur au Québec représente un opérateur pour chaque 60 km de conduite ; avec le personnel des stations de pompage, le promoteur envisage une équipe de base d'environ 33 personnes réparties sur les 800 kilomètres d'oléoduc au Québec » : Ville de Lévis, page 30.

[513] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 84. « OÉEL doit mettre en œuvre des stratégies d'interventions qui tiennent compte des particularités des MRC en matière de ressources et de capacité d'intervention. »

[514] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 84. « OÉEL doit mettre en œuvre des stratégies d'interventions qui tiennent compte des particularités des MRC en matière de ressources et de capacité d'intervention. »

[515] CBE, page 26.

[516] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 40.

[517] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 40.

512. Comment TransCanada a-t-elle établi que le risque global est de 0,34 accident par 1000 km/année?[518]

513. TransCanada va-t-elle mobiliser les connaissances existantes et disponibles auprès d'Environnement Canda pour configurer un plan de mesures d'urgence et de rétablissement en cas de catastrophe?[519]

514. *« Advenant une fuite à la rencontre (zone de mélange) de 2 cargaisons de pétroles différentes, comment les équipes d'intervention d'urgence pourraient-elles connaître à quel type de produit ils ont affaire? En quoi la méconnaissance des composantes du produit peut-elle influer sur le protocole d'intervention? »*[520]

515. Quelles sont « les méthodologies et procédés appliqués pour garantir qu'une fuite dans la conduite pourra être détectée et ne sera pas confondue avec une variation normale de pression dans la conduite »[521] ?

516. Est-ce que TransCanada prévoit « que des simulations d'intervention en cas de fuite soient réalisées sur une base régulière, aux frais de l'entreprise, selon une intensité, un endroit et un moment déterminés au hasard. »[522]?

517. Quels sont les « moyens de récupération efficaces du bitume coulé au fond des cours d'eau et adhéré aux sédiments » pour toutes « les conditions climatiques et régimes de cours d'eau » [523]?

518. Le « matériel d'intervention de première ligne »[524] va-t-il être disponible localement?

519. Les chemins d'accès routiers vont-ils être « entretenus et carrossables en toute saison »[525]?

---

[518] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 34.

[519] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 34.

[520] Extrait de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 16.

[521] CBE, page 26. Voir aussi Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 37. Voir aussi Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20Avril 2016, page 66

[522] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 17.

[523] Regroupement des MRC, page 50.

[524] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. Le Comité de bassin de la rivière Chaudière recommande de « [s]'assurer de la disponibilité du matériel d'intervention de première ligne localement et former les intervenants locaux à intervenir adéquatement en été comme en hiver. » : Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12.

[525] Regroupement des MRC, page 84. « Dans le cas des territoires non organisés de la MRC de Kamouraska : [...] exiger que les chemins d'accès routiers soient entretenus et carrossables en toute

520. Des intervenants locaux vont-ils être formés « à intervenir adéquatement en été comme en hiver »[526], notamment en suivant des « séances de formation et de simulation avant la mise en service de l'oléoduc » [527] Quelles qualifications auront ces intervenants et combien seront-ils?[528]

521. À quelle fréquence la formation des intervenants et les « simulations avec la sécurité publique » seront-elles mises à jour » [529]?

522. Quelle est la méthode pour déterminer le coût des interventions d'un déversement?[530]

523. Quelles mesures seraient mises en œuvres en cas de déversement pour protéger la population des localités touchées?[531]

524. Quel est l'historique de la manière dont les fuites et déversements provenant d'un pipeline en Amérique du Nord depuis 10 ans ont réellement été détectés (systèmes de détection, passants etc.) et quelle est justification des scénarios du promoteur à la lumière de cet historique?[532]

525. Des systèmes de télésurveillance seront-ils installés et accessibles à la Sécurité publique [533]?

526. *TransCanada prévoie compléter les plans d'intervention d'urgence (PUI), les plans de mesures d'urgence (PMU), les plans d'intervention d'urgence géographique (PIUG), les plans de protection de*

---

saison pour les accès aux sites de pompage et au tracé de l'oléoduc afin que les interventions de OÉEL respectent le délai d'intervention de 6 heures, même en période hivernale » : Regroupement des MRC, page 84.

526 Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12.

527 Pour que les mesures d'urgence ne soient « pas uniquement théoriques , […] elles [devraient] être révisées sur une base semestrielle afin d'y apporter les ajustements requis le cas échéant, et de maintenir les équipes [des municipalités], des ministères et organismes, du promoteur et de ses contractuels en alerte. » : Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 30.

528 Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 85.

529 Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 84.

530 Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 38.

531 Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, p. 3.

532 Question de Carole DUPUIS

533 CMQ –Projet Énergie Est Eaux souterraines.http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1467/rapport-final-eaux-souterraines.pdf; Stop Oléoduc Capitale-Nationale, page 5.

l'environnement (PPE) et les fiches techniques des traverses de cours d'eau d'ici 2018. Ceci signifie que ces outils ne seront pas disponibles pour l'évaluation environnementale du projet. Comment TransCanada compte alors démontrer sa capacité à gérer la situation en cas d'incident? Quelles sont les preuves démontrant que TransCanada a les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour agir de façon rapide et efficace en cas de déversement?[534]

527. *Est-ce que TC pourra maintenir la surveillance de son pipeline et détecter des fuites s'il y a un manque prolongé d'électricité (ex. : verglas de 1998)?*[535]

528. *Comment TC prévoit-elle évaluer rapidement l'effet de déversements, appliquer des mesures de récupération, de mitigation, de restauration et de compensation efficaces sous différentes conditions climatiques et hydrologiques (incluant des situations de tempêtes de neige ou de verglas et sous couvert de glace)?*[536]

529. La Santé Publique soumet aussi une question à l'égard des puits privés : quelle seront les interventions et les programmes de réhabilitation quand les puits se situeront en dehors de la zone d'intervention délimitée?[537]

SYSTÈME DE PRÉVENTION

530. Comment peut-on s'assurer qu'un haut niveau de sûreté sera atteint dans des domaines tel que :

- les inspections en usine lors de la fabrication des principales composantes de l'installation?
- les inspections en chantier durant la construction?
- les essais de mise en service?
- le rôle du facteur humain et la formation du personnel exploitant?
- les programmes d'assurance-qualité?
- les programmes d'inspections et d'entretien périodique?
- la prise en compte du retour d'expérience (événements ayant affecté l'installation en question ou d'autres installations analogues même si ces dernières sont la propriété d'autres entreprises ou sont sous d'autres juridictions)?[538]

531. TransCanada s'engage-t-elle à ne pas entreprendre le transport de produits pétroliers tant que les municipalités n'auront pas adapté leurs propres plans de prévention et tant que TransCanada ne se sera pas entendue avec les municipalités sur un calendrier d'exercices?[539]

---

[534] Question de Nature Québec (extrait)
[535] Question de Nature Québec (extrait)
[536] Question de Nature Québec (extrait)
[537] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 63.
[538] Pierre MARCHILDON, L*'analyse de risque du projet Énergie Est Que faut-il en conclure ?,* 12 avril 2016, page 6
[539] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 19

532. Un programme de suivi environnemental est-il prévu après la construction?[540]

533. Est-ce que « des mesures préventives appliquées lors des travaux de construction, [seront] mises en place afin de ne pas propager les espèces exotiques envahissantes à des endroits où elles ne sont pas encore présentes »[541]?

534. Va-t-il « y avoir des (sic) mesures d'atténuation sur la flore et la faune pendant l'exploitation [du pipeline] »[542]?

535. Ne serait-ce pas plus sécuritaire d'utiliser de la « tuyauterie plus épaisse et sans joints dans les cours d'eau et milieux humides »?[543]

536. Une protection supplémentaire contre les inondations pour la situation particulièrement préoccupante pour les cours d'eau moyens (5-20 m) va-t-elle être mise lorsque « l'oléduc sera enterré peu profondément considérant les choix des techniques de traverse par tranchée »?[544]

537. Ne serait-ce pas plus sécuritaire que d'installer des « vannes de sectionnement en amont de tous cours d'eau et milieux humides traversés par l'oléoduc, ainsi qu'en aval des cours d'eau »[545]?

---

[540] CBE, page 48. « Après la construction, Énergie Est appliquera le programme standard de surveillance de TransCanada. Celui-ci consiste en l'évaluation du succès des mesures d'atténuation appliquées durant la construction, la documentation des opportunités d'amélioration et d'apprentissage des procédures, la supervision du rétablissement adéquat de la capacité des sols et la comparaison des effets potentiels anticipés (incluant les effets cumulatifs) et les mesures d'atténuation aux effets observés55. Aucun programme de suivi environnemental n'est prévu. » De plus, « [l]e CBE est d'avis que le programme standard de surveillance de TransCanada n'est pas suffisant au niveau environnemental afin d'évaluer l'impact des travaux sur le milieu »

[541] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommendations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 8.

[542] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommendations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 8. Voir aussi Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 48.

[543] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. Le Comité de bassin de la rivière Chaudière : « recommand[e] l'installation de vannes de sectionnement en amont de tous cours d'eau et milieux humides traversés par l'oléoduc, ainsi qu'en aval des cours d'eau. Exiger minimalement, l'utilisation de tuyauterie plus épaisse et sans joints dans les cours d'eau et milieux humides. » : Regroupement des MRC, page 92.. Sur le même sujet, « [l]a Municipalité régionale de Comté de Bellechasse demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : [...] d'augmenter l'épaisseur des tuyaux à 1 pce sur toute sa longueur et 1 po ½ lors des traverses des cours d'eau et voies ferrées. »

[544] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), (2016). *Mémoire du ROBVQ*, p. 19.

[545] Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 12. Voir aussi Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de*

538. Des « mesures de suivi en continu de la turbidité »[546] seront-elles prises?

539. Pourquoi l'oléoduc ne serait-il pas « muni d'une membrane d'étanchéité permettant de confiner, du moins partiellement, un éventuel déversement »[547]?

540. Quelle est « l'efficacité des dispositifs de gestion des risques qui seront mis en place »[548]?

541. Pourquoi y a-t-il si peu de correspondance entre les probabilités estimées et les conséquences réelles des accidents analysés?[549]

542. Est-ce que TransCanada compte évaluer la localisation des milieux comme les frayères ou les aires de nidification importante pour certaines espèces et ce, même si ces dernières ne sont pas désignées légalement comme sensibles, pour considérer l'impact que le pipeline aura sur l'environnement?[550]

543. Est-ce que TransCanada a considéré que « la fragmentation des massifs forestiers offre [aux espèces exotiques envahissantes comme le phragmite commun, la renouée japonaise et la berce du Caucase] donc une opportunité d'envahir de nouveaux territoires »[551]?

Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, 20 avril 2016, p. 92. « La Municipalité régionale de Comté de Bellechasse demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :de considérer la nécessité d'ajouter des vannes de sectionnement à toutes les traverses de rivières ou ruisseaux majeurs en raison de la fragilité de ses écosystèmes (milieux humides et rivières) ».

[546]Comité de bassin de la rivière Chaudière, page 10. « Prendre des mesures de suivi en continu de la turbidité et des matières en suspension pendant la période de travaux et dans les semaines suivant ceux-ci. Transmettre l'information en simultané et déclarer tout déversement accidentel aux gestionnaires des prises d'eau pour qu'ils puissent ajuster leur traitement. »

[547] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 95. « Il est possible qu'un oléoduc soit muni d'une membrane d'étanchéité permettant de confiner, du moins partiellement, un éventuel déversement. La MRC de Kamouraska souhaite que cette technique, ou toute autre permettant d'assurer une meilleure sécurité, soit examinée par le BAPE. Advenant que cette option ne soit pas retenue par TransCanada Énergie Est, nous demandons que dernière justifie son choix en regard du principe de précaution et de la sécurité du public et non en regard de la rentabilité du projet. »

[548] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 24.

[549] Pierre MARCHILDON, L*'analyse de risque du projet Énergie Est Que faut-il en conclure ?,* 12 avril 2016, page 5

[550] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommendations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi,* 20 avril 2016, p. 5.

[551] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommendations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi,* 20 avril 2016, p. 8.

544. Est-ce que des phytocides seront utilisés pour le contrôle de la végétation dans l'emprise du pipeline? *[Si oui], quels types de phytocides seraient utilisés? Comment seront-ils épandus? Comment se fera la transition entre les divers types de cultures (bio et conventionnelles) et/ou les milieux humides et/ou les milieux forestiers?*[552]

545. *Quelles sont les mesures prises par TC pour réduire le risque d'actes terroristes sur son réseau?*[553]

546. Est-ce que TransCanada réévaluera « la planification du tracé de l'oléoduc en fonction de nouvelles études comportant une analyse approfondie des risques, basée sur des modèles de simulation appropriés et complets pour chacun des cours d'eau exposés, incluant prioritairement le fleuve St-Laurent »?[554]

547. Est-ce que le projet Énergie Est de TransCanada évitera les zones sensibles et prendra en compte « les préoccupations et les recommandations à l'égard de l'eau et des cours d'eau contenues dans les rapports de l'Institut national de la Recherche scientifique, Centre Eau Terre et Environnement (Leclerc, Rousseau et Secretant) »?[555]

548. *Quelles sont précisément les mesures de surveillance et d'entretien que TransCanada envisage mettre en œuvre sur son territoire, notamment la fréquence des patrouilles aériennes et au sol, les limites connues des systèmes de détection de fuites en temps réel et les technologies « smart pig »? Quelles sont les mesures qu'elle veut mettre en œuvre pour éliminer ces limites*?[556]

---

[552] Extrait de Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 15-16.

[553] Question de Nature Québec (extrait)

[554] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. "DEMANDE 4
La Ville de Saint-Augustin exige que TransCanada réévalue la planification du tracé de l'oléoduc en fonction de nouvelles études comportant une analyse approfondie des risques, basée sur des modèles de simulation appropriés et complets, pour chacun des cours d'eau exposés, incluant prioritairement le fleuve Saint-Laurent."

[555]Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. "DEMANDE 5 La Ville de Saint-Augustin est interpellée par la menace que représente le risque d'un déversement dans ses milieux naturels et de ses impacts sur les écosystèmes de haute valeur. La Ville demande à TransCanada d'éviter les zones sensibles et de prendre en compte les préoccupations et les recommandations à l'égard de l'eau et des cours d'eau contenues dans les rapports de l'Institut national de la Recherche scientifique, Centre Eau Terre et Environnement (Leclerc6, Rousseau7 et Secretant10)."

[556] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 18

549. *Comment TransCanada entend rendre son système plus performant en matière de détection des fuites? Parallèlement, quelle est la fréquence des analyses de détection de fuites inférieures à 1,5 % et dans quels délais celles-ci peuvent permettre d'identifier des fuites potentielles sur le territoire de la CMQ (Communauté Métropolitaine de Québec), notamment en lien avec une éventuelle contamination des eaux de surface et souterraines?*[557]

550. *Quelles sont les garanties de TransCandana quant à sa capacité de protéger ses systèmes de commande, de suivi et d'entretien de l'oléoduc Énergie Est contre toute éventuelle cyberattaque ou tout acte malveillant (attaque terroriste ou vandalisme)?*[558]

551. *TransCanada s'engage-t-elle à livrer aux intervenants en sécurité publique qui œuvrent sur son territoire un calendrier précis pour le dépôt d'une revue complète des risques, de leur occurrence et des mesures d'atténuation prévues, à la satisfaction des municipalités et de façon à ce que ces dernières disposent de suffisamment de temps pour adapter leurs propres plans de prévention?*[559]

552. *Comment TransCanada compte-t-elle arrimer ses procédures de préparation à celles de chaque unité administrative et fournir un calendrier de mise en œuvre incluant les délais d'adaptation des mesures pour chaque municipalité?*[560]

553. *Qui de la formation des intervenants locaux, le rôle et la force d'intervention de TransCanada et de ses contractants et leur localisation sur le territoire, l'inventaire des équipements et produits disponibles en cas d'intervention et les délais de livraison sur site, les mesures d'approvisionnement en eau potable, etc?*[561]

554. *Quelles sont les mesures que TransCanada compte mettre en place et les délais requis pour perfectionner la conception de ses systèmes afin de réduire de façon significative le temps nécessaire pour*

---

[557] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 18

[558] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 18

[559] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 18

[560] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 19

[561] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 19

l'arrêt complet des débits de pétrole sur chacun des tronçons présents dans le territoire de la CMQ (Communauté métropolitaine de Québec)?[562]

555. *TransCanada va-t-elle maintenir une équipe qualifiée, formée, apte à intervenir, des équipements d'intervention en permanence sur son territoire? Un centre de contrôle équivalant à celui de Calgary va-t-il être établi dans la province de Québec?*[563]

556. *Quelles sont les informations sur la durée de vie utile du pipeline, y compris la restauration de l'oléoduc et les mécanismes qui garantissent que les ressources affectées au suivi et à l'encadrement des processus de rétablissement seront indépendantes et payées par TransCanada?*[564]

557. *Le projet tel que présenté par TransCanada prévoit de traverser la rivière des Outaouais. Or, un déversement à ce niveau pourrait contaminer les rivières des Mille îles et des Prairies où sont situées toutes les prises d'eau potable de la Ville de Laval ainsi que celles de plusieurs municipalités du Québec. À l'heure actuelle, TransCanada est-elle en mesure de présenter des scénarios d'intervention — en temps d'intervention — en cas de contamination des prises d'eau potable au Québec et quels sont les budgets prévus selon ces différents scénarios?*[565]

558. Quelles procédures parallèles aux systèmes de détection de fuites seront mises en place pour prévenir les fuites de faibles intensités, difficilement perceptibles par les équipements de détection? [566]

559. Est-ce que TransCanada « [prévoira] des mesures d'atténuation qui vont réduire l'impact de la fragmentation de l'habitat pendant la construction, l'exploitation et [facilitera] la restauration des milieux à la fin de la vie utile du pipeline »?[567]

560. Est-ce que TransCanada « [prévoira] des mesures d'atténuation pour protéger toute la chaîne alimentaire des écosystèmes aquatiques et terrestres »?[568]

---

[562] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 20

[563] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 21

[564] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 21

[565] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)

[566] Personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, page 17

[567] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

[568] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 10

561. Un « système de communication en continu et en temps réel d'identification des produits transportés dans l'oléoduc »[569] va-t-il être mis en place?

562. Transcanada va-t-elle assumer l'entièreté des frais relativement à la communication de l'information?[570]

563. Comment la communication va-t-elle se faire dans des territoires où les cellulaires et la radiocommunication ne sont fonctionnels?[571]

564. Quelles mesures TransCanada peut-elle prendre pour atténuer les effets potentiellement destructeurs des glissements de terrain accompagnant un séisme similaire à celui du 5 février 1663?[572]

QUALITÉ DE L'AIR

565. Comment TransCanada évalue les effets du projet sur la qualité de l'air, et notamment les effets de plusieurs polluants atmosphériques sur la santé humaine, dont les oxydes de soufre (SOx), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV), les particules (PM), le monoxyde de carbone (CO) et le benzène, de même que de nombreux gaz à effet de serre (GES) présents de l'extraction à la combustion et surtout liés au raffinage?[573]

---

[569] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 86.

[570] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 86. « Les Municipalités régionales de comté (MRC) demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander au gouvernement du Québec d'imposer au Projet les obligations suivantes : OÉEL doit mettre en œuvre un système de communication en continu et en temps réel d'identification des produits transportés dans l'oléoduc; OÉEL doit assumer l'entièreté des frais du système pour les MRC et les municipalités. »

[571] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 84. « Dans le cas des territoires non organisés de la MRC de Kamouraska : [...] exiger la mise en place d'un système de communication appropriée, les cellulaires et la radiocommunication n'étant pas fonctionnelle sur ces territoires ».

[572] RUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.51.

[573] Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 24 à 28

566. Revêtement « epoxy » sur l'ensemble de la tuyauterie : quels composés chimiques sont utilisés? Quels impacts en termes de Composés Organiques Volatils (COV) sur une application d'une telle ampleur?[574]

IMPACTS CUMULATIFS

567. À quel niveau de risques de déversement pétrolier les divers milieux humains et naturels concernés seraient-ils exposés si cet oléoduc s'ajoutait aux pipelines existants ainsi qu'au transport de pétrole par trains, par navires et par camions?[575]

568. Si cet oléoduc « s'ajoutait aux pipelines existants ainsi qu'au transport de pétrole par trains, par navires et par camions », quels seraient les « impacts cumulatifs des risques de même nature sur les divers milieux humains et naturels concernés » qui y seraient exposés? [576]

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (« GES »)

569. *Comment un projet d'oléoduc comme Énergie Est, susceptible d'être opérationnel pendant 40, 60, 80 ans ou plus, si il y a toujours de la demande, peut-il s'inscrire dans cette exigence et cette urgence de réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre?* [577]

570. Comment avoir un véritable portrait des impacts du projet quand l'évaluation des émissions des gaz à effet de serre est seulement associée à la portion québécoise du projet?[578]

---

[574] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 64.

[575] Question de Carole DUPUIS, « On mentionne parfois, pour minimiser les risques liés à Énergie Est, qu'il y a déjà des pipelines dans le fleuve, en sous-entendant qu'un pipeline de plus n'augmenterait pas le risque. Rien n'est plus faux. En fait, une analyse de risques ne saurait se faire en vase clos, sans tenir compte des impacts cumulatifs des risques de même nature sur un territoire donné. » (contexte) (extrait)

[576] Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 25.

[577] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 24

voir aussi: "M. Heurtel a reconnu dans un communiqué que le Québec doit « accélérer la cadence » en matière de réductin des GES s'il veut atteindre ses « ambitieux objectifs ». « Il en va de notre bien-être et de celui des générations futures ; faisons-le pour eux ! »" Extrait de Odette Sarrazin, Comité vigilance hydrocarbures (CVH) Brandon, *L'acceptabilité sociale : un piège?*, 20 avril 2016, page 5

Voir aussi : Johanne Bérard, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016

[578] Page 8. Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement

571. *Selon l'avis de mandat, il semble que le BAPE se penchera uniquement sur l'émission de GES sur le territoire québécois? Qui prendra compte de tous les GES émis en amont et en aval?*[579]

572. Comment « quantifier précisément la quantité de GES émis tout au long de la durée de vie »[580] sans que la durée de vie ne soit définie clairement?

573. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIIEC) a souligné dans son dernier rapport qu'un budget carbone limité de 1000 Gt de dioxyde de carbone (CO_2) était disponible en 2011 pour toute l'humanité si l'on voulait avoir une chance de contenir la hausse de la température globale à 2 °C. Ce fait repose sur le constat scientifique que tout ajout de CO_2 participe à une hausse de température. TransCanada prend-il en compte les émissions totales associées au produit transporté de son infrastructure sur toute la durée de vie du projet au regard du budget carbone limité restant pour limiter la hausse de température?[581]

574. TransCanada réalisera-t-elle un tel exercice de comptabilité cumulative des émissions faite selon une analyse de cycle de vie du produit transporté, en particulier après l'accord de Paris sur le climat qui a fixé l'objectif de limiter la hausse de la température globale moyenne « bien en dessous de 2 °C »?[582]

575. Dans l'évaluation des GES, est-ce qu'on tient compte du cycle au complet, soit de l'extraction à la consommation[583]?

---

comme le rappelle le gouvernement dans sa nouvelle Politique énergétique (voir les sept conditions à la page 61),le processus d'évaluation québécois du projet ne s'attarde qu'aux émissions de GES associées à la portion québécoise du projet. Voir également Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 8. ; Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 6. Voir également Conseil régional environnement montréal Page 16. « La coresponsabilité climatique que le Québec devra assumer résultant de la permissivité politique et de la réalisation de ces projets d'infrastructure est de 351 Mt éq. de CO2 par année, soit une augmentation de 333 % par rapport aux émissions de la province en 2011. Le Québec va donc être complice de produire plus de 64 fois les émissions GES actuelle du Québec! » : MAJOR, Louis. *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, page 1.

[579] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.6

[580] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 12.

[581] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016.

[582] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016.

[583] « Si l'oléoduc Énergie Est n'est considéré que dans la perspective de sa construction et de son exploitation, ses émissions de GES seront relativement peu importantes. Mais l'on ne peut se limiter qu'à ces aspects. Tout ce pétrole est transporté dans le but évident d'être consommé. TransCanada prévoit un débit d'environ 1,1 million de barils par jour. En prenant en compte tout le cycle, de l'extraction à la consommation, on peut estimer à 195,5 mégatonnes les émissions annuelles associées

576. Comment expliquer les énormes divergences entre les estimations d'émission d'équivalent CO2 par année de TransCanada, de la firme Navius et de l'Institut Pembina (respectivement de 440 kilotonnes, de 0.2 à 11 mégatonnes et de 30 à 32 mégatonnes par année) [584]?

577. *« Quelle serait l'ampleur des émissions de GES d'Énergie Est advenant une "légère" augmentation des prix du pétrole »*[585]*?*

578. Comment TranScanada peut-elle affirmer qu'Énergie Est « ne contribuerait pas de façon mesurable à un changement climatique » alors que le projet « serait pratiquement aussi polluant que le secteur des transports au Québec, » selon certains [586]?

579. *Est-ce que l'intégrité de l'environnement sera maintenue si nous devenons complice de l'expansion des sables bitumineux dans l'ouest du pays qui est reconnue comme étant une industrie parmi les plus polluantes au monde notamment par l'émission substantielle de gaz à effets de serre?* [587]

580. *Si l'on accepte que l'Alberta double sa production de GES avec le projet Énergie Est, quelles réductions le Québec et les autres provinces devront-elles adopter pour respecter les cibles que le Canada s'est fixées lors de l'Accord de Paris?*[588]

581. « Basées sur les plus récentes données scientifiques disponibles, de quelle ampleur devront être les réductions d'émissions de GES au niveau international d'ici 2050, si l'on souhaite obtenir une chance raisonnable de limiter l'élévation des températures à 1,5 C par rapport aux niveaux préindustriels 66 % à 85 % de chance) » [589]?

à cet oléoduc. » : Jean-François BOISVERT, page 3; voir aussi Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 6. Voir aussi Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec (CSQGDS), *Le projet Énergie Est : Un passif trop lourd pour l'avenir énergétique du Québec*, (Avril 2016), p. 4. Voir aussi Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques en environnement*, Avril 2016, p. 17 ; Comité Vigilance hydrocarbures de L'Assomption, *Les Impacts d'Énergie Est : une dimension planétaire* (19 avril 2016), p. 9; Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 108-109.
Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 6.

[584] Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 10. Voir également Comité de coordination de Québec solidaire Montmorency, page 4.

[585] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 123.

[586] « Cela correspond, grosso modo, à environ 40% des émissions de GES du Québec en 2013. » : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, page 10. Également, « le projet favoriserait les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi une augmentation des surplus disponibles qui seront de surcroît davantage gaspillés. » : Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 2016, page 6.

[587] Question de Pascale LEMIRE, page 3.

[588] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.34

[589] Question de Greenpeace

582. « Considérant que la cible d'émission de GES du Canada pour 2030 n'est pas en voie d'être atteinte et que cette cible devra être suivie par des cibles encore plus ambitieuses par la suite, comment un projet comme Énergie Est pourrait-il être autorisé »[590]?

583. « Quels sont les autres secteurs qui devront réduire davantage leur émissions de GES si celles du secteur "Pétrole et gaz" augmentent d'ici 2030? »[591]

584. « Quelles sont les émissions de GES en amont et en aval qui serait associé au pipeline »[592] ?

585. « Considérant que le Canada n'est pas en voie d'atteindre sa cible de réduction des GES pour 2030 et en l'absence de plan pour atteindre cette cible, comment le Canada peut-il justifier de nouveaux projets d'exploitation du pétrole issu des sables bitumineux et une augmentation des GES en de cette augmentation? »[593]

586. « Selon la Firme Navius, "If oil prices increase "a little bit" [versus actual price], impacts [of the Energy East pipeline on greenhouse gases] are likely to be larger than we have suggested." […] Est-ce que Navius peut fournir des scénarios présentant des ordres de grandeur [fourchettes] de l'augmentation supplémentaires des émissions de GES (au Canada et dans le monde, en amont et en aval) engendré par le pipeline Énergie Est associées à différentes augmentation du prix du baril de pétrole (par exemple : 5 $, 10 $, 20 $, 30 $, 50 $, 80 $, 100 $) comparativement au prix actuel du baril? »[594]

587. « Est-ce que Navius considère dans son modèle le fait que les pipelines Keystone XL et Northern Gateway ne seront pas construits et donc que le pipeline Énergie Est est plus essentiel que jamais pour permettre la grande capacité de transport à faible coût dont les producteurs ont besoin pour réaliser l'expansion de la production souhaitée dans l'Ouest? »[595]

588. « Est-ce que Navius considère dans son modèle la baisse de l'écart entre le prix du baril de WTI, de WCS (western canadian select) et de Brent? »[596]

589. *Quelle serait la contribution du projet aux budgets carbone du Québec et du Canada?*[597]

590. *Pourquoi les directives ne tiennent pas compte des GES sur tout le cycle, de l'amont à l'aval, compte tenu des coûts importants de l'ordre de 5 milliards par année dès 2020 et croissant de 21 à 43 milliards par année d'ici 2050?*[598]

---

[590] Question de Greenpeace
[591] Question de Greenpeace
[592] Question de Greenpeace
[593] Question de Greenpeace
[594] Question de Greenpeace
[595] Question de Greenpeace
[596] Question de Greenpeace
[597] Question de Nature Québec (extrait)

591. *Pourquoi les directives ne tiennent pas compte de la responsabilité climatique du Canada et de la coresponsabilité climatique du Québec par leur permissivité à la réalisation d'un projet qui va permettre l'émission mondiale de plus de 1 milliard de tonnes de GES par année sur une période de 100 ans pendant laquelle sera exploitée les 170 milliards de barils de réserve à raison de 1,7 milliards de barils par année?*[599]

592. Est-ce que TransCanada a l'intention de divulguer ses contrats d'approvisionnement en amont du projet Énergie Est afin de pouvoir évaluer les GES totaux du projet?[600]

593. Est-ce que « l'augmentation de la production de GES causée par la production d'hydrocarbures en amont » du pipeline sera documentée, comme l'ont souhaité les députés?[601]

594. Est-ce que « l'augmentation de la production de GES causée par la production d'hydrocarbures en amont » du pipeline sera documentée, comme l'ont souhaité les députés?[602]

595. Pour quelles raisons l'ONE n'évaluera pas la question de « l'augmentation de la production de GES causée par la production d'hydrocarbures en amont »?[603]

596. Dans quelle mesure le projet Énergie Est est-il compatible avec les obligations de réduction d'émission de GES du Canada?[604]

597. Dans quelle mesure le projet Énergie Est est-il compatible avec les engagements de réduction d'émission de GES du Québec?[605]

---

[598] Question de Stéphane BROUSSEAU, dans *Canada.* Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2011) *Le prix à payer : Répercussions économiques du changement climatique pour le Canada* :TRNNE, [En ligne], [https://www.fcm.ca/Documents/reports/PCP/paying_the_price_FR.pdf], p.41 (extrait)

[599] Question de Stéphane BROUSSEAU, *Les émissions de GES des sables bitumineux. – Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique.* 2016, Institut de recherche en architecture de société durable (IRASD), division Enjeux énergies et environnement, [En ligne], [http://wp.me/P4eYN3-zTt] (extrait)

[600] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.8.

[601] « L'évaluation des GES en amont est centrale parmi les « sept conditions posées, le 6 novembre 2014, par une résolution unanime de l'Assemblée nationale ». Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.8.

[602] « L'évaluation des GES en amont est centrale parmi les « sept conditions posées, le 6 novembre 2014, par une résolution unanime de l'Assemblée nationale ». Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.8.

[603] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.8.

[604] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

598. En quoi le projet Énergie Est de TransCanada va-t-il participer à l'effort nécessaire de réduction des émissions de GES pour atteindre les cibles de réductions actuelles (et pourtant « jugées insuffisantes au regard du consensus scientifique international »)?[606]

599. En quoi ce projet s'inscrit dans la poursuite des efforts du Québec « chef de file » dans la lutte contre les émissions de GES[607]?

600. Quelles sont, pour la durée de construction et d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre, en kg par baril, « dues au changement d'affectation des terres entrainé par l'extraction de pétrole des sables bitumineux » acheminés par l'Oléoduc Énergie Est?[608]

CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

---

[605] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

[606] « si le *statu quo* est maintenu, les modèles indiquent que les émissions de gaz à effet de serre du Canada devraient être de 768 Mt d'équivalent CO2 en 2020 (la cible actuelle de réduction étant 622) et de 815 Mt d'équivalent CO2 en 2030 (la cible actuelle de réduction étant 524). Le nouveau gouvernement fédéral reconnaît l'ampleur du travail à accomplir pour éliminer « l'écart qui existe entre le niveau actuel des émissions du Canada et le niveau nécessaire pour éviter les pires effets des changements climatiques dans le futur, ainsi que pour respecter les engagements pris par le Canada aux termes de l'Accord de Paris. ». Cet écart et la nécessité de faire davantage ont été reconnus par les ministres de l'environnement fédéraux, provinciaux et territoriaux en janvier dernier. ». Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

[607] « Le Québec a été un précurseur en Amérique du Nord en donnant un prix au carbone dès 2007 par l'instauration d'une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Il a ensuite mis sur pied un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) en 2013, qu'il a lié à celui de la Californie en 2014, donnant ainsi naissance au plus grand marché du carbone en Amérique du Nord,13 auquel se joindra sous peu l'Ontario. En juillet 2015, le Québec a adhéré au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial (Under 2 MOU), une initiative de l'État de la Californie et de l'État allemand du Bade Wurtemberg, s'engageant ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 à 95 % sous le niveau de 1990 d'ici 2050. Il s'est aussi engagé à une réduction de 37,5 % les émissions GES de la province d'ici 2030, par rapport à 1990, la cible la plus ambitieuse au pays. ». Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.16.

[608] Commentaire CQDE méthodologie fédérale, p. 11.

601. Quelle est « la compilation des émissions totales de GES en amont du projet de construction [...], incluant les émissions associées au gaz naturel acheté nécessaire à la production de pétrole bitumineux »[609] ?

602. Quelle est « la durée de vie de l'ensemble des infrastructures de l'oléoduc Énergie Est »[610]?

603. Quelles sont, pour la durée de construction et d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre, en kg par baril, pour la construction et le maintien des infrastructures nécessaires au transport par l'Oléoduc Énergie Est?[611]

EXTRACTION

604. Quel est le calcul des GES incluant « les émissions du gaz utilisé dans le procédé d'extraction de la ressource, à moins que ce gaz ne soit produit sur le site »[612]?

605. « L'évaluation des impacts sur le climat » prend-elle en compte « les émissions de GES à la source, soit au moment de l'extraction du pétrole des sables bitumineux, ainsi que celles liées à la combustion du pétrole » [613]?

606. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux en kg par baril pour l'exploitation *in situ* qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est?[614]

---

[609] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 11.

[610] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 12.

[611] Stéphane BROUSSEAU, *Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique*, (Avril 2016), p. 104

[612] Dans la première partie des audiences du BAPE sur l'oléoduc Énergie Est, les citoyens ont pu apprendre que le calcul des GES en amont du pipeline par Environnement et changements climatiques Canada n'incluait pas les émissions du gaz utilisé dans le procédé d'extraction de la ressource, à moins que ce gaz ne soit produit sur le site : Page 9 Comité vigilance hydrocarbures de l'Assomption. Voir également le fait que « l'Office national de l'énergie a exclu nommément dans la liste des questions étudiées sur le projet Énergie Est les émissions de gaz à effet de serre amont et aval (sic) associées au produit transporté par l'oléoduc projeté. » : BRUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.24.

[613] Conseil régional environnement montréal, Page 16
pense que l'évaluation des impacts sur le climat doit aussi prendre en compte les émissions de GES à la source, soit au moment de l'extraction du pétrole des sables bitumineux, ainsi que celles liées à la combustion du pétrole. Dans une perspective mondialement reconnue d'urgence d'agir en faveur du climat, tous les projets devraient y contribuer.

607. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux en kg par baril pour l'exploitation minière à ciel ouvert qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est?[615]

608. « Par quelle activité de production le pétrole [transporté par l'Oléoduc Énergie Est sera-t-il] extrait des sables bitumineux »[616]? (VOIR : Mémoire CQDE Approvisionnement)

609. Quel est l'impact « sur l'émission et le stockage de carbone » du « changement de l'usage des sols » [617]et est-il prévu dans la méthodologie d'ECCC?[618]

610. Quel serait « l'impact de l'extraction des sables bitumineux sur la forêt boréale » sachant que cette dernière est composée de « forêts et de tourbières à forte concentration de carbone »?[619]

TRAITEMENT

611. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux en kg par baril pour la valorisation des hydrocarbures qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est?[620]

TRANSPORT DU BRUT

---

[614] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 58.
[615] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 60.
[616] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 64.
[617] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 11. Sur la sous-estimation systématique du changement d'usage des terres, voir également Alain BRUNEL, AQLPA, p. 31.
[618] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 33.
[619] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, p. 33.
[620] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 62.

612. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux, en kg par baril, pour le transport par pipeline de l'Oléoduc Énergie Est?[621]

613. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux, en kg par baril, pour le transport par pipeline, train et pétroliers autres que l'Oléoduc Énergie Est mais qui s'y approvisionnent?[622]

RAFFINAGE

614. Quelle est la démonstration, par les entreprises de raffinage, « qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités »?[623]

615. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux, en kg par baril, pour le raffinage en sol canadien des hydrocarbures qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est?[624]

616. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux en kg par baril pour le raffinage des hydrocarbures fait ailleurs qu'au Canada qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est?[625]

---

[621] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 71 à 73.

[622] Question du CQDE inspirée de Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016).

[623] Page 24 Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement. Que les entreprises de raffinage démontrent qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités. « La venue possible du pétrole de l'ouest tel que le pétrole bitumineux et le pétrole de schiste imposera vraisemblablement une augmentation de la pollution de l'air au Québec lors du raffinage de ces pétroles non conventionnels et de l'incinération des déchets pétroliers comme le coke de pétrole lors du raffinage de ces pétroles non conventionnels et de l'incinération des déchets pétroliers comme le coke de pétrole. » : Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016,, page 45.

[624] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 87-88.

[625] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 102.

COMBUSTION

617. Quelles seront les émissions des gaz à effet de serre « attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation »?[626]

618. Quelles sont, pour la durée d'opération de l'oléoduc, les estimations d'émission de gaz à effet de serre des sables bitumineux, en kg par baril, pour la combustion des produits pétroliers qui seront transportés par l'Oléoduc Énergie Est, en tenant compte des types de brut transportés par cet oléoduc?[627]

619. *Quelle serait la quantité de GES émise par la production, le transport et la consommation du pétrole qui circulerait dans le pipeline?*[628]

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

620. *Quels intérêts corporatifs « supérieurs » au-dessus des lois ou capables de les faire modifier en leur faveur, peuvent prétendre avoir préséance sur les actions urgentes à initier en regard du réchauffement climatiques?* [629]

621. L'oléoduc est-il compatible avec la nécessité de la transition énergétique?[630]

---

[626] « ces chiffres ne tiennent pas compte des émissions de GES attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation. Ces émissions de GES sont encore plus significatives pour le climat que celles issues de leur production en amont. Si ces émissions ne peuvent être attribuées dans leur entièreté au Canada, ni même aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal, elles contribueront tout de même à gonfler les émissions globales de GES et ainsi à amplifier les changements climatiques. À cet effet, une étude publiée dans Nature4 indique que le Canada doit laisser 85% des sables bitumineux dans le sol si la communauté internationale veut pouvoir maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C. » P. 15 Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement

[627] Stéphane BROUSSEAU, « Les émissions de GES des sables bitumineux. Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique », (avril 2016), p. 89 et 102.

[628] Question de Nature Québec (extrait)

[629] Anne-Marie Berthiaume p. 5

Voir aussi : "Approuver une infrastructure qui contribuerait à accélérer les changements climatiques est un non-sens sur le plan économique comme sur le plan moral. Le ministère de la Sécurité publique du Canada estime que les dommages causés par les désastres naturels résultant des changements climatiques s'élèveront à au moins 5 milliards $ par an d'ici 2020 et oscilleront entre 21 et 43 milliards $ d'ici 2050." extrait de RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 26

[630] Mémoire de la Ville de Laval p.3

« aux yeux de la Ville de Laval, les oléoducs s'inscrivent dans le modèle économique encore dominant qui prône l'utilisation des combustibles fossiles, donc non renouvelables. »

Aussi : Page 2 GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE

622. *Les émissions de GES sont en croissance constante et il a été démontré que l'Alberta est responsable de 73 % de cette hausse depuis 25 ans : comment atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES fixés par les gouvernements si le projet se matérialise?*[631]

623. Y a-t-il lieu d'utiliser, pour arriver à une estimation plus réaliste, « le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de 36 sur 100 ans comme facteur d'évaluation des émissions de méthanefossile [CH4] du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada selon l'approche de l'analyse du cycle de vie complet du puits à la roue »?[632]

La transition énergétique des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables est maintenant défendue non plus comme un choix environnemental mais comme une nécessité économique.
Aussi : « L'entreprise ne remet ainsi aucunement en question la place des combustibles fossiles dans l'économie. Un raisonnement simpliste amène à conclure : il y a une demande pour le pétrole, répondons-y. » : Jean-François BOISVERT, page 6._Voir à ce sujet : Robert DUSCHENE, page 4 et suivantes. « Laisser construire l'oléoduc Énergie Est, c'est cautionner la hausse de l'exploitation des hydrocarbures fossiles en Amérique du Nord, et donc l'augmentation de l'offre et de la demande, qui se traduit par une consommation encore plus grande d'hydrocarbures. » Denise CAMPILLO, page 2. Voir également MAYERES, Marie-Claire, page 1.
Voir : Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement, page 11
Le projet ne peut être dissocié de la production de pétrole issue des sables bitumineux dont la croissance est rendue difficile sans la construction de nouvelles voies d'accès pour l'acheminer vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est en quelque sorte une forme d'approbation à l'idée d'augmenter la production de pétrole des sables bitumineux dans ces conditions
Jacques BOUCHER, "Nos petits-enfants ne nous le pardonneraient pas", (19 avril 2016) Mémoire soumis à la Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement sur le Projet de pipeline Énergie Est de TransCanada - Section québécoise, p. 3-4.
voir aussi: Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 14
voir aussi: Élisabeth Belhumeur, *« Amorcer la transition Énergétique » Où sont passé les bonhommes de neige?*, 19 avril 2016
631 Élisabeth Belhumeur, *« Amorcer la transition Énergétique » Où sont passé les bonhommes de neige?*, 19 avril 2016, page 3
632 Recommandation 4 de l'AQLPA : « l'AQLPA recommande que l'on utilise le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de 36 sur 100 ans comme facteur d'évaluation des émissions de méthanefossile, CH4 du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada selon l'approche de l'analyse du cycle de vie complet du puits à la roue. » : BRUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.11. Voir également l'estimation Pembina qui « se concentre uniquement sur l'amont de la production et n'évalue pas les émissions liées au raffinage et à la combustion du pétrole transporté, lesquelles ne sont pas évaluées car elles devraient se dérouler essentiellement à l'extérieur du Canada » : Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, page 27.

624. TransCanada va-t-elle « s'engager concrètement et avec sérieux dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans la prévention des dommages environnementaux et sociaux associés à l'exploitation des sables bitumineux »[633]?

625. Est-ce que « l'industrie des sables bitumineux mine les efforts de réduction déployés dans d'autres secteurs industriels et dans d'autres régions du Canada », étant donné « que l'Alberta émette actuellement plus de GES que l'Ontario et le Québec réunis »?[634]

626. « Est-il possible d'obtenir les projections (ou fourchettes de projection) d'avenir pour la consommation de pétrole au Québec, au Canada et dans le monde par années (de 2020 jusqu'à 2050) pour les scénarios donnant une chance raisonnable (66 % et 85 % de chance) de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels? »[635]

627. « Est-il possible d'obtenir les projections (ou fourchettes de projection) d'avenir pour la consommation de pétrole au Québec, au Canada et dans le monde par années (de 2020 jusqu'à 2050) pour les scénarios donnant une chance raisonnable (66 % et 85 % de chance) de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à 1,5 C par rapport aux niveaux préindustriels? »[636]

628. « Est-il possible d'obtenir les projections (ou fourchettes de projection) d'avenir pour la consommation de pétrole au Québec, au Canada et dans le monde par années (de 2020 jusqu'à 2050) pour les scénarios donnant une chance raisonnable (par exemple : 66 % à 85 % de chance) de limiter le réchauffement planétaire à 2 degrés Celsius? »[637]

629. « L'ONÉ possède-t-elle de nouveaux scénarios de consommation de pétrole qui tiennent compte de l'Accord de Paris et de l'objectif de limiter le réchauffement? »[638]

630. Dans quelle mesure le projet Énergie Est et l'expansion des sables bitumineux est-il compatible avec l'« obligation d'éviter une perturbation anthropique dangereuse du système climatique »[639]?

---

633 Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Avril 2016, p. 29.
voir aussi: Johanne Bérard, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016

634 Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 13

635 Question de Greenpeace

636 Question de Greenpeace

637 Question de Greenpeace

638 Question de Greenpeace

639 La problématique des changements climatiques a donné lieu à une convention internationale signée en 1992 et ratifiée par le Canada. L'objectif ultime de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) « est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau

631. Le projet Energie Est ne sera –t-il pas un véritable catalyseur des changements climatiques dont « les effets se font déjà sentir, particulièrement chez les peuples autochtones du nord du Québec et du Canada qui sont victimes de ces bouleversements »?[640]

632. Quels sont les moyens de contrôle dont disposent les « peuples autochtones victimes des effets des changements climatiques » causés par « certains moyens de consommation et de production, comme le projet Énergie Est »?[641]

633. TransCanada reconnait-il le lien « entre les développements de combustibles fossiles, particulièrement le pétrole non conventionnel issu des sables bitumineux de l'Alberta, et la piètre performance nationale dans la lutte aux changements climatiques »?[642]

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

634. *Par ailleurs, comment peut-on parler d'accessibilité sociale, quand la majorité des Québécois, sondage après sondage, s'opposent au projet Énergie Est?* [643]

---

qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

[640] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

[641] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

[642] « Le plus récent rapport d'Environnement Canada estime qu'en 2014, « les émissions associées à l'exploitation et à la production en amont de pétrole et de gaz s'élevaient à plus du double des valeurs enregistrées en 1990. Cette tendance concorde avec l'augmentation de 91 %, durant la même période, de la production totale de pétrole brut et de gaz naturel essentiellement destinés à l'exportation, laquelle a connu une hausse de plus de 200 %. En 2014, le secteur de l'énergie canadien (qui englobe les sources de combustion fixes, les transports et les sources fugitives) représentait 81% des émissions totales de GES au Canada. Par ailleurs, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Madame Christiana Figueres, a déclaré que de limiter le réchauffement climatique à un plafond adopté au niveau mondial permettant de limiter le réchauffement maximal à 2 C « signifie que les trois quarts des réserves de carburants fossiles doivent rester dans le sol, et que les carburants fossiles que nous utilisons doivent être utilisés de façon responsable et avec parcimonie ». ». Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.17.

[643] Francois Prévost, pourquoi construire Énergie Est, page 5

635. *Comment peut-on faire confiance à des promoteurs qui prétendent vouloir respecter les plus hauts standards techniques et garantir la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement, alors que leur bilan à ce chapitre est désastreux et qu'ils refusent obstinément de respecter la législation québécoise?* [644]

636. *Énergie Est offre-t-il des avantages aux provinces qu'il traverse supérieurs aux risques et nuisances et que le projet encourre?* [645]

637. Est-il compatible avec le développement des communautés vivant à proximité du pipeline? [646]

638. Alors que « la précédente audience "générique" du BAPE sur la production uranifère avait donné lieu à une importante collaboration et contribution des communautés autochtones nordiques », pour quelles raison la procédure n'est-elle pas similaire pour le projet Énergie Est[647]?

639. Quels conflits d'usages risquent d'être créés par l'implantation de l'oléoduc ou suite à un déversement (alimentation en eau potable, récréotourisme, acitivités agricoles, écosystèmes aquatiques, etc.)? Quelle sont l'ampleur et la durée de tels conflits?[648]

640. *Est-il sans risque, ici et ailleurs, pour la santé des populations et la viabilité des écosystèmes?*[649]

641. Énergie Est sera-t-il conforme à « la loi en ce qui a trait aux Premières Nations, à leur participation et à leur consultation, le cas échéant »?[650]

642. L'ONÉ va-t-elle prendre en compte l'opposition au projet d'oléoduc Énergie Est « du Conseil Mohawk de Kanasatak, appuyé par l'Assemblée des Premières Nation du Québec et du Labrador »[651]?

643. *Et là, je ne parle même pas des droits des autochtones qui ne sont tout simplement pas respectés (où est leur consentement libre, préalable et éclairé tel que mentionné dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones???)* [652]

---

[644] Francois Prévost, pourquoi construire Énergie Est, page 5

[645] Anne-Marie BERTHIAUME, page 13.

[646] Anne-Marie BERTHIAUME, page 13.

[647] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.20.

[648] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 46.

[649] Anne-Marie BERTHIAUME, page 13.

[650] Regroupement des MRC, page 8. À ce sujet, voir : Les Artistes pour la Paix, *Refuser Énergie-Est : un geste concret pour la paix*, Mémoire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Projet oléoduc Énergie Est – section québécoise, 2016, page 3 ; Ellen NUTBROWN, BAPE, Voir également GEUZAINE, Albert. *Le pipeline Énergie Est : boyau gargantuesque de déjections explosives, siège de luttes intestines*, Projet de pipeline Énergie Est de TransCanada – Section québécoise, Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 2016, page 10.

[651] Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.9.

644. TransCanada va-t-elle rendre disponibles les études de caractérisation réalisées dans le cadre du projet d'oléoduc Énergie Est « afin de contribuer à l'acquisition de connaissance sur les ressources en eau du territoire québécois »[653] ?

645. TransCanada va-t-elle réaliser une analyse des impacts sociaux potentiels et actuels comme partie intégrante du processus d'évaluation et d'autorisation du projet?[654]

646. *En matière d'information de la population sur son projet, la Commission estime-t-elle que le promoteur a une obligation de performance ou une obligation de résultat? Plus précisément .*[655]

647. *La formule des portes ouvertes qu'Energy East Limited Partnership a utilisée pour communiquer avec les citoyens du Québec, selon une approche « personne à personne », sans qu'une surveillance soit assurée par les médias et les experts indépendants, permet-elle d'affirmer que la société a informé la population?*

648. *Combien la société TransCanada et ses filiales ont-elles investi d'argent dans la publicité, les dons et les commandites, au Québec, depuis janvier 2014 (le terme publicité incluant les annonces dans les médias électroniques et imprimés traditionnels, la publicité sur le Web, l'utilisation des réseaux sociaux, la distribution de documents promotionnels, l'affichage etc.)? Peut-on avoir une liste détaillée de ces dépenses?*[656]

649. *La commission estime-t-elle qu'il est légitime qu'une grande société dépense des sommes importantes pour diffuser des messages publicitaires simples et nécessairement superficiels afin de convaincre la population du bien-fondé d'un projet dont les ramifications sont aussi profondes et complexes?*[657]

650. *Combien de lobbyistes TransCanada et ses filiales ont-elles employé au Québec depuis janvier 2014, qui ces lobbyistes ont-ils rencontré et combien de fois?*[658]

651. *Considérez-vous qu'une évaluation des risques qui n'est pas fondée sur un inventaire détaillé des risques auxquels sont exposés tous les citoyens, collectivités et organisations « indirectement touchés » est valable?*[659]

652. *Comment la Commission définit-elle une personne, une collectivité ou une organisation concernée? Plus précisément .*[660]

---

[652] Question de Pascale LEMIRE, page 3.
[653] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 44.
[654] Regroupement des Organismes de Bassins Versant du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ* (avril 2016), p. 45.
[655] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[656] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[657] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[658] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[659] Question de Carole DUPUIS (extrait)
[660] Question de Carole DUPUIS (extrait)

a. Estimez-vous que l'opinion d'un citoyen, d'une collectivité ou d'une organisation dont les propriétés se situent sur le tracé a plus de poids que celle :

b. d'un citoyen, d'une collectivité ou d'une organisation inquiets du poids du pétrole dans l'économie canadienne, des dérèglements climatiques ou de l'avenir des prochaines générations si le fleuve Saint-Laurent et ses écosystèmes étaient gravement endommagés?

c. *d'un citoyen, d'une collectivité ou d'une organisation dont les propriétés pourraient être rejointes par une marée noire ou une contamination souterraine?*

653. *Est-ce que l'équité sociale sera assurée dans un tel projet qui consiste à faire passer des tuyaux sur un territoire déjà occupé par des communautés qui n'ont aucune envie de voir leur sol canalisé de la sorte en leur demandant plus ou moins leur avis?* [661]

654. « Les "besoins" des "consommateurs" et leurs pratiques quotidiennes, en termes de pétrole, [plutôt que d'émaner] du libre-arbitre individuel, de la conscience-maîtresse, [ne sont-ils pas] au contraire des résultats historiques (le long terme!) de processus et de luttes sociopolitiques menées antérieurement mais desquelles nous sommes évidemment aveugles sur un plan uniquement présent (histoire faite nature) » [662]?

655. Transcanada, plutôt que de répondre « à un besoin sur lequel elle n'a aucun contrôle », ne répond-elle pas « à un *habitus* social, à une disposition sociale générée en grande partie par l'industrie à laquelle elle participe activement »? Ne se répond-elle pas « à elle-même, à son propre besoin financier, à travers des individus qu'elle a historiquement convaincus et dont la pratique quotidienne empêche — en partie — d'entrevoir un avenir autre » [663]?

656. Pourquoi cette différence de ton « entre celui très conciliant et ouvert démontré aux audiences du BAPE et celui utilisé envers les citoyens questionneurs et désapprobateurs présents à l'événement de portes ouvertes »?[664]

657. Pourquoi « l'entreprise [a-t-elle rejeté] l'invitation de la Communauté Urbaine de Montréal aux consultations publiques »?[665]

658. Souhaitez-vous aller de l'avant avec le projet Énergie Est même en cas d'absence d'acceptabilité sociale?[666]

---

[661] Question de Pascale LEMIRE, page 3.
[662] MORENCY, Marc-André. *Transcanada et « les besoins des consommateurs »: le discours libéral de l'agent libre comme vecteur de déresponsabilisation historique face aux dépendances présentes*, page 3.
[663] MORENCY, Marc-André. *Transcanada et « les besoins des consommateurs »: le discours libéral de l'agent libre comme vecteur de déresponsabilisation historique face aux dépendances présentes*, page 3.
[664] Christian JACQUES, *BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé »*, page 55.
[665] Christian JACQUES, *BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé »,* page 57.
[666] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 129.

659. Croyez-vous « qu'il est important de remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables »[667]?

660. Comment est-ce que TransCanada prend réellement en considération les demandes des peuples autochtones affectés par le projet Énergie Est? Quelles actions tangibles démontrent cette prise en considération?[668]

661. *Comment l'acceptabilité sociale du projet est-il défini? Est-ce qu'il suffit de dire que la population a été consultée pour affirmer que le projet est acceptable? Quel forme doit prendre cet accord social que n'est pas présent au moment actuel?*[669]

662. *Comment Énergie Est s'arrime-t-il aux consensus sociaux et environnementaux établis au cours des vingt dernières années : plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants, plan d'urbanisme de nos municipalités, lois provinciales en protection de l'environnement, politiques de protection de l'eau, charte des droits et libertés, accord international de la COP21?*[670]

663. *Si le projet Énergie Est était déclaré socialement acceptable (par qui? selon quels critères?), cela signifie-t-il qu'il est nécessairement légitime? Selon quels critères cette légitimité reposerait-elle?*[671]

664. Jusqu'où Pierre Arcand va-t-il suivre ses engagements en terme d'acceptabilité sociale décris dans le livre ver sachant que, « selon un sondage de la CMM mené en automne 2015, 94% des répondants rejetaient le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada »et que la CMM conclue que « l'acceptabilité sociale de ce projet est « nulle » »[672]?

IMPACTS ÉCONOMIQUES

665. Ce projet est-il néfaste pour l'économie canadienne?[673]

---

667 Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 130.

668 Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, p. 135-136.

669 Question d'Eau Secours (extrait)

670 Question d'Eau Secours (extrait)

671 Question d'Eau Secours (extrait)

672 "C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet, en prenant compte de l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée" précise ce Livre Vert. Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.8.

673 « La valeur du dollar canadien suit le prix du pétrole. Lorsque le dollar croît sous l'influence de la croissance des cours du pétrole, l'industrie manufacturière est moins compétitive à l'exportation ce qui se traduit par des pertes d'emplois » : Regroupement des MRC, page 87.

666. Quels sont tous les enjeux économiques du projet?[674]

667. *Puisque l'entreprise reconnaît que son projet présente des risques de déversements, est-ce que ce facteur sera pris en compte dans l'analyse économique du projet? Si oui, comment?*[675]

668. Comment, puisque les raffineries de l'Est du Canada n'ont pas l'intention de modifier leurs pratiques d'approvisionnement, cette infrastructure diminuerait leur dépendance à l'égard du pétrole importé de l'étranger, leur donnerait accès à des réserves domestiques de pétrole à prix concurrentiel ou bénéficierait au secteur pétrochimique du Québec?[676]

669. Pourquoi est-ce que TransCanada souhaite investir dans l'exploitation des produits fossiles alors que la Banque Mondiale ainsi que plusieurs institutions bancaires et financières « recommandent [...] de cesser d'investir dans la chaîne d'approvisionnements en sources d'énergie fossile, et que le désinvestissement dans cette industrie devient une vague de fond ralliant un nombre grandissant d'organisations financières majeures »[677]?

À ce sujet : « Ils veulent créer de la richesse, mais au profit de qui, à part les actionnaires des grandes compagnies du domaine des hydrocarbures? Ils veulent créer de l'emploi, mais de nombreuses études montrent que le secteur des hydrocarbures fossiles crée beaucoup moins d'emplois que les principaux secteurs de l'économie verte » : Denise CAMPILLO, *Les apprentis sorciers*,.... page 2.
voir aussi: "le secteur des énergies renouvelables génère plus d'emplois par mégawatt d'énergie installé, par unité d'énergie produite et par dollar investi que le secteur des énergies fossiles; les investissements en efficacité énergétique créent quatre fois plus d'emplois que des investissements équivalents dans les formes de production d'énergie conventionnelle" RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 19

[674] « Il n'y a pas d'évaluation globale des enjeux économiques du projet qui tient compte de tous les aspects dont la valeur des taxes foncières de l'oléoduc à long terme, comparée à celles d'une urbanisation des espaces, les coûts des risques potentiels, l'impact de favoriser une plus grande exploitation des sables bitumineux par la construction de l'oléoduc et des effets sur la croissance de la valeur du dollar et des impacts sur la compétitivité de l'industrie manufacturière du Québec » : Regroupement des MRC, page 88.

[675] Question de Nature Québec (extrait)

[676] Question de Carole DUPUIS
Voir aussi, Sur les capacités de raffinage limitées au Québec, situées en pratique en deçà du chiffre annoncé en raison des opérations de maintenance (exemple de Suncor et de Valero) : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 92

[677] Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec, *Le projet Énergie Est : Un passif trop lourd pour l'avenir énergétique du Québec*, (Avril 2016), p. 9.
voir aussi: "Il devient de plus en plus risqué d'investir dans le développement des combustibles fossiles à l'heure où la demande énergétique se tourne vers les renouvelables et où l'ensemble des pays de la planète mettent en place des plans d'action pour lutter contre les dérèglements climatiques. Ainsi, comme l'a souligné l'ancien gouverneur de la Banque du Canada et actuel gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney, le Canada fait face à un risque d'effondrement des marchés dû à sa dépendance d'un secteur qui se rapproche de son déclin2 . Le mouvement de désinvestissement fait d'ailleurs de plus en plus d'adeptes, sans doute motivés dans plusieurs cas par les annonces à répétition de baisses de profits, de faillites et de diminution des investissements dans le secteur des énergies fossiles." extrait de

670. TransCanada devrait-elle craindre les effets du « mal hollandais » (soit que les exportations du secteur manufacturier puissent être affectées par une hausse du taux de change entre le Canada et les États-Unis due à l'exportation des sables bitumineux, ce qui peut entraîner des pertes d'emplois)? [678]

671. Quel est l'intérêt d'un tel projet dans un contexte de diminution de la demande globale sur les combustibles fossiles?[679]

672. Quels seraient les impacts d'un déversement sur la « perte de valeur marchande des propriétés » et donc sur les « revenus des municipalités générés par les taxes foncières »? [680]

673. Quelles seront les « retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière de création d'emplois dans les régions où [le pipeline] sera installé » [681]?

674. Les retombées économiques sont-elles intéressantes pour le Québec, alors que le Premier ministre a affirmé : « Le fait d'être un lieu de transit d'un pipeline n'amenait pas beaucoup de retombées économiques pour le Québec. Être un endroit de passage ne m'apparaît pas suffisant »? [682]

675. *Quels avantages, bénéfices, ou autres gains, le Québec tirerait-il de ce projet de pipeline destiné à l'exportation, en traversant son territoire dans sa partie la plus densément peuplée, imposant des contraintes à près de 2000 propriétaires en zone agricole? Ces avantages, bénéfices ou autres gains*

RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 26

[678] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 91

[679] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 89

[680] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 54

[681] Regroupement des MRC, page 8. « Les retombées économiques du projet ne compensent pas les pertes de valeur pour tous les propriétaires, agriculteurs et les municipalités touchées. Le coût des impacts n'est pas dûment pris en compte et adéquatement dédommagé. Toute fuite causerait des dommages colossaux. Une réserve financière d'au moins un milliard de dollars devrait être comptabilisée. » : Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 2016, page 6.

voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*,20 Avril 2016, page 87 et 88.

Voir aussi : Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!,* avril 2016, p. 3.

[682] Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 23. « "Le fait d'être un lieu de transit d'un pipeline n'amenait pas beaucoup de retombées économiques pour le Québec. Être un endroit de passage ne m'apparaît pas suffisant." Philippe Couillard, La presse.ca, 14 juillet 2015 » : Fédération de l'UPA de Lanaudière, page 23.

seraient-ils suffisants pour faire contrepartie aux inconvénients et aux risques environnementaux encourus?[683]

676. « Les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, la formations (sic) de personnel dans les municipalités » [684]sont-ils déduits du calcul des retombées économiques?

677. L*es villes devront et doivent déjà se protéger contre un risque de contamination de l'eau aux hydrocarbures découlant directement des projets d'oléoducs (dispositif de protection pour les prises d'eau potable, formation des employés, équipements, développement des plans de mesures d'urgence en cas de déversement, contrats avec des firmes spécialisées, etc.). TransCanada a-t-elle l'intention de défrayer ces coûts?* Si non, [est-ce que] ces coûts [seront] soustraits des retombées économiques du projet au Québec?[685]

678. Est-ce que « TransCanada pren [dra] en charge la réalisation des travaux de drainage sur l'emprise de l'oléoduc et en assume [ra] l'entretien à [la satisfaction des propriétaires], assumant au besoin les pertes de rendement des cultures s'il en découlait »[686]?

679. *Est-ce que la réalisation de ce projet pourrait occasionner, à moyen et long termes, des pertes d'emplois dans des secteurs plus vulnérables face aux changements climatiques, comme le tourisme, l'agriculture ou la foresterie?*[687]

680. *Est-ce que l'augmentation de la production des sables bitumineux aura un impact sur les emplois, notamment dans le secteur manufacturier?*[688]

---

[683] Extrait de l'Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), Mémoire au Bureau d'audiences *publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 6.

[684] « plusieurs remettent en question les chiffres avancés par le promoteur et/ou par d'autres organisations en termes de retombées économiques. Ils soulignent aussi qu'aux retombées économiques anticipées, il faut soustraire les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, la formation du personnel dans les municipalités parmi d'autres. Il faut aussi analyser les impacts économiques négatifs que l'industrie pétrolière exerce sur les autres secteurs de l'économie canadienne, notamment le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Enfin, il importe de mettre en perspective les retombées de ce projet, qui vise à terme à soutenir le développement de l'industrie des hydrocarbures, en les comparants aux bénéfices qui seraient en contrepartie attribuables à des investissements dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable » Page 9 Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement. Voir aussi Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Avril 2016, p. 9

[685] Question d'eau secours (extraits)

[686] Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 8.

[687] Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 6 (extrait).

[688] Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, pages 6 et 7 (extrait).

681. *TransCanada prévoit entre autres des recettes fiscales de 2 milliards de dollars pendant la phase de développement et les 20 premières années. Quelle est la part de ces recettes qui proviendront effectivement de la phase de développement comparativement aux 20 premières années?*[689]

682. Les impacts négatifs de l'industrie pétrolière « sur les autres secteur l'économie canadienne » sont-ils analysés?[690]

683. Quelles sont « les retombées estimées du projet d'oléoduc de TransCanada » à ce jour?[691]

684. Quels sont les réels coûts financiers en tenant compte des impacts réels, « notamment sur le tourisme, la biodiversité, le transport maritime, la pêche, la biodiversité, les services écologiques, etc. »[692] ?

685. *Une période de 20 ans d'approvisionnement assuré en pétrole bitumeux est-elle suffisante pour justifier les conséquences à long terme du projet?* [693]

686. Les avantages à tirer du projet sur le plan économique « surpassent-ils suffisamment les coûts et inconvénients anticipés résultant de sa réalisation et de son opération

---

[689] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.30

[690] « plusieurs remettent en question les chiffres avancés par le promoteur et/ou par d'autres organisations en termes de retombées économiques. Ils soulignent aussi qu'aux retombées économiques anticipées, il faut soustraire les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, la formation du personnel dans les municipalités parmi d'autres. Il faut aussi analyser les impacts économiques négatifs que l'industrie pétrolière exerce sur les autres secteurs de l'économie canadienne, notamment le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Enfin, il importe de mettre en perspective les retombées de ce projet, qui vise à terme à soutenir le développement de l'industrie des hydrocarbures, en les comparants aux bénéfices qui seraient en contrepartie attribuables à des investissements dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable » Page 9 Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement

[691] Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement, page 19
il faut retirer les retombées économiques qui étaient liées à la construction et l'exploitation d'un terminal portuaire à Cacouna, puisque celui-ci ne verra probablement jamais le jour.
Il n'existe pas à notre connaissance d'autres données ou mises à jour sur les retombées économiques estimées du projet d'oléoduc de TransCanada. Voir également Ville de Lévis, page 4. Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 7.

[692] Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, *Mémoire du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire*, Mémoire, Projet d'oléoduc Énergie-Est de Trans-Canada, 2016, page 5 (ci-après « Comité ZIP »). D'ailleurs, « [l]e Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande qu'une révision des coûts reliés aux dommages à verser en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur le tourisme, la biodiversité, le transport maritime, la pêche, la biodiversité, les services écologiques [...] Cette évaluation des coûts devrait être établie par un groupe d'experts indépendants. »

[693] Anne-Marie BERTHIAUME (de L'Islet), *Énergie Est : le « libre-polluer » légalisé ?* Mémoire Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise, 2016, page 13 (ci-après « Anne-Marie BERTHIAUME »)

pendant sa vie utile, qu'ils soient de nature sociale, environnementale ou autre, pour que ce projet soit considéré comme acceptable »?[694]

687. Combien des emplois créés pour la construction de l'oléoduc seront occupés par des Québécois « plutôt que par des employés d'équipes itinérantes provenant de l'extérieur et se déplaçant avec le chantier, ainsi que par des employés de fournisseurs de matériaux et services du Québec » et quels seront les « salaires versés »?[695]

688. *Quelles seront les retombées directes et indirectes en terme d'emplois, de revenus et de rentrées fiscales pour les phases de réalisation du projet (i.e.:construction de l'oléoduc), et celle d'exploitation pendant sa vie utile?*[696]

689. *Le projet soumis entraînera-t-il des effets structurants qui stimuleront ou faciliteront des projets ou activités secondaires à long terme en aval, comme une filière ou une grappe industrielle?*[697]

690. *La réalisation de ce projet peut-elle entraîner des effets perturbateurs affectant négativement ou positivement d'autres secteurs, marchés ou entreprises de notre économie? Si oui, des mesures d'atténuation ou d'adaptation sont-elles possibles?*[698]

691. *Les ressources à mobiliser pour ce projet seraient-elles mieux utilisées dans un projet alternatif (i.e. : transition énergétique)? Autrement dit, quel en est le coût d'option?*[699]

692. Comment est-ce que TransCanada prévoit, à long terme, surmonter les difficultés économiques liées au fait que « les coûts de production d'un baril de pétrole provenant des sables bitumineux sont plus élevés que le prix mondial d'un baril. »[700]

693. Est-il vrai que « la seule contribution du promoteur consiste à payer ses taxes pour la conduite et la station de pompage » alors que « les valeurs inscrites au rôle d'évaluation pour ces immeubles régresseront dans le temps. »[701] ?

---

[694] Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 2

[695] Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 3; voir aussi RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 19. Sur le fait que peu d'emplois à long terme seront créés après l'étape de la construction, voir Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 1.

[696] Extrait de Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 5

[697] Extrait de Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 5

[698] Extrait de Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 5

[699] Extrait de Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner ?*, page 5

[700] Jean-François LEFEBVRE, Luc GAGNON et Jonathan THÉORÊT, « Oléoduc Énergie Est : un projet dépassé selon une perspective macroécologique », (20 avril 2016) *Groupe de recherche appliquée en macroécologie*, p. 7.

694. Est-ce que Énergie Est justifiera ses affirmations touchant la balance commerciale en les situant dans le contexte global des échanges commerciaux du secteur pétrolier?[702]

695. Le promoteur propose-t-il des solutions alternatives permettant d'obtenir des retombées économiques et créatrices d'emplois qui sont autres que temporaires? [703]

696. Est-ce que TransCanada quantifiera l'effet que le pipeline aurait sur la balance commerciale du pays?[704]

697. *Vous parlez d'un camp temporaire pour les travailleurs. Pourquoi ne pas favoriser plutôt l'emploi local? 3.5.5*[705]

698. *En cas d'un déversement dans le Saint-Laurent, quels seraient les impacts sur les activités économiques associées à ce milieu (ex. : industrie de la pêche, villégiature, transport maritime, approvisionnement des industries en eau, etc.)?*[706]

699. Quelles seront les retombées économiques pour la région métropolitaine de Montréal du projet Énergie Est après y avoir « [soustraits] les coûts que celui-ci va occasionner pour les municipalités (gestion, suivi, mesures d'urgence, etc.) »[707]? Qu'en est-il en cas de déversement dans la région?

700. *Quels seraient les coûts liés aux pertes (temporaires et permanentes) de milieux naturels et de services écologiques causés par la construction du pipeline?*[708]

701. *La majorité du pétrole que TransCanada prévoie faire acheminer par le pipeline Énergie Est est destiné à l'exportation. D'ailleurs, les deux raffineries québécoises éventuellement desservies par l'Oléoduc Énergie Est (Suncor à Montréal et Valero à Lévis) sont déjà approvisionnées de pétrole brut canadien via la canalisation 9 d'Enbridge et leur capacité de traitement atteint actuellement presque leurs limites.*

---

[701] Ville de Lévis, page 40. « C'est nettement insuffisant. La Ville de Lévis appuie les demandes répétées de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et de l'Association des évaluateurs-agréés municipaux, afin de réactualiser les normes utilisées pour déterminer la valeur des pipelines portée au rôle d'évaluation. »

[702] Question de Carole DUPUIS

[703] Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.

[704] Question de Carole DUPUIS

[705] Question d'Odette Lussier (extrait)

[706] Question de Nature Québec (extrait)

[707] Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Avril 2016, p. 22.
voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 90

[708] Question de Nature Québec (extrait)

Dans ce contexte, quel est l'intérêt du projet Énergie Est pour le marché québécois? Quel avantage offrirait-il aux raffineries du Québec?[709]

702. Quelles seraient les retombées économiques pour le Canada d'un tel projet en sachant que « près de 30 % du pétrole qui circulerait dans ce tuyau serait potentiellement américain et que 40 à 50 % du secteur énergétique canadien est détenu par des investisseurs étrangers »? [710]

703. Quel est l'impact de ce projet sur la balance commerciale alors que « la seule raffinerie québécoise ayant pris un engagement quant à l'achat de pétrole en provenance d'Énergie Est, Irving, ne s'engage qu'à l'achat de 50 000 barils par jour (sur 1.1 million), mais n'envisage pas pour autant de cesser de s'approvisionner en Arabie Saoudite »? [711]

704. Est-ce que TranCanada démontrera « que les retombées économiques du projet Énergie Est justifient les risques et les nuisances » associés?[712]

705. Est-ce que TransCanada déposera « des études démontrant les bénéfices économiques potentiels du projet Énergie Est pour les municipalités »?[713]

706. Comment est-ce que TransCanada compte compenser les agriculteurs, éleveurs, chasseurs, forestiers et travailleurs touristiques qui seront économiquement affectés par l'arrivée du pipeline? Qu'en est-il des régions qui, telles que les MRC de Montmagny et L'Islet, sont économiquement dépendantes de ces secteurs?[714]

---

[709] Question de Nature Québec (extrait)
Voir aussi: Johanne Bérard, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016
Voir aussi : Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 90

[710] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 17

[711] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 17

[712] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. DEMANDE 7 "La Ville de Saint-Augustin considère que TransCanada n'a pas démontré que les retombées économiques du projet Énergie Est justifient les risques et les nuisances. Elle demande que la Compagnie dépose des études démontrant clairement, le cas échéant, les bénéfices économiques potentiels du projet Énergie Est pour les municipalités."

[713] Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mémoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, 18 avril 2016. DEMANDE 7 "La Ville de Saint-Augustin considère que TransCanada n'a pas démontré que les retombées économiques du projet Énergie Est justifient les risques et les nuisances. Elle demande que la Compagnie dépose des études démontrant clairement, le cas échéant, les bénéfices économiques potentiels du projet Énergie Est pour les municipalités."

[714] Comité citoyen STOP oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, Avril 2016, p. 17.

707. *Peuvent-ils [les politiciens et les gens de TransCanada] croire vraiment que les retombées économiques pour le Québec dans les prochaines années seront plus avantageuses que la dévastation économique à long terme?* [715]

708. *Est-ce que l'efficience économique sera de mise compte tenu des 15 emplois à long terme prévus par Énergie Est pour le Québec?* [716]

709. Le pétrole canadien profitera-t-il réellement aux Canadiens alors que « présentement, la seule raffinerie ayant un contrat d'approvisionnement pour l'oléoduc Énergie Est est celle d'Irving au Nouveau-Brunswick, à la hauteur de 50 000 barils par jours » et que « 150 000 barils par jour pourraient être raffinés au Québec par Valéro et Suncor », ce qui signifie que « plus de 80 % du pétrole transporté par cet oléoduc irait à l'exportation outremer par super pétroliers à partir de la Baie des chaleurs » [717]?

710. *Quel sera le coût associé à une telle décontamination [à l'échelle du Québec] si on le compare au coût de décontamination d'un terrain d'environ 3,000 pi. carrés [qui est de 30,000 $]?*[718]

711. Quels seront les impacts sur la valeur du sol du Québec là où le pipeline compte passer?[719]

712. *Quel sera le coût de la décontamination du sol contaminé? Est-ce que l'Alberta qui désire exporter son pétrole est prête à défrayer le coût de décontamination de tous les territoires québécois sur lesquels le pipeline va passer?*[720]

713. Les subventions plus élevées du pétrole, du gaz et du charbon que celles de l'éolien, du solaire ou de la biomasse ne faussent-elles pas la rentabilité à long terme des énergies fossiles?[721]

714. *En ce début du 21e siècle, est-ce qu'une nation industrialisée du G8 devrait avoir une économie diversifiée et axée sur le savoir? Ou accepterons-nous de re-devenir une « company town », un dinosaure économique qui est à la merci des fluctuations des prix des marchés internationaux? Même l'Arabie Saoudite veut diversifier son économie pour ne plus dépendre du pétrole. Alors pourquoi le Canada voudrait-il revenir à une économie mono-industrielle du 19e siècle?*[722]

---

[715] STYLE Ingrid et PARÉ Benoit – BAPE Énergie Est – Les hydrocarbures et l'avenir du Québec
[716] question de Pascale LEMIRE, page 4.
[717] MARQUIS, Gabriel, page 4.
[718] SOUCY Françoise – BAPE Énergie Est – 160414_mémoire contre Énergie est
[719] SOUCY Françoise – BAPE Énergie Est – 160414_mémoire contre Énergie est
[720] SOUCY Françoise – BAPE Énergie Est – 160414_mémoire contre Énergie est
[721] LÉGER, Lucie. *Non à Énergie Est! Non aux sables bitumineux!*, page 1.
[722] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.31

715. *Est-ce que le marché mondial sera acheteur de 2021 à 2061 de ce pétrole destiné à l'exportation?*[723]

716. *Les acheteurs potentiels savent qu'il s'agit d'un pétrole particulièrement sale. N'auront-ils pas le choix de s'approvisionner auprès d'autres sources?*[724]

717. *TransCanada évoque la construction de deux nouveaux pipelines dans l'ouest canadien exclusivement pour l'importation de produits diluants : de quels produits parle-t-on? Ces importations proviendront des États-Unis : quelles implications avec l'ALENA (Accord de Libre-Échange Nord-Américain) advenant une baisse ou une fin d'exploitation?*[725]

718. *Dans quelle mesure les municipalités, les régions administratives, les MRC et/ou la province devront supporter des coûts financiers en cas de contamination des prises d'eau?*[726]

719. *Quels impacts le pipeline Énergie-Est aura-t-il sur le trafic maritime sur le Saint-Laurent? Combiens de pétroliers seraient impliqués dans le transport des barils de pétrole?*[727]

720. *Les impacts économiques et financiers subis par les agriculteurs en cas de contamination des sols ont-ils été pris en compte pour chaque étape du pipeline : la construction, en cas de fuite lors de l'exploitation et lors de la cessation de l'oléoduc?*[728]

721. *Quel est votre budget et vos moyens de protection face à une cyber attaque qui, par exemple, ferait subitement augmenter le volume en circulation dans le pipeline tout en fermant des valves pour augmenter la pression et provoquer une rupture du pipeline avec un important déversement? Ce risque est-il quantifié dans votre garantie?*[729]

722. *Le Saint-Laurent est une icône touristique de calibre international : c'est du développement durable aux retombées considérables sur les plans économique, social et environnemental, au bénéfice des populations riveraines et de l'ensemble du Québec. Le Saint-Laurent relie onze régions touristiques qui s'étendent des Îles-de — la-Madeleine jusqu'à l'Ontario. Tous les chiffres que je vais mentionner se*

---

[723] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.32
[724] JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », p.38
[725] Questions de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 65.
[726] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)
[727] Greenpeace, page 44 : « Malgré l'opposition des Québécois(es) à l'idée d'un nouveau port d'exportation, TransCanada a affirmé chercher à exporter 270 000 barils par jour de pétrole à partir du Québec après s'être fait questionner sur ses véritables intentions. Nous avons fait une estimation préliminaire du nombre de pétroliers qui seraient nécessaires pour le transport de ces 270 000 barils par jour (bpj) de brut à partir de ports situés au Québec en fonction d'un scénario pour lequel la moitié du volume serait porté par les pétroliers Suezmax et l'autre moitié serait porté par des pétroliers Aframax. Selon ce scénario, il faudrait environ 115 pétroliers par an pour exporter 270 000 bpj, soit 45 pétroliers Suezmax et 70 pétroliers AFRAmax (voir le détails des calculs à l'Annexe ??). Nous assisterions à une augmentation du traffic maritime sur le Saint-Laurent en raison du pipeline Énergie Est. »
[728] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)
[729] Question de Marie DURAND

retrouvent sur le site LeSaint-Laurent.com administré par le ministère des Transport du gouvernement du Québec et SODES (Sociétéde développement économique du Saint-Laurent)

723. *Advenant un déversement de pétrole, est-ce que TransCanada s'engage à dédommager toutes les pertes économiques liées au tourisme (chaque année 2,5 millions de visiteurs qui injectent 500 millions de dollars dans l'économie québécoise.); À la pêche commerciale (8000 emplois), à l'industrie de la transformation des produits de la pêche (4000 emplois saisonniers, des retombées de près de 270 millions de dollars;*

724. *Aux secteurs du nautisme (une industrie qui apporte une contribution de 5,88 milliards $ à l'économie du Québec et qui touche au-delà de 800 000 propriétaires d' embarcations);*

725. *Aux entreprises des croisières et aux 1600 emplois reliés;*

726. *Aux 56 millions de dollars et 1050 emplois à temps plein au Québec liés aux croisières internationales qui empruntent le Saint-Laurent;*

727. *Aux impacts dus à la baisse du tourisme jusqu'à tant que le niveau de l'affluence revienne à ce qu'il était avant le déversement?*[730]

728. « Quelle est la période de la durée des emplois envisagées par TransCanada pour les phases de développement et de construction du projet au Québec »[731]?

729. « TransCanada peut-elle fournir les types d'emplois envisagées et la durée spécifique pour chacune catégorie d'emplois mentionnées » [732]?

730. Comment TransCanada tient compte de la péréquation dans ses calculs relatifs aux retombées économiques pour le Québec?[733]

731. Quelle est la définition de la péréquation dont traite TransCanada? [734]

732. Quel est « l'impact que peut avoir la consommation de pétrole issu des sables bitumineux au Québec sur les accords conclus avec la Californie et les états de l'Est américain »? Cela est-il pris en compte dans l'étude du projet Énergie Est?[735]

---

[730] Question d'André Lafrance
[731] Question de Greenpeace
[732] Question de Greenpeace
[733] Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 8.
[734] Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 8.
[735] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.21.

STATION DE POMPAGE

733. TransCanada peut-elle installer « des zones de confinement supérieures à 9 000 barils sur le site [d'une] station de pompage »?[736]

734. « Les chemins d'accès permanents [seront-ils] clôturés en milieu boisé afin que personne ne puisse les emprunter, à part le propriétaire et le promoteur » ? [737]

735. Des écrans antibruit vont-ils être installés aux stations de pompage?[738]

736. Quels sont les pires scénarios de cas « de déversement de pétrole et d'incendie de stations de pompage [...] en tenant compte des différents produits transportés et des types d'incidents pour lesquels la fuite échapperait aux moyens de rétention de pétrole de la station » ?[739]

737. Quelles sont « les mesures d'intervention sur les stations de pompage en cas de déversement et d'incendie » ?[740]

738. TransCanada peut-elle imperméabiliser « l'ensemble de la superficie de la station de pompage » afin de garantir l'intégrité d'un acquifère? Si oui, par quelles moyens et technologies?[741]

---

[736] Ville de Lévis, page 25. «on doit ici se rappeler que selon le pire scénario de la rivière Etchemin, 22 000 barils s'écoulaient dans la rivière, malgré la fermeture rapide des pompes et des vannes (8 minutes) »

[737] UPA, page 8.

[738] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 80. Les MRC de Bellevhasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup recommandent que « des écrans antibruit soient installés aux stations de pompage à la satisfaction des municipalités concernées. »

[739]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 79. « Les MRC demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que : des scénarios des pires cas de déversement de pétrole et d'incendie de stations de pompage soient élaborés en tenant compte des différents produits transportés et des types d'incidents pour lesquels la fuite échapperait aux moyens de rétention de pétrole de la station »

[740]Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 79. « Les MRC demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que : des scénarios des pires cas de déversement de pétrole et d'incendie de stations de pompage soient élaborés en tenant compte des différents produits transportés et des types d'incidents pour lesquels la fuite échapperait aux moyens de rétention de pétrole de la station; soient décrites les mesures d'intervention sur les stations de pompage en cas de déversement et d'incendie »

[741] Ville de Lévis, page 25.

739. *3.4.2 (p. 3-6) Selon le document déposé sur le site du BAPE, en ce qui concerne le fonctionnement des stations de pompage, « L'approvisionnement en eau potable sera évalué pour chaque site, de même que la gestion des eaux usées. » Est-ce à dire que vous pourriez utiliser l'eau des municipalités et déverser vos eaux usées dans les systèmes municipaux et, sinon, où comptez-vous vous approvisionner et déverser vos eaux usées?*[742]

740. *Selon le document déposé sur le site du BAPE, « Les stations de pompage seront conçues pour respecter les normes de bruit en vigueur, notamment la note d'instruction 98-01 (cf) ». Vous avez sans doute noté dans vos relevés que l'environnement acoustique du secteur Saint-Eugène dans la municipalité de L'Islet peut être qualifié de très silencieux. Pouvez-vous dire, en décibels, à quelle intensité de bruit doivent s'attendre les citoyens de L'Islet habitant près de la station de pompage au plus fort de son activité?*[743]

CESSATION D'ACTIVITÉ, DÉSAFFECTATION

741. *Quelle est la durée de vie prévue de l'oléoduc?* [744]

742. *Que fera-t-on avec les vieux tuyaux et les vieilles installations de pompage construits par TransCanada? Sera-t-il possible de les laisser en terre sans qu'elles ne polluent leur environnement et ne mettent en danger les circulations maritime, fluviale, ferroviaire et routière? En quoi seront-elles construites? En voudra-t-on suffisamment pour en faire quelque chose d'autre?* [745]

743. Pourquoi annoncer une durée de vie de seulement 40 ans pour une structure dont la durée de vie théorique est indéfinie (selon PR 1.3.1 Vol 3 [commercial], Section 5, p. 56)?[746]

744. Quelles sont les raisons pour lesquelles la durée de vie annoncée de 40 ans d'Énergie Est est deux fois inférieure à la durée de vie annoncée par Valero pour de l'oléoduc Ultramar entre Montréal et Lévis?[747]

745. Qu'en est-il de la durée d'exploitation effective? [748]

---

[742] Question d'Odette Lussier (extrait)
[743] Question d'Odette Lussier (extrait)
[744] Il s'agit d'une question « majeure lorsqu'on tente d'approximer les émissions cumulées de GES sur la durée de vie du projet. » Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, page 35
[745] Jean-Pierre Lusignan p. 5
[746] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, page 35
[747] Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, page 35
[748] Anne-Marie BERTHIAUME, page 3.

746. *Il est étonnant de constater que la durée de vie de l'oléoduc pourrait être aussi éphémère que 20 ou 30 ans. Qu'adviendra-t-il des infrastructures au-delà de cette période?* [749]

747. *Qu'adviendra-t-il de la taxation de ces infrastructures au-delà de cette période?* [750]

748. *TransCanada confirme que le taux de taxation est basé sur une dépréciation de 25 % sur 60 ans. Quel autre domaine bénéficie de baisse de taux de taxation municipale??*[751]

749. *Est-ce que l'abandon de cet oléoduc après 20 ou 30 ans ne s'apparente pas à une utilisation abusive du sol, dans des territoires à fort potentiel agricole, forestier et de conservation naturelle?*[752]

750. *(3.10) Vous dites que la cessation d'exploitation et la désaffectation seront réalisées conformément aux exigences règlementaires en vigueur au moment où ces activités seront exécutées. Advenant une faillite d'Énergie Est, qui paiera pour la décontamination des terres et l'enlèvement du pipeline rendu inutile?*[753]

751. *S'il y avait faillite (EX : MMA à Mégantic) ou changement de propriétaire de la compagnie, que se passerait-il?*[754]

752. Qu'arrivera-t-il dans le cas « d'un abandon prématuré de l'exploitation de ce pipeline? » Est-ce que le pipeline sera retiré du sol? Est-ce que les propriétaires de terres devront faire eux-mêmes les démarches auprès de l'ONÉ pour retirer le pipeline?[755]

753. *Qui paiera pour le démantèlement de l'oléoduc lors de la cessation d'exploitation de celui-ci, dans 30, 40 ou 50 ans?* [756]

754. *Y-a-t-il un fonds de prévu pour le démantèlement du pipeline et la décontamination des sols après la cessation d'exploitation?*[757]

755. *De plus, à la suite de la cessation d'activité, si la conduite est laissée dans le sol, comment surveillera-t-on ses problèmes de corrosion?*[758]

---

[749] Ville de Lévis, page 11.
[750] Ville de Lévis, page 11.
[751] Question JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 69.
[752] Ville de Lévis, page 11.
[753] Question d'Odette Lussier (extrait)
[754] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 18
[755] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p.14. Voir également JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 62.
[756] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)
[757] Question du Comité régional de l'environnement de Laval (extrait)

756. *La protection Alternative Current (AC) sera-t-elle maintenue?*[759]

757. Est-ce que « l'oléoduc [sera] démantelé après sa durée de vie, en particulier près des zones sensibles, telles que aquifères, marais, aires protégées, rivières, etc. »[760]?

758. Qu'en est-il d'une évaluation « concernant la possibilité de démanteler le pipeline » qui doit être soumise à l'ONE et promise par TransCanada lors de la deuxième semaine d'audiences du BAPE?[761]

759. *TransCanada s'engage-t-elle à démontrer annuellement qu'elle est en mesure de garantir qu'elle dispose suffisamment de fonds pour couvrir notamment l'ensemble des coûts engendrés par l'intervention, le nettoyage et le rétablissement des conditions sociales, économiques, physiques et environnementales, selon le pire scénario pouvant se produire sur le territoire de la CMQ? Cela de manière publique, en quantifiant les coûts qui pourraient être engendrés dans le pire des scénarios et en précisant les mécanismes de paiement aux autorités, individus et organisations concernés?*[762]

QUESTIONS JURIDIQUES

760. TransCanada s'est-elle assurée « que ses activités ne contreviennent pas avec le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du MDDELCC »[763]?

761. Des agriculteurs pourraient-ils être accusés de faute lourde?[764]

---

[758] UPA, page 9.
[759] UPA, page 9.
[760] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 10.
[761] Odette Sarrazin, Comité vigilance hydrocarbures (CVH) Brandon, *L'acceptabilité sociale : un piège?*, 20 avril 2016, p. 4.
[762] Extrait de : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada Section québécoise : Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, page 21
[763] Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 7.
[764] Mémoire de Albert GEUZAINE, *Impact total sur les GES, en prenant compte l'ensemble du projet. OPINION – Énergie Est : qu'en disent les agriculteurs.* « Le drainage est souvent imparfait et, en période de fortes pluies, l'enfoncement d'une machinerie risquerait d'endommager l'oléoduc. Dans les circonstances, des producteurs agricoles craignent d'être accusés de « faute lourde », puisque ce concept est basé sur la notion de négligence grossière, d'inconduite, d'insouciance, d'imprudence ou de négligence grossière23. Enfin, il est fréquent que des milieux boisés dans la plaine du Saint-Laurent soient défrichés afin être mis en culture. Avec un pipeline enfoui à seulement 0,9 mètre, il sera difficile d'y faire de l'agriculture, et surtout impossible d'y faire du drainage agricole. » : Ville de Lévis, page 12. « Après analyse de la nouvelle Loi C-46, Promutuel qui assure la majorité des agriculteurs du Québec, conclut qu'elle se réservera le droit de ne pas renouveler ou de ne plus

762. TransCanada serait-elle prête à signer une « exclusion de responsabilité pour les propriétaires privés concernés » pour qu'en cas de « faute lourde », ces agriculteurs et propriétaires forestiers ne soient pas tenus responsables [765]?

763. *TransCanada projette de faire passer son pipeline sous la réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin, bien que celle-ci soit inscrite au Registre des aires protégées du gouvernement du Québec et bénéficie d'un statut de protection à perpétuité. L'entente de reconnaissance de réserve naturelle, adoptée en 2011, stipule que les activités allant à l'encontre des objectifs de conservation du site, qui sont susceptible de nuire de quelque façon que ce soit aux caractéritiques naturelles du site ou les travaux ne faisant pas partie de projets de restauration écologique approuvés sont formellement prohibées. Comment le plus important projet d'oléoduc en Amérique du Nord peut-il concorder avec le respect de cette entente de protection des milieux naturels?*[766]

764. Quels sont les impacts possibles du passage du pipeline au travers des aires protégés reconnues du Québec en vertu de [la Loi sur la conservation du patrimoine naturel] et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune?[767]

765. [Les] *terres seraient-elles assurables avec un tel projet* [Énergie Est] *et à quel prix?*[768]

766. Le tracé de l'oléoduc Énergie Est respecte-t-il « les orientations, les objectifs et les critères du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) en matière d'aménagement, de sécurité et de protection des milieux naturels »[769]?

émettre de police si la notion de faute lourde n'est pas exclue des contrats d'assurance. La notion de faute lourde laisse large place à interprétation pour le propriétaire TransCanada si le bris du tuyau devait être relié à des travaux agricoles en proximité. […] Passer rapidement au-dessus du tuyau avec du matériel agricole lourd comporte un risque de bris non négligeable. Les agriculteurs perdront temps et argent dans des manœuvres adaptées ou des détours, lors des opérations de labourage et de récoltes à proximité du tuyau »

765 Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 96.

766 Question de Nature Québec (extrait)

767 Greenpeace, page 40 : « Le pipeline traverserait notamment la Réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures, reconnue par le gouvernement québécois en vertu de l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de même que les îlets Dombourg et l'Anse du Vieux Moulin, des « aires de concentration d'oiseaux aquatiques », soit des aires protégés reconnues du Québec en vertu de cette même loi et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. »

768 Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. page 11

769 Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.10.

Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 5.

767. Transcanada entend-elle poursuivre le Québec si par exemple il refuse le projet d'Énergie Est? [770]

768. Comment est-ce que le projet respecte le principe de la subsidiarité de la Loi sur le développement durable s'il « reconnaît essentiellement la juridiction de l'Office national de l'énergie mais pas celle de la Loi sur la qualité de l'environnement.»?[771]

769. Le porte-parole d'Energy East Limited Partnership a indiqué que TransCanada s'engage à assumer les coûts dépassant la couverture obligatoire de 1 milliard de dollars en cas de dommages causés par le pipeline, quitte à utiliser un mécanisme de subrogation pour se retourner contre le responsable des dommages dépassant 1 milliard $, le cas échéant. Quel serait le cadre juridique garantissant que TransCanada reconnaîtrait cet engagement à la suite d'un déversement ou d'un autre type d'accident, qu'elle serait en mesure d'honorer cet engagement et que l'Office national de l'énergie ou une autre instance serait en mesure de confirmer en tout temps la conformité de la société à ce cadre juridique?[772]

770. Le projet Énergie Est est-il conforme au principe des « responsabilités communes, mais différenciées » « reconnu en droit international depuis la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 et repris dans la CCNUCC adoptée à la même occasion » et qui « différencie la responsabilité d'agir des états industrialisés »?[773]

771. Le projet Énergie Est ne doit-il pas être évalué en tenant compte du « droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne reconnu par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés »[774]?

772. Le projet Énergie Est ne doit-il pas être évalué à l'aulne de l'« article premier de la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne, lequel garanti à toute le droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne et de l'article 46.1 qui protège le droit de toute personne, dans la mesure prévue par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité »[775]?

---

[770] « Tout comme Lone Pine Resources, TC a annoncé qu'elle entend poursuivre le gouvernement des E-U pour 15 milliards de dollars parce que le Président Obama a refusé le pipeline Keystone XL [...] Lors de la séance du 16 mars, M. Bonin a demandé au Vice-président, M. Bergeron si TC s'engageait à ne pas poursuivre le Québec advenant un «NON» à Énergie Est? J'ai noté que M. Bergeron n'a pas répondu à la question. » : Non Schiste La Présentation, page 8.

[771] Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.

[772] Question de Carole DUPUIS (extrait)

[773] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.19

[774] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.20.

[775] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.20.

773. L'« insuffisance des actions prises par les gouvernements Canadiens et Québécois en matière de réduction des GES », notamment en autorisant le projet Énergie Est, pourrait-elle constituer une « violation de la Charte canadienne »[776]?

774. Les obligations de la Couronne à l'égard des peuples autochtones n'imposent-elles pas, non seulement des « conditions de consultations particulières sur ce projet, mais aussi la prise en compte des changements climatiques sur leurs droits ancestraux lorsque vient le temps de donner, ou non, l'autorisation à un projet tel que celui d'Énergie Est »[777]?

775. Le projet Énergie Est, particulièrement par ses impacts potentiels sur les changements climatiques ne concerne-t-il pas directement le premier des principes directeurs de la *Loi sur le développement durable* intitulé « Santé et qualité de vie » qui consacre que l'être humain, sa santé et sa qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et que les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature? [778]

776. Le projet Énergie Est est-il conforme aux « principes de précaution et de prévention »?[779]

RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉVERSEMENT

777. Un fonds d'indemnisation sera-t-il créé pour que TransCanada assume « son entière responsabilité au niveau économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime » [780]?

---

[776] « Selon l'interprétation dont ces droits ont fait l'objet par la Cour suprême, les gouvernements peuvent être reconnus responsables lorsqu'ils contribuent, sans nécessairement directement causer, la perte de jouissance de la vie et de la sécurité individuelles. » Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.20.

[777] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.20.

[778] « Selon les professeurs Halley et Lemieux, ce principe représente la finalité qui transcende le reste des principes directeurs de cette loi26, principes qui guident aussi l'analyse des commissions du BAPE. Or, ce droit à une vie saine et productive sera très certainement mis à mal si nous ne prenons pas dès maintenant les mesures nécessaires pour contrer les changements climatiques ou encore lors d'un déversement accidentel majeur dans un milieu sensible. Plusieurs autres principes juridiques de la Loi sur le développement durable, notamment ceux de « santé et qualité de vie », d'« équité et solidarité sociales », de « protection de l'environnement », de « partenariat et coopération intergouvernementale », de « préservation de la biodiversité », de « précaution » et de « respect de la capacité de support des *des écosystèmes* », fondent la nécessité de prendre en compte l'impact climatique global de ce projet. » Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.21.

[779] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.22.

778. *Comment serais-je* [le propriétaire] *protégé en cas d'accident d'un puits contaminé?*[781]

779. TransCanada dédommagera-t-elle la perte de jouissance occasionnée par des mesures de sécurités enclenchées pour éviter la contamination des installations de pompage alors que la prise d'eau ou le puits concerné n'est lui-même pas encore contaminé?[782]

780. « Lors de la séance du 10 mars en soirée, Mme Savaria a affirmé qu'ils ont "eu des discussions et c'est pas TransCanada qui est responsable des mesures d'urgence, mais c'est bien les municipalités qui vont être touchées". Cependant, à tout autre moment, le promoteur insiste pour dire que lui-même est responsable des mesures d'urgence pour assister les citoyens lors d'un potentiel déversement. […] Cette divergence à propos de la responsabilité légale en cas d'urgence ne semble pas avoir été résolue lors des audiences. [La] responsabilité juridique dans le cadre d'un déversement [sera-t-elle] clairement établie afin que les citoyens puissent comprendre exactement quels aspects de la résponsabilité (sic) pour un déversement sont de compétences municipales et quels aspects sont sous la responsabilité du promoteur »?[783]

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

781. Le Projet respecte-t-il les « seize grands principes de l'article 6 de la Loi sur le développement durable au Québec »?[784]

---

[780] Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, p. 8. Voir aussi Johanne BÉRARD, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016.

[781] Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de la MRC de l'Assomption, *Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet Énergie Est de TransCanada section québécoise*, avril 2016, p. 11.

[782] Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, p. 10.

[783] Question de Greenpeace

[784] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 4-5.

Voir aussi: "Nous estimons que le projet d'oléoduc Énergie Est contrevient à l'ensemble des principes associés à la Loi sur le développement durable du Québec (LDD) et c'est ce que nous tentons de démontrer globalement dans ce document. Ces principes sont chers au cœur des Québécois et nous croyons par conséquent que ce facteur contribue lui aussi à miner la légitimité du projet à leurs yeux" extrait de RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 9.

Voir aussi: Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 6 et 7

Voir aussi : MRC de Sainte Thérèse de Blainville, *Mémoire À L'intention Du Bureau D'audiences Publique Sur L'environnement, Projet Oléoduc Energie-Est Section Québécoise*, 20 avril 2016, p. 6.

782. *Ce projet a-t-il « au centre de ses préoccupations » d'améliorer « la santé et à la qualité de vie des citoyens, « en harmonie avec la nature »?* [785]

783. *Est-il entrepris dans un « souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales »?* [786]

784. *La protection de l'environnement fait-elle « partie intégrante de [son] processus de développement »?* [787]

785. *Son efficacité économique est-elle « porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement »?* [788]

786. *S'inscrit-il dans une « vision concertée du développement » élaborée avec « la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent »?* [789]

787. *Favorise-t-il l'accès au savoir de façon à « stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable »?* [790]

---

[785] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 5. Également, « pour le RNCREQ, le projet d'oléoduc Énergie Est ne respecte pas l'équité intergénérationnelle puisqu'il s'inscrit dans une logique d'exploitation rapide des ressources non renouvelables, sans prendre en compte les besoins des générations futures et l'usage qu'ils pourraient faire de ces ressources » : Regroupement national des conseils régionaux de l'evironnement, page 16. De plus, « l'industrie pétrolière repose sur d'importantes subventions gouvernementales, notamment fédérales, réduisant ainsi le coût réel de l'approvisionnement et imputant ainsi les pertes économiques aux générations futures. En somme, la population québécoise est appelée à subventionner à perte la réalisation d'un projet destructeur sur le plan environnemental. » : Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 2016, page 6.

[786] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 6.

[787] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 6.

[788] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 6.

[789] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.

voir aussi: "Selon la documentation consultée, l'Office national de l'énergie (ONÉ) fonderait ses décisions sur la notion d'« intérêt public », un terme qui, selon l'Office, « englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. » Néanmoins, parmi les citoyens, seuls ceux dont les terrains seraient traversés ou autrement touchés par le tracé semblent pouvoir être reconnus « parties prenantes » et admis comme intervenants" extrait de

RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 9

788. *Satisfait-il à l'exigence d'une « répartition adéquate des lieux de décision [...] en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés »?* [791]

789. *Favorise-t-il le « partenariat et la coopération intergouvernementale »?* [792]

790. *Satisfait-il vraiment aux principes de prévention et de précaution, de protection du patrimoine culturel, de préservation de la biodiversité, de respect de la capacité de support des écosystèmes, de production et de consommation responsables énoncés par la loi?* [793]

791. *Ses promoteurs peuvent-ils garantir qu'ils sont en mesure d'« assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci »?* [794]

792. *Peuvent-ils garantir que « la valeur des biens et des services [fournis] reflète l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale »?* [795]

793. Pour que le projet de TransCanada soit conforme à La *Loi sur le développement durable* (et à son principe de précaution), ne faudrait-il pas, entre autres, que soient considérés les effets récurrents et à long terme du projet sur les milieux humides, particulièrement sensibles à la compaction du sol et pourraient être plus susceptibles de voir leur hydrologie perturbée par la mise en place de pipelines, alors que ces perturbations peuvent causer ou exacerber l'envahissement par des espèces invasives exotiques?[796]

---

[790] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.
[791] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.
[792] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 7.
[793] François PRÉVOST, page 4. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 8-9. Également, LÉGER, Lucie. *Non à Énergie Est! Non aux sables bitumineux!*, page 2.
[794] François PRÉVOST, page 5. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 9.
[795] François PRÉVOST, page 5. Voir aussi Fondation Rivières, "Un projet menaçant de destruction environnementale durable", (22 avril 2016), p. 9-10.
[796] Association Québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles : une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, page 8

ACCORD DE PARIS (COP 21)

794. Est-ce qu'une augmentation de la production de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta destinée à être exporté vers les marchés étrangers est compatible avec les engagements pris par le Canada à Paris dans le cadre de la COP-21?[797] [798]

795. Comment est pris en compte le fait que « le Canada devra tôt ou tard inclure les coûts environnementaux et climatiques dans le prix du pétrole des sables bitumineux, cadre des discussions internationales sur l'inévitable réduction des GES »?[799]

796. Est-ce que le projet d'oléoduc Énergie Est est compatible avec la nécessité que, « pour respecter l'objectif de 2 °C [pris par le Canada dans le cadre de la COP-21], 85 % des sables bitumineux du Canada doivent demeurer inexploités »[800][801]?

797. L'oléoduc permet-il au Canada de respecter l'accord universel pour climat à Paris, soit maintenir en dessous de 2 degrés la température mondiale?[802]

798. *Lors de la 21e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (21 COP), le Québec a clairement indiqué sa volonté de devenir un leader mondial dans la réduction des émissions de GES. D'ailleurs, dans sa nouvelle politique énergétique, le gouvernement du Québec cible pour 2030 une réduction des émissions de GES de 18 % par rapport à celles de 1990. Dans quelle mesure la construction d'un nouveau pipeline vers l'Est permettrait au Québec de s'affranchir progressivement des*

---

[797] Pierre MARCHILDON, L*'analyse de risque du projet Énergie Est Que faut-il en conclure ?,* 12 avril 2016, page 6
Voir aussi: Sierra Club Québec « Une terre, Une chance », *Audience Publique Du Bape Sur Le Projet D'oléoduc Energie-Est De Transcanada*, 20 avril 2016, page 4

[798] Rosalie LAFRAMBOISE, Énergie Est : un projet inconciliable avec les objectifs de réduction de GES, 19 avril 2016, page 3-4

[799] Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 17

[800] Jean-François LEFEBVRE, Luc GAGNON et Jonathan THÉORÊT, « Oléoduc Énergie Est : un projet dépassé selon une perspective macroécologique » (20 avril 2016) *Groupe de recherche appliquée en macroécologie*, p. 5.

[801] Rosalie LAFRAMBOISE, Énergie Est : un projet inconciliable avec les objectifs de réduction de GES, 19 avril 2016, page 3-4

[802] Raymond trempe, Page 3, Dans le premier accord universel pour le climat approuvé à l'unanimité par les 195 États et l'Union Européenne présents à Paris, le 12 décembre 2015, les parties se sont engagées à mener des efforts ambitieux afin de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés, et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5 degré.Le Canada est partie à cet accord.
Voir aussi : GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE, Page 6, Pour respecter l'objectif de 2°C, 85 % des sables bitumineux du Canada doivent demeurer inexploités. Dans ce contexte, les prévisions basées sur la poursuite du cours normal des affaires (CNA) doivent clairement être révisées, en considérant les changements majeurs qu'impliquera la transition énergétique.
Voir aussi: Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, p 1

hydrocarbures et d'adopter des sources énergétiques plus adaptées à la lutte contre les changements climatiques?[803]

799. Le projet de TransCanada est-il conforme à l'accord de Paris « qui constitue un engagement plus exigeant en mettant de l'avant l'ambition de limiter le réchauffement maximal à de 1.5 degré Celsius »?[804]

AUTRES

800. TransCanada va-t-elle évaluer les « impacts futurs » de son projet « sur l'infrastructure publique ainsi que la santé et la sécurité des Québécois »?[805]

801. Afin de réduire les émissions nationales, n'est-ce pas « nettement moins dommageables pour la santé humaine et celle des écosystèmes d'investir dans des énergies alternatives et renouvelables » que dans le « développement de l'industrie des hydrocarbures »?[806]

802. Bien que TransCanada soit « un transporteur d'hydrocarbures » et non un producteur, toute « augmentation de la capacité de transport d'une source d'énergie, que ce soit un oléoduc ou des lignes de transmission, ne suppose-t-elle pas une augmentation des capacités de production de cette source d'énergie »? Si oui, TransCanada n'est-il pas responsable autant que le producteur d'hydrocarbures de l'augmentation de la production?[807]

803. Pourquoi est-ce que TransCanada qualifie-t-elle le projet Énergie Est comme n'étant pas principalement destiné à l'exportation du brut alors que 82 % du pétrole transporté le sera à cette fin?[808]

804. TransCanada rendra-t-elle publiques « ses études d'impacts afin que tous puissent les consulter, les analyser et les comprendre »?[809]

---

[803] Question de Nature Québec (extrait)

[804] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.18.

[805] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.14.

[806] Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.19.

[807] « Le nouveau gouvernement fédéral reconnaît cette réalité puisqu'Environnement Canada a été mandaté pour réaliser une évaluation des GES en amont du projet. » Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, p.19.

[808] Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p.5.

[809] MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, p. 7

805. *Les Récepteurs Très Sensibles (RTS) sont, selon le promoteur, bien connus et protégés. Qu'en est-il de tous les autres récepteurs naturels jugés moins sensibles par le promoteur?* [810]

806. La « sûreté des installations pipelinières » peut-elle être « compromise par la présence de lignes d'électricité de haute tension à proximité du pipeline » puisque celles-ci « peuvent générer des phénomènes d'induction, de corrosion et de champs magnétiques sur les installations pipelinières » et qui pourraient affecter la sécurité du pipeline? [811]

807. Est-il conforme à la Loi sur les ingénieurs, le fait que TransCanada ait fait faire ses analyses des risques de « rupture de barrages et [de] l'érosion » ainsi que celles des « différentes techniques de traverses de rivières qui pourraient être considérées pour plus de sécurité, telles l'utilisation d'un tunnelier, de doubles conduites, etc. » par des auteurs qui ne sont pas membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec [812]?

808. TransCanada dispose-t-elle d'experts en psychologie, sociologie ou autre domaine connexes ayant évalué l'impact psychosocial d'un déversement dans le fleuve St-Laurent chez les Québécois? Si oui, a-t-elle pris en compte le choc psychologique ainsi causé qui pourrait « compromettre le mode de vie, les loisirs, les projets personnels de millions de personnes, les projets de société et le développement du Québec en général » [813]?

809. Quels sont les risques que les communautés locales affectées par un déversement souffrent d'effets psychologiques « [s'apparentant] étrangement aux symptômes d'un deuil », comme la déprime et l'isolement, le syndrome du stress post-traumatique ou la dépression nerveuse [814]?

---

[810] Question de JACQUES Christian – BAPE Énergie Est – Le non-sens « fossilisé », page 51.

[811] Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 Avril 2016, page 54

[812] Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 2016, page 11. « Seuls les membres sont habiletés à produire de tels rapports d'expertise qui traite notamment des méthodes de construction, des difficultés hydrogéologiques et des différents scénarios de mise en place. Une enquête était encore en cours en janvier 2016. Or, au Québec, une personne qui n'est pas inscrite au tableau de l'Ordre des ingénieurs ne peut pas exercer la profession au titre d'ingénieur et / ou utiliser le titre "d'ingénieur" au Québec ou en relation avec des travaux au Québec selon l'article 22 de la Loi sur les ingénieurs. » : Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 2016, page 11.

[813] Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 13.

[814] Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 13. « Vingt ans après le naufrage de l'Exxon Valdez au large des côtes de l'Alaska, une étude sur les conséquences du déversement dévoilait les effets psychologiques sur les communautés, effets qui s'apparentent étrangement aux symptômes d'un deuil. [...] " Cinq ou six ans après la catastrophe, les gens sont devenus très déprimés et isolés. On a relevé beaucoup de syndromes de stress post-traumatique et de dépressions nerveuses" […] Le "capital social de plusieurs

810. *« Est-ce que le diluant est requis pour le transport par pétroliers au même titre qu'il l'est pour le transport par oléoduc? »*[815]

811. *« Est-ce que les clients de [TransCanada] ont des contrats fermes d'approvisionnement en diluants couvrant la totalité de la période d'utilisation [de l'Oléoduc Énergie Est]? »*[816]

812. Puisque « lors de la construction du pipeline, les propriétaires pourraient voir leur accès aux terrains situés au-delà du tracé de l'oléoduc restreint, voire même interdit [et que] a durée des travaux d'installation du pipeline sur les terrains pourrait s'échelonner sur une dizaine de mois (et peut-être plus), entraînant nécessairement des pertes importantes selon les activités agricoles », comment est-ce que les propriétaires seront dédommagés, à court, moyen et long terme, par TransCanada?[817]

813. *Dans le cas où les effets cumulatifs [des servitudes s'accumulant sur certaines propriétés] découleraient d'une situation où il y a aussi cumul de juridictions, devant quel tribunal les propriétaires concernés pourraient-ils faire valoir leurs droits?*[818]

814. Pourquoi est-ce que « TransCanada [n'a pas choisi] un tracé plus en accord avec le lotissement des terres et plus respectueux de l'héritage collectif des québécois, en proposant un tracé aligné sur les lignes de rang (limites entre les terres) ou en marge des grands axes routiers comme l'autoroute 20, ou encore des voies ferrées »[819]?

815. *Pourquoi construire une conduite latérale de 42 pouces de diamètre si c'est uniquement pour alimenter une raffinerie?*[820]

---

communautés s'est effondré, les habitants de la région refusant de s'investir dans la vie publique" » : Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, « Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est », 2016, page 13.

[815] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 22.

[816] Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean,* Avril 2016, p. 22.

[817] Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 11.

[818] Extrait de Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 9.

[819] Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 11.

[820] Ville de Lévis, page 18. « Un pipeline de 12 pouces de diamètre aurait été suffisant »

816. *Quelle est la responsabilité du propriétaire [d'un terrain sur lequel passera le pipeline] si le pipeline ou son contenu cause des dommages à propriété ou aux biens d'un voisin (déversement, corrosion entraînant une perte d'usage) : ce tiers peut-il poursuivre directement le propriétaire*[821] *?*

817. *Si un écoulement de pétrole atteignait un cours d'eau [ou] la nappe phréatique à une grande distance du pipeline en parcourant le système de drainage, pourrait-on poursuivre le propriétaire en invoquant le défaut d'un système de drainage installé avant le passage du pipeline*[822] *?*

818. *L'Office ou le promoteur peuvent-ils prendre les mesures prévues à la loi à l'égard du propriétaire lors d'un croisement non autorisé du pipeline par un tiers?*[823]

819. *[En lien avec la question 818], jusque dans quelle mesure le propriétaire est-il responsable du comportement de tiers à l'égard du pipeline*[824] *?*

820. *Est-ce que nous avons l'assurance que ces deux conduites latérales ne permettront pas éventuellement d'utiliser les installations portuaires de Suncor à Montréal et de Valero à Lévis afin d'expédier le pétrole brut de l'ouest?* [825]

821. Comment et quand TransCanada respectera-t-elle son engagement de travailler avec la CMM sur chacune des 37 recommandations formulées?[826]

822. Compte tenu du fait que le tracé d'Énergie Est « passe en plein dans la région sismique de Charlevoix » et qu'il y a de « fortes probabilités qu'un séisme majeur survienne d'ici ou autour de 2053 dans la région », quels seront les effets et conséquences d'un tel séisme sur l'oléoduc?[827]

823. Quels dommages pourraient être causés à la structure du pipeline et aux stations de pompage le long du pipeline dans les régions de Montréal, Lanaudière,

---

[821] Extrait de Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 15.

[822] Extrait de Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 15.

[823] Extrait de Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 15.

[824] Extrait de Association des propriétaires québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, p. 15.

[825] Ville de Lévis, page 18.

[826] Les citoyens au courant, page 9.

[827] BRUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.51. À noter que la périodicité des séismes majeurs (magnitude 6 et plus sur l'échelle de Richter) dans la zone sismique de Charlevoix serait de l'ordre detous les 65 ans en moyenne : Bruno Landry et Michel Mercier [1983], Notions de géologie, Outremont, Modulo Éd. P. 231, dans BRUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.50

Mauricie, Québec et Bas-du-Fleuve d'un séisme comparable à celui survenu le 5 février 1663 de magnitude moyenne 7,8 sur l'échelle de Richter et d'intensité moyenne VII à IX sur l'échelle de Mercalli dont l'épicentre se situerait soit au Saguenay, soit à La Malbaie?[828]

824. Comment la structure serait-elle affectée par des glissements de terrain potentiellement importants qui surviendraient dans les zones à géorisques élevés et modérés en cas de séisme majeur du type de celui du 5 février 1663?[829]

825. Comment TransCanada compte-t-elle gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE), plus précisément sur les points suivants :

a. Où sera effectué le nettoyage et que fera-t-on de la terre et des restes d'EEE qui en résulteront?
b. Quelles mesures seront-elles prises pour détecter suffisemment rapidement les EEE afin d'empêcher qu'elles ne deviennent une menace importante pour la biodiversité québécoise?
c. Quelles « techniques de gestion des déblais et remblais touchés par les EEE »
d. constitueraient des mesures sécuritaires pour protéger la biodiversité et la population?
e. TransCanada effectuera-t-elle un suivi et contrôlera-t-elle les EEE à l'aide d'un traitement? Quelle sera la durée du traitement et quelle est la « distance projetée jusqu'à laquelle, TransCanada se considérera comme gestionnaire et bailleur de fonds dans le traitement des zones contaminées par les EEE »[830]?

826. Pourquoi, durant les élections fédérales 2015, « M Dan Gagnier, coprésident de la campagne électorale du parti Libérale (sic) du Canada, a écrit un courriel pour "conseiller" les dirigeants de TC au sujet de la démarche à suivre pour accélérer le dossier d'Énergie Est »?[831]

827. Comment le promoteur entend-il se concerter avec la société civile pour « assurer la satisfaction de tous et la pérennité des richesses du territoire visé par le projet »?[832]

---

[828] RUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.51.

[829] RUNEL, ALAIN, *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est,* Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, 2016, p.51.

[830] Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, p. 41.

[831] Non Schiste La Présentation, page 5

[832] Comité ZIP page 6. « Le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire préconise la prépondérance d'un processus transparent entre le promoteur et la société civile via la concertation pour assurer la satisfaction de tous et la pérennité des richesses du territoire visé par le projet. »

828. Est-il vrai que « une subvention de TransCanada de 30 000 $ afin d'acheter un camion de pompiers à la ville de Mattawa en Ontario a été accompagnée d'une clause bâillon sur 5 ans déclarant que "la ville de Mattawa sera tenue de ne pas publiquement commenter sur les opérations de TransCanada ou sur ses projets d'affaires" »?[833]

829. Quels sont les impacts sanitaires des Petcoke, dont ceux liés à l'entreposage du produit?[834]

830. « La combustion du petcoke [émettant] également du SO2 », un gaz polluant, TransCanada a-t-elle, dans ses études de l'impact environnemental, tenu compte de la possibilité de formation de smog et de pluies acides [835]?

831. « Des villages entiers [pourraient-ils devoir être] relocalisés à cause des tremblements de terre fréquents et des effondrements de terrains près des sites de fracturation » [836]?

832. *Est-ce que [Énergie Est] prendra compte des questions du BAPE?*[837]

833. L'oléoduc Énergie Est vise-t-il à transporter une partie de la production du pétrole de Bakken via un nouveau pipeline reliant le Dakota du Nord à Énergie Est dans l'Ouest canadien (Manitoba ou Saskatchewan)?[838]

834. Quelles informations TransCanada peut-elle fournir quant au « projet de pipeline Upland pour lequel TransCanada a déposé une demande d'autorisation au Canada et aux États-Unis, qui serait raccordé à Énergie Est à partir du Dakota du Nord et ferait ainsi transiter chaque jour 300 000 barils de pétrole américain via le Québec? Pourquoi les citoyens n'ont accès à aucune information là-dessus »? [839]

---

[833] Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 15

[834]« La présence de ces monticules de coke de pétrole peut représenter un danger pour la santé en fonction de l'exposition aux matières particulaires fines (durée, concentration, composition chimique du coke de pétrole) » : Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, page 46. Voir également Comité de coordination de Québec solidaire Montmorency, page 5.

[835] Comité de coordination de Québec solidaire Montmorency, page 7.

[836] MAJOR, Louis. *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, page 3.

[837] Extrait de Diane GERMAIN, « Projet Énergie-Est: Impacts potentiels sur les eaux souterraines et plus », (19 avril 2016), p. 20.

[838] Alerte Pétrole Rive Sud, *Le projet Énergie Est : un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, page 8

[839] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 11. « Près du tiers du pétrole transporté par Énergie Est pourrait provenir des États-Unis » : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2016, page 9.

835. Est-ce que TransCanada prévoit la construction d'un port pétrolier au Québec?[840]

836. Quelle est la véritable raison d'être du raccordement d'Energie Est à la raffinerie Suncor de Montréal? [841]

837. Comment expliquer *« la "sécurité de l'approvisionnement des raffineries du Québec et de l'industrie pétrochimique qu'elles alimentent" dans un contexte où la production mondiale de pétrole brut atteint des records et où les experts prédisent des prix déprimés pendant de nombreuses années, où les raffineries du Québec ne se montrent aucunement disposées à renoncer à leurs sources internationales d'approvisionnement, où les raffineries du Québec s'abstiennent de signer des contrats d'approvisionnement avec TransCanada… et où le Québec vise à réduire sa consommation de pétrole de 40 % d'ici 2030? »* [842]

838. La circulation des wagons-citernes chargés de pétrole n'est-elle pas destinée à augmenter puisque les « besoins » supplémentaires de transport de pétrole brut via le Québec totaliseraient 1,4 M b/j (en comptant la production supplémentaire prévue par l'Alberta en vertu de son Plan climat et des 300 000 b/j que le Dakota du Nord veut exporter au moyen d'Énergie Est) et ne pourraient pas être comblés par Énergie Est (1,1 M b/j) à lui seul?[843]

839. *Quelles seraient les conséquences pour le Canada étant donné que le transport de ce pétrole serait soumis au traité de l'Aléna?*[844]

840. *« Nous demandons que TransCanada, ou tout autre intervenant pertinent, fournisse les données indiquant l'origine (en % et en barils par pays) des importations de pétrole au Québec pour 2014, pour 2015 et pour les premiers mois de 2016 (suite à l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge). Dans le cas où aucun pétrole n'arrive au Québec en provenance d'Arabie Saoudite et d'Irak, TransCanada peut-il clarifier quelles raffineries dans l'est du Canada reçoivent actuellement des importations en provenance de ces pays »*[845]*?*

841. « Compte tenu de cet exemple concret[846], qu'est ce qui permet d'affirmer que les raffineries du Québec et de l'est du Canada achèteront le pétrole brut en

---

[840] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 12

[841] RVHQ, *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, page 13

[842] Extrait de Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 18.

[843] Extrait de Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, p. 19.

[844] Les Comités de Vigilance Hydrocarbures De la MRC de l'Assomption, Mémoire déposé à la commission du BAPE Sur le projet Énergie Est de TransCanada Section québécoise, avril 2016. p.29

[845] Question de Greenpeace

[846] Question de Greenpeace (contexte) : « Le 8 mars, les représentants de TransCanada, Suncor et Valero ont évoqué le nouvel approvisionnement en pétrole brut arrivant au Québec depuis décembre

provenance d'Alberta? En d'autres termes, pourquoi les raffineurs prendraient leurs décisions d'achat du brut sur la base de l'origine nationale (par exemple, au Canada) par rapport à des facteurs clés tels que le prix, la qualité du pétrole et la mesure dont il correspond aux configurations de la raffinerie » [847]?

842. « [Le] promoteur ou d'autres intervenants [peuvent-ils] fournir les données sur l'approvisionnement en brut canadien (quantité par barils par mois), à la fois de l'ouest ou de l'est du Canada, fourni aux raffineries du Québec en particulier, pour 2014 et 2015 et les premiers mois de 2016 (à la suite d'Enbridge ligne 9B inversion) »[848]?

843. « Selon les chiffres de 2012 du gouvernement du Québec, il y a eu en moyenne un raffinage de trois cent cinquante mille (350 000) barils par jour au Québec. Selon TransCanada, "les 2013, 2014 sont supérieures à ça et il faudrait faire une vérification." […] Quelle est la moyenne annuelle de raffinage (en millier de barils par jour) pour chacune des raffineries du Québec et-ou au total pour les 10 dernières années »[849]?

844. « [L] e promoteur et/ou les raffineurs qui prendraient le pétrole brut d'Énergie Est [peuvent-ils clarifier] quel pourcentage de leur approvisionnement est prévu dans des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs étrangers, et pour combien de temps, même s'ils ne peuvent pas fournir des détails précis sur leurs contrats à long terme »[850]?

845. « Quel est le plan du promoteur, en ce qui concerne le projet d'Oléoduc Énergie Est, si la production de pétrole lourd et de bitume dilué dépasse celle du pétrole léger, comme indiquent les prévisions présentées lors des audiences »[851]?

846. « Le promoteur peut-il préciser sur quels facteurs se base-il pour garantir qu'à partir de 2020, et dans les années subséquentes, le pétrole brut de l'Ouest canadien aura une plus grande valeur et un meilleur prix que le pétrole brut des autres régions

---

2015 sur le pipeline Ligne 9B d'Enbridge. Bien qu'ils aient différé quelque peu sur les détails, tous ont convenu que les deux raffineries du Québec (Suncor et Valero) recevaient actuellement une grande partie de leur approvisionnement de la ligne 9B. En fait, M. Bergeron a declaré (sic) qu'en raison de la mise en service de la ligne 9B, il y a actuellement seulement "entre cent (100) et cent cinquante mille (150 000) barils par jour de déficit pour les raffineries du Québec." Par contre, personne n'a mentionné que Suncor, qui pourrait théoriquement combler la quasi-totalité de sa capacité (en général, moins que la pleine capacité de sa raffinerie à Montréal, qui est de 137 000 bpj) avec le pétrole brut en provenance de la Ligne 9b, s'approvisionne encore à l'occasion aux États-Unis et à l'étranger, même depuis que le pétrole en provenance de l'Ouest Canadien arrive à Montréal. »

[847] Question de Greenpeace

[848] Question de Greenpeace

[849] Question de Greenpeace

[850] Question de Greenpeace

[851] Question de Greenpeace

du monde (et que par conséquent les raffineries du Québec préfèreraient le pétrole canadien acheminé par Énergie Est à d'autres pétrole)? » [852]

847. « [Le] promoteur [peut-il expliquer] pourquoi, à la lumière des informations montrant que l'accès aux voies maritimes ne garantit pas un meilleur prix de vente pour le brut canadien, il soutient toujours l'argument de la nécessité d'un accès au port et aux voies maritimes pour justifier la construction le projet de l'oléoduc Énergie Est »[853]?

848. « Lors de l'audience du 8 mars, deux arguments principaux justifiant le projet Énergie Est ont été fournis par le promoteur au cours de la discussion sur la justification du projet. Le premier est qu'il donnera accès aux raffineurs de l'est du Canada à un pétrole brut pour leur approvisionnement, dont le prix est inférieur à celui provenant de l'étranger. Le deuxième argument s'appuie sur la volonté des producteurs de pétrole de l'Ouest canadien d'accéder aux ports et aux voies maritimes afin d'être en mesure d'obtenir le même prix pour leur produit que ceux sur les marchés mondiaux. Cependant, si ce dernier argument est vrai et que le prix du baril de pétrole brut de l'Ouest canadien augmente après avoir atteint Saint John, cela va à l'encontre de l'objectif de fournir des raffineurs québécoise avec un pétrole brut moins dispendieux que ceux importés des États-Unis ou d'ailleurs. […] [L] e promoteur [peut-il expliquer] précisément comment le projet Énergie Est pourrait atteindre ces deux objectifs qui semblent contradictoires, et ce, de manière efficace?[854] »

849. « Dans le rapport d'"Étude de l'offre et des marchés pour le projet Énergie-Est" publié en septembre 2015, préparé par l'IHS pour TransCanada et soumis dans le cadre de la révision de la demande concernant le projet Énergie Est (Annexe D, page 44 du document PR2.1.13), les consultants de TransCanada affirment que "[l] e brut transporté par Énergie Est peut être chargé dans des pétroliers à un terminal à Québec ou à Saint John." Cette déclaration est très claire et sans ambiguïté. Cependant, durant les audiences du BAPE du 8 et du 9 mars, M. Bergeron, représentant de TransCanada, a déclaré que l'entreprise n'avait pas l'intention de construire un terminal maritime au Québec. […] Que signifie cette déclaration cité (sic) précédemment et pourquoi apparaît-elle dans l'étude de l'IHS sur le marché de l'énergie, mise à jour en septembre 2015 seulement, puis incluse dans la demande révisée d'Énergie Est »[855] ?

850. « Quelles sont les plus récentes informations sur la quantité de pétrole produit dans l'Est du pays à Terre-Neuve, ainsi que les prévisions à court, moyen et long terme »?[856]

---

[852] Question de Greenpeace
[853] Question de Greenpeace
[854] Question de Greenpeace
Voir aussi :
[855] Question de Greenpeace
[856] Question de Greenpeace

851. « Selon TransCanada (DT3, p.8), "[...] on assiste actuellement à un phénomène qui fait en sorte que le brut canadien est escompté de dix (10 $) à quinze dollars (15 $) le baril." […] Peut-on obtenir les différence de prix actuelle entre le baril de Western canadian select (WSC), Western Texas Intermediate (WTI) et le Brent accompagné d'une justification expliquant la différence de prix qui est attribuable à la différence de qualité des pétroles (le pétrole lourd étant de moindre qualité)? »[857]

852. « Dans son document de présentation(ECON8, p.10), TransCanada mentionne "En 2014, les raffineries [de l'Est] utilisaient environ 690 000 bpj de pétrole brut". Cette quantité est théorique basé sur capacité de raffinage maximal théorique qui ne tient pas compte des activités d'entretien et autres qui réduise la capacité réelle. […] Quelle est la moyenne annuelle (en kbpj) de raffinage pour chacune des 4 raffineries de l'Est au cours de 5, 10 dernières années, incluant 2015? »[858]

853. « Dans son document de présentation(ECON8, p.12), TransCanada mentionne qu' « Énergie Est est soutenu par des contrats à long terme conclus avec des expéditeurs établis » […] Est-ce que TC peut fournir l'information sur la quantité minimale de pétrole (kbpj) qui serait transporté en raison des contrats existants? » [859]

854. « Dans son document de présentation(ECON8, p9), TransCanada mentionne que "La production du BSOC dépasse la capacité de transport par oléoduc." […] [Quelle] est la production actuelle dans l'Ouest canadien et quelle est la capacité de transport? »[860]

855. « Quelle sont les projets de pipeline de pétrole dans l'Ouest canadien qui sont en cours, quelle serait leur capacité de transport respective et les dates de mise en opération de ces projets? » [861]

856. « Dans son document de présentation(ECON8, p.9), TransCanada mentionne que "L'excédent [de production dans l'Ouest], enclavé, est vendu à un prix nettement inférieur à celui du Western Texas Intermediate (WTI), l'indice de référence américain". Or, il est connu que le pétrole canadien (Western Canadian Select — WCS) a une valeur moindre en raison de la qualité du pétrole des sables bitumineux qui diffère du pétrole léger […] Est-ce que TransCanada peut fournir un estimé de la différence de valeur ($/baril) entre le WSC (pétrole issu des sables bitumineux) et le WTI qui existe en raison de la qualité inférieure du pétrole? »[862]

857. « Dans son document de présentation(ECON8, p.2), TransCanada mentionne que la "Production actuelle de l'Ouest canadien : 0,4 million bpj '[…]

[857] Question de Greenpeace
[858] Question de Greenpeace
[859] Question de Greenpeace
[860] Question de Greenpeace
[861] Question de Greenpeace
[862] Question de Greenpeace

Selon le gouvernement albertain 'Total oil sands production (mined and in situ) reached about 2.3 million barrels per day (bbl/d) in 2014. Source : Alberta Energy Regulator (AER)" Comment TransCanada justifie-t-elle cette différence? »[863]

858. « Dans son document de présentation(ECON8, p.7), TransCanada mentionne que "Le Canada exporte 81 % de sa production de pétrole brut aux États-Unis" et que "Les États-Unis remplacent peu à peu le pétrole canadien par leur propre pétrole de réservoirs étanches". […] Est-ce que TransCanada peut fournir les chiffres supportant l'affirmation voulant que 'les États-Unis remplacent peu à peu le pétrole canadien »?[864]

859. « Est-il possible d'obtenir les statistiques comparant la quantité (en kbpj) de pétrole canadien exporté aux États-Unis et la quantité (en kbpj) de pétrole états-uniens exporté au Canada au cours des 10 dernières années (ou sur une période de temps similaire)? » [865]

860. Est-ce que « une surveillance environnementale sur le terrain [sera] effectuée par un tiers indépendant, qui aurait une meilleure motivation à protéger l'environnement et qui ne serait pas affecté par un apparent conflit d'intérêt entre la protection de l'environnement et les conséquences de ralentir le chantier »?[866]

861. Comment se fait-il que ni les oppositions en Colombie Britannique au projet de pipeline d'exportation TransMountain, de la pétrolière Kinder Morgan « n'a pas provoqué de levée de boucliers des partisans des sables bitumineux, contrairement au flot de critiques adressées à Montréal et au Québec dans la foulée du refus d'Énergie Est par la CMM »[867]?

862. Comment TransCanada peut assurer aux propriétaires que l'interdiction d'accès à leurs terres sera respectée alors qu'à « moyen terme, l'emprise créée deviendra un sentier de choix pour les utilisateurs de VTT et motoneiges »[868]?

---

[863] Question de Greenpeace

[864] Question de Greenpeace

[865] Question de Greenpeace

[866] Association des biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, p. 19

[867] Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016, p.8.

[868] Fédération des producteurs forestiers du Québec, p. 5.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires des groupes et organisations

1. Association des Biologistes du Québec (ABQ), *Recommandations sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise; milieux naturels, mesures d'urgence et processus de suivi*, 20 avril 2016, en ligne: <http://s1.membogo.com/ckfinder/core/connector/php/connectoimage/company/CPYvjMISp3LebGTqiSA3nq77/files/memoires/Memoire_ABQ_BAPE_EnergieEst_2016-04-20.pdf>.

2. Action Environnement Basses Laurentides, *Projet Oléoduc Énergie-Est*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Action-Environnement-Basses-Laurentides_Memoire-Energie-Est.pdf>.

3. Association Madelinienne pour la Sécurité Énergétique et Environnementale (AMSÉE), *Mémoire de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Association-madelinienne-pour-la-s%C3%A9curit%C3%A9-%C3%A9nerg%C3%A9tique-et-environnementale_Projet-Ol%C3%A9oduc-%C3%89nergie-Est-section-qu%C3%A9b%C3%A9coise_M%C3%A9moire-%C3%89nergie-Est.pdf>.

4. Alerte Pétrole Rive-Sud, *Le projet Énergie Est: un cumul de risques inacceptables*, 19 avril 2016, en ligne: <http://alertepetrolerivesud.org/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire-Alerte-P%C3%A9trole-Rive-Sud_BAPE_-Projet-%C3%89nergie-Est-Final-3.pdf>.

5. Association de Propriétaires Privés, Agricoles (Acéricoles) et Forestiers (APPAF), *Projet Oléoduc Énergie Est,* 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/ASSOCIATION-DE-PROPRI%C3%89TAIRES-PRIV%C3%89S-AGRICOLES-AC%C3%89RICOLES-ET-FORESTIERS-BAPE-%C3%89nergie-Est-M%C3%A9moire.pdf>.

6. Association des Propriétaires Québécois Énergie Est (APQEE), *Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 19 avril 2016, en ligne: <http://www.apqee.org/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire-BAPE-VF-rev-da-1.docx>.

7. Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), *L'angle mort du cumul des émissions de GES liées au projet Énergie Est*, 28 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/AQLPA_L%E2%80%99angle-mort-du-cumul-des-%C3%A9missions-de-GES-li%C3%A9es-au-projet-%C3%89nergie-Est_M%C3%A9moire-%C3%89nergie-Est.pdf>.

8. Association Québécoise des Spécialistes en Sciences du Sol (AQSSS), *Québec, sols fragiles: une ressource à protéger et à préserver*, 20 avril 2016, en ligne: <http://www.aqsss.com/~as2677/spip.php?page=article&id_article=193&lang=fr>.

9. Bloc Québécois, *Énergie Est: C'est à nous de dire non!*, avril 2016, en ligne: <http://www.blocquebecois.org/wp-content/uploads/2016/04/Memoire_EnergieEst_.pdf>.

10. Centre National de Formation en Traitement de l'Eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs, *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures,* 10 mai 2016, en ligne: <http://multicentre.cstrois-lacs.qc.ca/images/PGL/pdf/MemoireCNFTE.pdf>.

11. Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE), *Mémoire du Centre québécois du droit de l'environnement*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/CQDE_Memoire-BAPE-6.3_%C3%89nergie-Est.pdf>.

12. Chambre de commerce de l'Est de Montréal, *Commentaires de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal su le projet Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, en ligne: <http://www.ccemontreal.ca/wp-content/uploads/2016/04/2016-04-20-M%C3%A9moire-ol%C3%A9oduc-BAPE-CCEM.pdf>.

13. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, 21 avril 2016, en ligne: <http://www.cmquebec.qc.ca/gpc/_media/Document/2016-04-21-memoire-cmq-bape-webreduit-vf.pdf>.

14. Coalition Climat Montréal, *Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 19 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Coalition-Climat-Montreal_Memoire-Energie-Est.pdf>.

15. Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec, *Le projet Énergie Est: Un passif trop lourd pour l'avenir énergétique du Québec*, avril 2016, en ligne: <http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/bape/M%C3%A9moire%20CSQGDS_20%20Avril%202016.pdf>.

16. Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), *Consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'oléoduc Énergie Est (section québécoise)*, avril 2016, en ligne: <http://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Memoire_OleoducEnergieEst_VF.pdf>.

17. Comité de bassin versant de la rivière Salvail (CBVS), *Le Comité de Bassin versant de la rivière Salvail*, mai 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Comite-de-Bassin-versant-de-la-riviere-Salvail_Memoire-Energie-Est.pdf>.

18. Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM), *Énergie Est: Projet insensé dans ce monde actuel*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/COMIT%C3%89-DES-CITOYENS-ET-CITOYENNES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L%E2%80%99ENVIRONNEMENT-MASKOUTAIN-BAPE-%C3%89nergie-Est-Projet-insens%C3%A9.pdf>.

19. Comité vigilance hydrocarbures (CVH) Brandon, *L'acceptabilité sociale: un piège?*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/COMIT%C3%89-VIGILANCE-HYDROCARBURES-BRANDON-BAPE-%C3%89nergie-Est-L%E2%80%99acceptabilit%C3%A9-sociale-un-pi%C3%A8ge.pdf>.

20. Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de l'Assomption, *Les impacts d'Énergie Est: une dimension planétaire*, 19 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Comite-Vigilance-hydrocarbures-de-L%E2%80%99Assomption_Memoire-Energie-Est.pdf>.

21. Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de Montréal, *Énergie Est: un projet déraisonnable auquel il faut opposer un NON retentissant*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/CVH-de-Montr%C3%A9al-%C3%89nergie-Est-Un-projet-d%C3%A9raisonnable-auquel-il-faut-opposer-un-NON-retentissant.pdf>.

22. Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de St-Sulpice, *BAPE Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/COMIT%C3%89-VIGILANCE-HYDROCARBURES-DE-ST-SULPICE-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-M%C3%A9moire.docx>.

23. Comité vigilance hydrocarbures (CVH) de la MRC de l'Assomption, *Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet Énergie Est de TransCanada section québécoise*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/COMIT%C3%89S-VIGILANCE-HYDROCARBURES-DE-LA-MRC-DE-L%E2%80%99ASSOMPTION-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-M%C3%A9moire.pdf>.

24. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, *Projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada*, avril 2016, en ligne: <http://zipsud.org/wp-content/uploads/2016/04/Memoire-Projet-Oleoduc-Energie-est-20-avril-2016.pdf>.

25. Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 20 avril 2016, en ligne : <http://cbetchemin.qc.ca/wp-content/uploads/2016/03/CBE_M%C3%A9moire_Energie-Est-MAJ_20avril2016.pdf>.

26. Comité de Protection de l'Environnement St-François, *Mémoire concernant le Projet d'Oléoduc TransCanada Énergie Est,* 20 avril 2016.

27. Conseil régional de l'environnement de Laval, *Mémoire sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, avril 2016, en ligne: <http://www.credelaval.qc.ca/M%C3%A9moire_CREdeLaval_%C3%89nergieEst.pdf>.

28. Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie, *Mémoire déposé par le Conseils régional de l'environnement Mauricie*, avril 2016, en ligne: <http://cre-mauricie.com/documents_memoire_etc/Memoire%20Energie%20Est%20CRE%20Mauricie.pdf>.

29. Conseil régional de l'environnement (CRE) Montréal, *Respecter l'intérêt public et assumer nos responsabilités climatiques*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/CREMTL_Memoire-Energie-Est.pdf>.

30. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), *Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière*, avril 2016, en ligne: <http://crelanaudiere.ca/uploads/memoires/2016-04-20_Memoire_CREL_BAPE_Energie-Est.pdf>.

31. Dialogues pour un Canada vert, *Québec-Canada: Partenaires ambitieux d'une transition rapide vers une économie faible en carbone*, avril 2016, en ligne: <http://sustainablecanadadialogues.ca/pdf_2016/BAPE_Dialogues_pour_un_Canada_vert.pdf>.

32. Eau secours: Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau*, Énergie Est: La plus grande menace à l'eau du Québec*, avril 2016, en ligne: <http://eausecours.org/wp-content/uploads/2016/04/2016-Mémoire-ES_BAPE-Énergie-Est.pdf>.

33. Environnement Jeunesse, *Déverser des mythes*, 20 avril 2016, en ligne: <http://enjeu.qc.ca/IMG/pdf/-55.pdf>.

34. Équiterre, *Une stratégie de détection pleine de trous*, avril 2016, en ligne: <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/fiche-bape-01.pdf>.

35. Fédération des producteurs forestiers du Québec, *Le choix d'émettre des conditions*, avril 2016, en ligne: <http://www.lanaudiere.upa.qc.ca/cont/documents/General/DossiersEtServices/Amenagement_Environnement/Dossier%20Ol%C3%A9oduc/2016_04_20_M%C3%A9moire_FPFQ_BAPE_O%C3%89E_section_qu%C3%A9b%C3%A9coise.pdf>.

36. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), *Projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada - Section québécoise*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ftq.qc.ca/centre-documentation/projet-doleoduc-energie-est-de-transcanada%C2%AD-section-quebecoise/>.

37. Fondation David Suzuki, *Mémoire sur le projet Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016, en ligne: <http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/Me%CC%81moire-FDS-BAPE%20E%CC%81nergie%20Est-FINAL-20avril2016_ENPAGELR.pdf>.

38. Fondation Québécoise pour la Protection du Patrimoine Naturel (FQPPN), *Projet Oléoduc Énergie Est : Préoccupations environnementales et de sécurité publique réserve naturelle des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures et secteur d'eau douce à saumâtre de l'estuaire du Saint-Laurent,* 15 avril 2016, en ligne: <https://www.dropbox.com/s/u8jmyrs1miyfed0/FQPPN%20-%20Pr%C3%A9occupations%20vs%20projet%20O%C3%89E_Version%20BAPE%20-%20v160414-JAMDH.docx?dl=0>.

39. Fondation Rivières, *Un projet menaçant de destruction environnementale durable*, 20 avril 2016, en ligne: <https://gallery.mailchimp.com/281b6ce163ca19d3652a0d429/files/2016_04_22_FR_Me_moire_E_nergie_Est.pdf>.

40. Greenpeace, *Enquête et audience publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016.

41. Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), *Oléoduc Énergie Est: un projet dépassé selon une perspective macroécologique*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/GRAME_Memoire-Energie-Est-1.pdf>.

42. Institut de recherche en architecture de société durable (IRASD), *Les émissions de GES des sables bitumineux: Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/IRASD_Memoire-Energie-Est.pdf>.

43. Les artistes pour la paix, *Refuser Énergie Est: un geste concret pour la paix*, 22 avril 2016, en ligne: <http://lautjournal.info/20160422/refuser-energie-est-un-geste-concret-pour-la-paix>.

44. Les citoyens au Courant Vaudreuil-Soulanges, *Évaluation des risques de déversement dans les cours d'eau: sous-estimation inacceptables de la fréquence et des impacts de la part de TransCanada*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Citoyens-au-Courant_Memoire-Energie-Est.pdf>.

45. MRC de Thérèse-de-Blainville, *Mémoire de la MRC de Thérèse-de-Blainville*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/MRCdeTherese-DeBlainville_MemoireBAPE.pdf>.

46. Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet Oléoduc Énergie Est*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/01/MRCVaudreuil-Soulanges_MemoireEnergieEst.pdf>.

47. Nature Québec, *Énergie Est: La commission du BAPE doit lever un drapeau rouge*, avril 2016.

48. Non à une marée noire dans le Saint-Laurent, *Le projet d'oléoduc Énergie Est : un immense refus citoyen*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/NMNSL_Intro_Memoire-Energie-Est.pdf>.

49. Non Schiste La Présentation, *Mémoire Énergie Est*, mai 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Non-Schiste-La-Presentation_Memoire-Energie-Est.pdf>.

50. Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, *Mémoire de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean*, avril 2016, en ligne: <http://obvfleuvestjean.com/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire_BAPE_O%C3%89E_-_OBVFSJ_2016.pdf>.

51. Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), *Préoccupations sur les aspects biologiques et environnementaux pour le territoire de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)*, avril 2016, en ligne: <http://www.obakir.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/Oleoduc_memoire_energie-Est_BAPE_OBAKIR_2016.pdf>.

52. Parti Québécois de Borduas, *Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 13 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Parti-Quebecois-de-Borduas_Memoire-Energie-Est.pdf>.

53. Québec Solidaire Montmorency, *BAPE Énergie Est*, avril 2016, en ligne : <http://quebecsolidaire.net/montmorency/files/2016/04/BAPE-Oleoduc-Enerigie-Est-20160420.pdf>.

54. Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup, *Mémoire du Regroupement des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup*, 20 avril 2016, en ligne: <http://www.mrcbellechasse.qc.ca/meganet/media/docs/memoire_regroupement_5_mrc.pdf>.

55. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, *Mémoire déposé par le Regoupement national des conseils régionaux de l'environnement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans les cadre des audiences publiques sur le Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada - section québécoise*, avril 2016, en ligne: <http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2016-04-20_Memoire_RNCREQ_BAPE_Energie-Est.pdf>.

56. Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), *Mémoire du ROBVQ déposé au BAPE dans e cadre des audiences sur le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, avril 2016, en ligne: <https://robvq.qc.ca/documentation/followme/100586>.

57. Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ), *Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Ni légitime Ni crédible Ni opportun*, 19 avril 2016, en ligne : <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire-du-RVHQ-%C3%89nergie-Est-Ni-l%C3%A9gitime-Ni-cr%C3%A9dible-Ni-opportun.pdf>.

58. Saint-Antoine-de-Tilly Milieu de vie, *Des citoyens contestent la validité du Projet Énergie Est*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/Saint-Antoine-de-Tilly-Milieu-de-vie-M%C3%A9moire-%C3%89E-Des-citoyens-contestent-la-validit%C3%A9-du-Projet-%C3%89nergie-Est.pdf>.

59. Sierra Club Québec, *Audience publique du BAPE sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 20 avril 2016.

60. Solidarité populaire Richelieu-Yamaska (SPRY), *Un projet où les citoyens ne se reconnaissent pas et n'y trouvent pas leur compte*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/SOLIDARIT%C3%89-POPULAIRE-RICHELIEU-YAMASKA-BAPE-%C3%89nergie-Est-Un-projet-o%C3%B9-les-citoyens-ne-se-reconnaissent-pas.docx>.

61. Stop Oléoduc Capitale Nationale, *Mémoire présenté dans le cadre de la commission du BAPE pour le projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, mai 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Stop-Oleoduc-Capitale_Memoire-Energie-Est.pdf>.

62. Stop Oléoduc Montmagny-L'Islet, *Un milieu de vie préservé pour les générations futures*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/STOP-OL%C3%89ODUC-MONTMAGNY-L%E2%80%99ISLET-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-Un-milieu-de-vie-pr%C3%A9serv%C3%A9-pour-les-g%C3%A9n%C3%A9rations-futures.pdf>.

63. Union des producteurs agricoles (UPA), *Mémoire présenté par l'Union des Producteurs Agricoles*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.upa.qc.ca/content/uploads/2016/05/memoire-upa-oleoduc-energie-est-section-quebecoise-20160509.pdf>.

64. Union des producteurs agricoles (UPA) Lanaudière, *Mémoire présenté par la fédération de l'UPA de Lanaudière*, 20 avril 2016, en ligne: <http://www.lanaudiere.upa.qc.ca/cont/documents/General/Publications/Memoires/Documents/2016_04_20_M%C3%A9moire_FUPAL_BAPE_O%C3%89E_section_qu%C3%A9b%C3%A9coise.pdf>.

65. Ville de Laval, *Mémoire de la Ville de Laval*, août 2015, en ligne: <http://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Nouvelles/memoire-laval-oleoduc-energie-est.pdf>.

66. Ville de Lévis, *Mémoire de la Ville de Lévis*, 11 avril 2016, en ligne: <https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/environnement/MEMOIRE_BAPE_FINAL_MAI_2016_V2.pdf>.

67. Ville de Mascouche, *Mémoire de la Ville de Mascouche sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, 11 avril 2016, en ligne: <http://ville.mascouche.qc.ca/upload/documents/2016-memoire-oleoduc-BAPE.pdf>.

68. Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, *Mémoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le projet Énergie Est de TransCanada*, 18 avril 2016, en ligne: <http://www.ville.st-augustin.qc.ca/Content/uploads/docs/memoie_bape.pdf>.

Mémoires des individus

69. Élisabeth BELHUMEUR, *Amorcer la transition énergétique: Où sont passé les bonhommes de neige?*, 19 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Elisabeth-Belhumeur_Amorcer-la-transition-Energetique_Memoire-Energie-Est.pdf>.

70. Johanne BÉRARD, *Pourquoi j'en suis venue à considérer le projet Oléoduc Énergie Est comme inacceptable pour le Québec*, 14 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Johanne-Berard_Pourquoi-j-en-suis-venue_Memoire-Energie-Est.pdf>.

71. Anne-Marie BERTHIAUME, *Énergie Est: le « libre-polluer » légalisé?*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Anne-Marie-Berthiaume_%C3%89nergie-Est_le-%C2%AB-libre-polluer-%C2%BB-l%C3%A9galis%C3%A9_M%C3%A9moire-%C3%89nergie-Est.pdf>.

72. Marielle BOISJOLY, *Le Delta des tourbières de Lanoraie*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/BOISJOLY-Marielle-BAPE-%C3%89nergie-Est-Le-Delta-des-tourbi%C3%A8res-de-Lanoraie.pdf>.

73. Jacques BOUCHER, *Nos petits-enfants ne nous le pardonneraient pas*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/BAPE-%C3%89E-Nos-petits-enfants-ne-nous-le-pardonneraient-pas-M%C3%A9moire-de-Jacques-Boucher.pdf>.

74. Nicole BUSSIÈRE, *Mémoire : Le projet Énergie Est*, avril 2016.

75. Denise CAMPILLO, *Les apprentis sorciers*, mai 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Denise-Campillo_Memoire-Energie-Est.pdf>.

76. Louis CASAVANT, *C'est notre fleuve*, avril 2016, en ligne: <https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwiln_HOzfrMAhWr7IMKHaE5CyUQFggiMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.rvhq.ca%2Fsite%2Fwp-content%2Fuploads%2F2016%2F05%2FCASAVANT-Louis-BAPE-%25C3%2589nergie-Est-M%25C3%25A9moire.odt&usg=AFQjCNHYAwQfR7HK3WkoT6rdRrfCtQRTqQ>.

77. Luce CLOUTIER et France MERCILLE, *Présentation BAPE*, 25 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/CLOUTIER-Luce-et-MERCILLE-BAPE-%C3%89nergie-Est-Pr%C3%A9sentation-BAPE.docx>.

78. Jean-Marie DESROCHES, *Du concept de crime envers l'Humanité future*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Jean-MarieDesroches_MemoireEnergieEst.pdf>.

79. Denis DESSAINT, *Un pipeline pour qui?,* avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/DESSAINT-Denis-BAPE-%C3%89nergie-Est-M%C3%A9moire.pdf>.

80. Patricia DOMINGOS, *Mémoire pour la présentation orale du BAPE concernant le projet Énergie-Est*, 27 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/PatriciaDomingos_MemoireEnergieEst.pdf>.

81. Robert DUCHESNE, *Hydrocarbures: Citoyens versus promoteurs (Reconnaissance de l'expertise citoyenne)*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Robert-Duchesne_Memoire-Energie-Est.pdf>.

82. Marc FERLAND, *Analyse de la portée économique du projet pour le Québec, ou que peut-on en gagner?*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/Me%CC%81moire.BAPE-%C3%89E-Marc-Ferland-19.4.2016.pdf>.

83. Serge FORTIER, *Projet Oléoduc Énergie Est- section québécoise*, 19 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Serge-Fortier_Memoire-Energie-Est.pdf>.

84. Diane GERMAIN, *Projet Énergie-Est: Impact potentiels sur les eaux souterraines et plus*, 19 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Diane-Germain_Impacts-potentiels-sur-les-eaux-souterraines-et-plus_M%C3%A9moire-%C3%89nergie-Est_2016-05-10.pdf>.

85. Albert GEUZAINE, *Le pipeline Énergie Est: boyau gargantuesque de déjection explosives, siège de luttes intestines*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Albert-Geuzaine_Le-pipeline-%C3%89nergie-Est_boyau-gargantuesque-de-d%C3%A9jections-explosives-si%C3%A8ge-de-luttes-intestines_M%C3%A9moire-%C3%89nergie-Est.pdf>.

86. André GIROUX, *Memorandum: TransCanada, Energy Est Project*, 8 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/GIROUX-Andr%C3%A9-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-Memorandum-en-anglais.docx>.

87. Joseph GUILLEMETTE, *Eau denrée rare et précieuse*, 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/GUILLEMETTE-Joseph-%E2%80%93-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-Eau-denr%C3%A9e-rare-et-pr%C3%A9cieuse.docx>.

88. Claudine HÉBERT, *Mémoire présenté dans le cadre du BAPE portant sur le projet d'oléoduc Énergie Est*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/H%C3%89BERT-Claudine-H%C3%A9bert-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-M%C3%A9moire.pdf>.

89. Christian JACQUES, *Le non-sens « fossilisé »*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/JACQUES-Christian-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-Le-non-sens-%C2%AB-fossilis%C3%A9-%C2%BB.pdf>.

90. Chantal JOLICOEUR, *BAPE Énergie Est*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/COMIT%C3%89-VIGILANCE-HYDROCARBURES-L%E2%80%99ASSOMPTION-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-M%C3%A9moire.docx>.

91. Rosalie LAFRAMBOISE, *Énergie Est: un projet inconciliable avec les objectifs de réduction de GES*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire-BAPE-%C3%89nergie-Est-par-Rosalie-Laframboise.pdf>.

92. Lucie LÉGER, *Non à Énergie Est! Non aux sables bitumineux!*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/L%C3%89GER-Lucie-BAPE-%C3%89nergie-Est-%E2%80%93-Non-%C3%A0-%C3%89nergie-Est-Non-aux-sables-bitumineux.docx>.

93. Pascale LEMIRE, *Un projet tourné vers le passé!*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/LEMIRE-Pascale-BAPE-Énergie-Est-Mémoire_BAPE_OléoducEnergieEst.doc>.

94. Jean-Pierre LUSIGNAN, *De la nécessité d'être continuellement socialement accepté dans les communautés locales et régionales franchies: une analogie avec la construction d'un chemin de fer transcanadien à la fin du dix-neuvième siècle et le sort actuellement réservé aux pyramides égyptiennes*, 9 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Jean-Pierre-Lusignan_Memoire-Energie-Est.pdf>.

95. Odette LUSSIER, *Énergie Est, un projet de développement durable?*, 20 avril 2016, en ligne: https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/LUSSIER-Odette-BAPE-Énergie-Est-Énergie-Est-un-projet-de-développement-durable.pdf

96. Louis MAJOR, *Mémoire en opposition à l'exportation pétrolière en passant par le territoire québécois par oléoduc, par convois citernes et pétroliers*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Louis-Major_Memoire-Energie-Est.pdf>.

97. Pierre MARCHILDON, *L'analyse de risque du projet Énergie Est: Que faut-il en conclure?*, 12 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/GESTION-DE-

RISQUES-%C3%89E-M%C3%89MOIRE-D%C3%89POS%C3%89-AU-BAPE-AVRIL-2016-Pierre-Marchildon.pdf>.

98. Gabriel MARQUIS, *Mémoire présenté au BAPE sur le Projet Énergie Est*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Gabriel-Marquis_Energie-Est.pdf>.

99. Katherine MASSAM, *Présentation Katherine Massam*, 18 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/MASSAM-Katherine-BAPE-%C3%89nergie-Est-M%C3%A9moire-BAPE.pdf>.

100. Marie-Claire MAYERES, *BAPE Énergie Est*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/MAYERES-Marie-Claire-BAPE-%C3%89nergie-Est-m%C3%A9moire-BAPE-Mayeres.doc>.

101. Marc-André MORENCY, *Transcanada et "les besoins des consommateurs": le discours libéral de l'argent libre comme vecteur de déresponsabilisation historique face aux dépendances présentes,* 20 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/M%C3%A9moire-Morency-BAPE.docx>.

102. Jupiter NAKHLA, *Mémoire concernant le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 29 mars 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/NAKHLA-Jupiter-BAPE-%C3%89nergie-Est-M%C3%A9moire.pdf>.

103. Ellen NUTBROWN, *Au sujet de l'oléoduc de TransCanada Pipeline ou Énergie-Est*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Ellen-Nutbrown_Memoire-Enertie-Est.pdf>.

104. François PRÉVOST, *Pourquoi construire Énergie Est?*, 14 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Fran%C3%A7ois-Prevost_Memoire-Energie-Est.pdf>.

105. Germaine ROY, *Pour ou contre la construction du pipeline Énergie Est au Québec*, 19 avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/ROY-Germaine-BAPE-%C3%89nergie-Est-Pour-ou-contre-la-construction-du-pipeline-%C3%89nergie-Est-au-Qu%C3%A9bec.docx>.

106. Françoise SOUCY, *BAPE Énergie Est*, avril 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/SOUCY-Fran%C3%A7oise-BAPE-%C3%89nergie-Est-160414_me%CC%81moire-contre-E%CC%81nergie-est.pdf>.

107. Marc ST-CYR, *Consultation publique sur l'oléoduc Énergie Est BAPE générique*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Marc-St-Cyr_Membre-RVHQ_Memoire-Energie-Est.pdf>.

108. Nicolas ST-PIERRE, *La perte d'un patrimoine*, 21 mars 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/NicolasSt-Pierre_MemoireEnergieEst.pdf>.

109. Ingrid STYLE et Benoit PARÉ, *Les hydrocarbures et l'avenir du Québec*, avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Ingrid-Style-et-Benoit-Pare_Memoire-Energie-Est.pdf>.

110. Benoit THIBAULT, *Mémoire concernant le Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 30 mars 2016, en ligne: <https://www.rvhq.ca/site/wp-content/uploads/2016/05/THIBAULT-Benoit-BAPE-%C3%89nergie-Est-Memoire-BAPE-_energieest-Joliette-30_3_2016.pdf>.

111. Jean-Paul THIVIERGE, *De l'obligation d'interdire l'exportation de produits fossiles d'Amérique du Nord à l'urgence de passer à la transition énergétique*, 20 avril 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Jean-Paul-Thivierge_Memoire-Energie-Est.pdf>.

112. Pierre R. TREMBLAY, *Le pipeline énergie Est doit traverser la rivière des Outaouais sur un pont ou dans un tunnel*, avril 2016.

113. Raymond TREMPE, *Consultation publique: Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise*, 31 mars 2016, en ligne: <http://ecoquebecinfo.com/wp-content/uploads/2016/05/Raymond-Trempe_Memoire-Energie-Est.pdf>.